

Exemplaire n°

RAPPORT
AIDE A LA DEFINITION D'UNE STRATEGIE
POUR LE PILOTAGE DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE
A LA VILLE DE PARIS

- Février 2016 -

N° 15-17

Rapporteurs :

[.....], inspectrice générale

[.....], chargée de mission

SOMMAIRE

NOTE DE SYNTHÈSE	3
INTRODUCTION	4
1. PRÉSENTATION DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	5
1.1. Qu'est-ce que l'économie circulaire ?	5
1.1.1. Historique	5
1.1.2. Des définitions de l'économie circulaire (EC):	7
1.1.3. Un exemple d'application de l'économie circulaire	9
1.1.4. Un contexte favorable	10
1.2. L'introduction de l'économie circulaire à la Ville de Paris	11
1.2.1. Le projet	11
1.2.2. Les états généraux de l'économie circulaire du Grand Paris	12
1.2.3. L'avenir	13
2. LES INITIATIVES, PROJETS ET IDÉES À LA VILLE DE PARIS	15
2.1. Le cadre général	15
2.1.1. Méthode	15
2.1.2. Typologie des directions	15
2.1.3. Service dédié ou personne référente	17
2.2. Les directions	20
2.2.1. Les trois directions directement impliquées dans l'économie circulaire	20
2.2.1.1. La Direction de la Propreté et de l'Eau	20
2.2.1.2. La Direction des Espaces Verts et de l'Environnement	24
2.2.1.3. La Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur devenue Direction de l'Attractivité et de l'Emploi	27
2.2.2. Les six directions transversales	29
2.2.2.1. La Direction des Systèmes et Technologies de l'Information	29
2.2.2.2. La Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports	31
2.2.2.3. La Direction des Finances et des Achats	33
2.2.2.4. La Direction des Ressources Humaines	34
2.2.2.5. La Direction des Affaires Juridiques	35
2.2.2.6. La Direction de la COMmunication	36
2.2.3. Les quatre directions prescriptrices	37
2.2.3.1. La Direction du Patrimoine et de l'Architecture	37
2.2.3.2. La Direction de la Voirie et des Déplacements	40
2.2.3.3. La Direction de l'Urbanisme	42
2.2.3.4. La Direction du Logement et de l'Habitat	43
2.2.4. Les neuf directions sectorielles et les deux établissements publics	45
2.2.4.1. La Direction de la Jeunesse et des Sports	45
2.2.4.2. La Direction des Affaires Scolaires	47
2.2.4.3. La Direction des Familles et de la Petite Enfance	48
2.2.4.4. La Direction des Affaires Culturelles	50
2.2.4.5. La Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé	51
2.2.4.6. La Délégation Générale aux Relations Internationales	52
2.2.4.7. La Direction de l'Inspection Générale	52
2.2.4.8. La Direction de la Prévention et de la Protection	52
2.2.4.9. La Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires	53
2.2.4.10. Le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris	54
2.2.4.11. L'établissement public Paris Musées	55

3. VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE À LA VILLE DE PARIS	58
3.1. La stratégie	58
3.2. Les moyens humains	59
3.2.1. Les acteurs	59
3.2.2. La mobilisation générale	61
3.3. Les obstacles	63
3.3.1. Juridiques :	63
3.3.2. Organisationnels :	64
3.3.3. Sociaux	65
3.3.4. Humains	65
3.3.5. Matériels	66
3.4. Les moyens financiers	67
3.4.1. Les dépenses	67
3.4.2. Les recettes	69
3.4.3. Les achats	70
3.4.4. Le budget	72
3.4.5. La fiscalité	73
3.5. La communication	74
3.6. Le pilotage	77
3.6.1. Des situations et besoins d'accompagnement hétérogènes.....	77
3.6.2. Des problématiques complexes	79
3.6.3. Des comparaisons instructives	79
3.6.4. Une proposition parisienne	80
CONCLUSION	82
LISTE DES RECOMMANDATIONS	83
TABLE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET ILLUSTRATIONS	87
PROCÉDURE CONTRADICTOIRE	88
LISTE DES ANNEXES	113

NOTE DE SYNTHÈSE

La Maire de Paris souhaite faire de sa ville la capitale mondiale de l'économie circulaire.

A l'inverse de l'économie linéaire : extraire, produire, consommer, jeter, l'économie circulaire s'inscrit dans une perspective de développement durable car elle vise à économiser la ressource, produire de façon écologique, consommer de façon raisonnable, allonger la durée de vie des produits, enfin recycler la matière.

Elle peut constituer un formidable levier pour un nouveau développement économique vers une société plus harmonieuse et solidaire, par sa capacité à créer de la richesse, de l'emploi, du lien social, et à préserver un environnement menacé.

L'année 2015 a été marquée par la préparation puis le déroulement de la COP 21, auxquels la Maire de Paris a contribué en invitant à Paris, le 26 mars puis le 4 décembre, des maires du monde entier pour marquer l'engagement des villes en faveur du climat, ainsi que par les Etats Généraux de l'Economie Circulaire du Grand Paris tenus entre mars et septembre à l'Hôtel de Ville.

Si ces évènements très médiatisés ont éveillé les consciences, ils ne suffisent pas à mettre en œuvre la véritable révolution industrielle que représente l'instauration de l'économie circulaire.

L'économie circulaire concerne tous les aspects de la vie de la collectivité, et demande de considérer son action avec un nouveau regard ; elle demande donc une compréhension par chaque acteur, une implication de chaque service.

La mission s'est d'abord attachée à rencontrer les décideurs, pour cerner le champ de sa réflexion : comment engager concrètement la Ville de Paris dans cette démarche ?

Puis elle a recensé les idées, objectifs, projets, expériences des directions, et les problèmes qu'elles rencontrent pour mettre en œuvre l'économie circulaire, à travers entretiens et questionnaires.

Elle a effectué des comparaisons avec de grandes villes françaises et étrangères qui sont à des stades comparables d'avancement dans leur politique environnementale.

Elle a analysé les leviers de changement et les facteurs de risque.

Elle souligne la situation hétérogène des directions et la complexité que représente l'échelle de l'administration municipale, tout en relevant l'existence d'un pôle de compétence.

Elle prend acte de la nécessité absolue de travailler en transversalité et de mutualiser les efforts pour s'engager dans l'économie circulaire.

Elle émet de façon groupée en fin de rapport des recommandations dans de très nombreux domaines pour aborder ce chantier ambitieux.

Enfin elle préconise la création d'une structure légère mais solide, rattachée au secrétariat général, pour animer le pôle de compétences et coordonner l'action de l'administration dans la mise en place de l'économie circulaire.

INTRODUCTION

La mission « audit du pilotage de l'économie circulaire à la Ville de Paris » a été inscrite au programme de travail de l'Inspection Générale pour 2015.

L'économie circulaire n'étant pas encore en place à la Ville de Paris, il n'était pas facile d'auditer son pilotage.

L'équipe désignée a donc tout d'abord cherché à identifier les commanditaires afin de préciser ce qui était attendu d'elle.

Il est ressorti de la première vague d'entretiens que l'année 2015 serait consacrée à la concertation métropolitaine dans le cadre des Etats Généraux de l'Economie Circulaire du Grand Paris (EGECGP), qui donneraient lieu à la rédaction d'un Livre Blanc, le Plan d'Action de la Ville de Paris devant être élaboré en 2016.

Dans cette perspective, il a été demandé à la mission de réaliser un état des lieux de l'économie circulaire dans les services municipaux afin de dresser un inventaire des idées, projets, difficultés et réalisations internes, afin d'en retirer des axes de travail pour l'avenir. Cet inventaire est non exhaustif et déjà daté car de nouveaux projets émergent heureusement régulièrement, particulièrement en cette année de lancement qui voit l'administration s'emparer de la notion d'économie circulaire.

La mission a en outre effectué des recherches concernant d'autres grandes villes, françaises et étrangères, et a assisté à des événements présentés dans le cadre de la COP 21.

L'intitulé de la mission s'est donc modifié pour devenir « aide à la définition d'une stratégie pour le pilotage de l'économie circulaire à la Ville de Paris ».

L'équipe a assisté avec beaucoup d'intérêt aux différentes étapes des EGECGP, ce qui lui a permis d'appréhender une matière complexe, passionnante et incontournable pour la Ville.

Elle a pu constater qu'alors que la plupart des personnes rencontrées en ignore tout, c'est un réseau très militant d'acteurs qui est impliqué dans l'économie circulaire.

Grâce aux nombreuses interventions de grande qualité, elle a pu mesurer combien la mise en place de l'économie circulaire représentait une véritable révolution.

Elle a recensé dans ces pages les enjeux et les risques auxquels la collectivité est confrontée, et proposé en fin de rapport des recommandations groupées qui touchent à tous les champs de l'activité municipale.

C'est en effet une nouvelle approche à adopter, qui doit être partagée. La définition d'une stratégie et son affirmation, la mise en place des moyens financiers, juridiques et organisationnels doivent s'accompagner d'un réel effort à destination des agents, de formation et de communication, pour emporter la conviction.

La mission, forte de l'idée que l'économie circulaire constitue pour la Ville de Paris une chance de construire une ville du vingt et unième siècle, suggère que la collectivité appréhende les réformes profondes à mener pour y parvenir.

1. PRÉSENTATION DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'histoire humaine, ou ce que l'on en connaît, montre que, si l'humanité a souvent utilisé les ressources de la terre en tenant compte de leur rareté, réparant, réutilisant, réemployant, recyclant..., elle a également exploitées de façon intensive, la possession des sols et des sous-sols constituant un enjeu majeur des conflits entre civilisations. La relation entre l'Homme et son environnement a connu des aléas et des crises, dont les explications sont multiples, à l'exemple du « mystère de l'île de Pâques » jamais élucidé.

La seconde partie du vingtième siècle a connu une accélération et une généralisation du modèle de développement linéaire issu du dix-neuvième siècle « extraire, fabriquer, jeter », qui repose sur la consommation illimitée de matériaux, d'énergie et d'espace.

L'impact d'un tel modèle sur l'épuisement des ressources de la planète, le changement climatique et la gravité de la pollution, conduit à mettre ce modèle en cause, et fait émerger le concept d'économie circulaire qui s'inscrit dans une perspective de développement durable.

1.1. Qu'est-ce que l'économie circulaire ?

Il s'agit de « produire sans piller, consommer sans gaspiller et recycler sans détruire ».¹

1.1.1. Historique

Le concept s'est forgé progressivement, il est issu de la prise de conscience à partir des années 1970 des limites de notre modèle de développement, pour laquelle la publication des rapports du Club de Rome, « Halte à la croissance ? » en 1972 et « Stratégies pour demain » en 1974, ont constitué des éléments fondateurs.

A l'inverse des mouvements (pessimistes ou malthusiens) prônant la décroissance ou l'arrêt de la croissance, il propose un nouveau modèle économique (positif, optimiste) prenant en compte la limitation des ressources naturelles, mais aussi leur potentiel de renouvellement.

- John T Lyle a élaboré la notion de **conception régénérative**.
- Walter Stahel et Geneviève Reday ont développé les principes d'une économie de la performance fonctionnant en circuit fermé et le concept d'**économie de la fonctionnalité**.
- Le terme d'**économie circulaire** est employé pour la première fois dans un ouvrage de David W Pearce et R Kerry Turner.
- Michael Braungart et Bill Mac Donough ont élaboré le concept de **métabolisme technique**, inspiré des métabolismes biologiques, en développant le modèle « cradle to cradle » (du berceau au berceau).
- Janet Benuys a défini le **bio mimétisme** autour de trois principes : la nature comme modèle, la nature comme mesure et la nature comme mentor.

¹ Serge Orru, « économie circulaire, écologie urbaine », rapport réalisé pour Anne Hidalgo, novembre 2013. Serge Orru est aujourd'hui conseiller de la Maire de Paris.

- Gunter Pauli a initié **l'économie bleue**, mouvement open source qui présente des études de cas concrets d'économie circulaire.
- Robert Frosch et Nicolas Gallopoulos ont défini **l'écologie industrielle et territoriale** comme la recherche d'un écosystème industriel.

La navigatrice britannique **Ellen Macarthur**, considérant « qu'en mer, tout est compté, à terre aussi, les ressources sont finies » a créé en **2010** une **Fondation** pour accélérer la transition vers l'économie circulaire, et présente cette dernière comme fondée sur trois principes :

- préserver et développer le capital naturel en contrôlant les stocks de ressources finies et en équilibrant les flux de ressources renouvelables ;
- optimiser l'exploitation des ressources en favorisant la circulation des produits, composants et matériaux à leur meilleur niveau de performance dans le cycle biologique et technique ;
- créer les conditions propices au développement d'un système vertueux en identifiant et éliminant les externalités négatives.

Ces principes allient cinq approches :

- prévenir les déchets ;
- renforcer la résilience à travers la diversité ;
- utiliser les énergies renouvelables ;
- adopter une conception systémique ;
- fonctionner en cascade.

Orée, association multi acteurs créée en France en **1992** pour développer une réflexion sur les meilleures pratiques environnementales et mettre en œuvre des outils concrets pour une gestion intégrée de l'environnement à l'échelle des territoires, s'est dotée récemment de groupes de travail sur l'économie circulaire, abordant d'une part une approche produit/service : écoconception, économie de la fonctionnalité, d'autre part une approche filière : recyclage/valorisation, enfin une approche territoire : écologie industrielle et territoriale.

En **2013**, se crée en France **l'Institut de l'Economie Circulaire**, présidé par François Michel Lambert², association nationale multi-acteurs, cercle de réflexions et d'actions, dont l'objectif est la **promotion de l'économie circulaire**. Il vise un changement profond de modèle économique, qui impose d'avancer étape par étape, la transition se faisant sur le long terme.

« Notre système va dans le mur, il faudrait trente planètes pour continuer à consommer comme on le fait » a déclaré la réalisatrice Colline Serreau, marraine de l'Institut, auteur en 2010 du documentaire « Solutions locales pour un désordre global ».

² Député Europe Ecologie Les Verts des Bouches du Rhône.

L'Institut s'est donné pour ambition de :

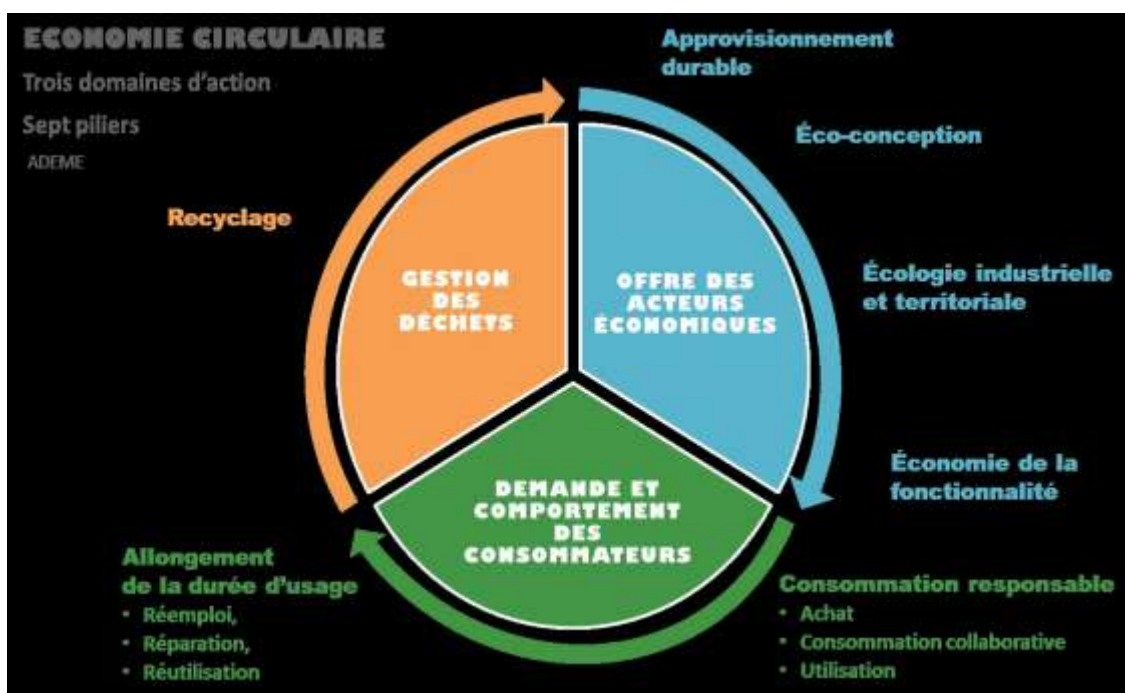
- fédérer et impliquer tous les acteurs et experts concernés dans une démarche collaborative ;
- mutualiser les compétences et ressources de manière à mener des réflexions collectives sur les sujets associés à l'économie circulaire ;
- faciliter les échanges de savoir et d'expérience entre tous les experts et acteurs impliqués ;
- promouvoir et dynamiser la recherche, l'expérimentation et les réalisations concrètes sur l'économie circulaire ;
- faciliter la création de synergies entre les acteurs afin de favoriser l'émergence de projets multipartites ;
- communiquer afin d'assurer la promotion de l'économie circulaire et améliorer ainsi sa compréhension par le plus grand nombre ;
- faire évoluer la législation et la réglementation pour dynamiser l'économie circulaire.

1.1.2. Des définitions de l'économie circulaire (EC):

L'économie circulaire s'oppose à l'économie linéaire à toutes les étapes du cycle de vie des produits, dans une perspective de développement durable.

L'ADEME³ propose un schéma généralement admis en France pour expliquer les trois domaines d'action et les sept piliers de l'économie circulaire :

Figure 1 : Schéma de l'économie circulaire



Source : ADEME

³ Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

- **l'offre des acteurs économiques** comprend :
 - l'approvisionnement durable, c'est-à-dire un mode d'exploitation et d'extraction des ressources -renouvelables et non renouvelables-qui vise à leur exploitation efficace en limitant les rebuts et l'impact sur l'environnement ;
 - l'éco-conception, qui consiste à prendre en compte tous les impacts environnementaux dès la conception d'un procédé, d'un bien ou d'un service ;
 - l'écologie industrielle et territoriale, qui vise à une gestion optimisée des ressources matière et énergie sur un territoire grâce à une organisation mise en place entre opérateurs ;
 - l'économie de la fonctionnalité, qui consiste à vendre les services liés aux produits plutôt que les produits eux-mêmes.
- **la demande et le comportement des consommateurs** comprend :
 - la consommation responsable, à savoir l'achat durable (évaluation des besoins, choix de produits éco-conçus), la consommation collaborative, qui privilégie l'usage sur la possession, et l'utilisation responsable avec le tri ;
 - l'allongement de la durée d'usage avec les trois R que sont le Réemploi, la Réparation, la Réutilisation.
- **la gestion des déchets** comprend le recyclage, soit la réutilisation des matières issues des déchets, en boucle fermée (produits similaires) ou en boucle ouverte (autres types de biens).

Il convient ici de préciser trois notions très proches :

- *réemployer* consiste à récupérer ou réparer un produit ou une matière pour l'utiliser sans modifier sa forme ou sa fonction (retoucher un vêtement) ;
- *réutiliser* consiste à utiliser un matériau récupéré pour un usage différent de son premier emploi (coudre un patchwork avec des débris de tissu) ;
- *recycler* consiste à transformer une matière en nouveau produit (fabriquer du textile avec des bouteilles plastique).

Le **Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie** donne la définition suivante : « *l'économie circulaire désigne un concept économique qui s'inscrit dans le cadre du développement durable avec pour objectif de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergies.* »

La nouvelle économie, circulaire et non plus linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter), se base sur le principe de « refermer le cycle de vie ».

Les trois R sont ici : Réduire (la consommation, les ressources), Réutiliser (les produits, les services), Recycler (les déchets, les matériaux, l'eau et l'énergie).

Les militants de l'économie circulaire soulignent que pendant des siècles, l'Homme a fait de l'économie circulaire sans le savoir, puisqu'il conservait, réparait, réutilisait ; ce qui est vrai dans le cadre d'une économie domestique ou locale.

L'élément nouveau, intervenu au 21^e siècle, est la mise en contact d'acteurs éloignés rendue possible par les moyens modernes de communication, qui permet que les rebuts de

l'un soient repérés quasi instantanément, même à distance, comme les ressources de l'autre, et qui permet de lever de nombreux obstacles organisationnels.

Les mêmes militants sont convaincus que l'économie du partage ou économie de la fonctionnalité est facteur de lien social et de solidarité. La réalité est plus complexe : quand elle s'appuie sur une mutualisation des biens, l'organisation en communauté, une dynamique non lucrative, il s'agit bien d'une économie collaborative. Mais les plateformes d'échange et de partage gratuit (comme Domotek⁴ pour les appareils électro ménagers) rencontrent des difficultés à se développer car elles peinent à mobiliser des bénévoles.

En revanche l'économie « ubérisée », connaît, elle, un développement extraordinaire, car elle repose sur des entreprises marchandes, horizontalisées et dématérialisées qui mobilisent par le numérique des prestataires indépendants sans en assumer la charge.

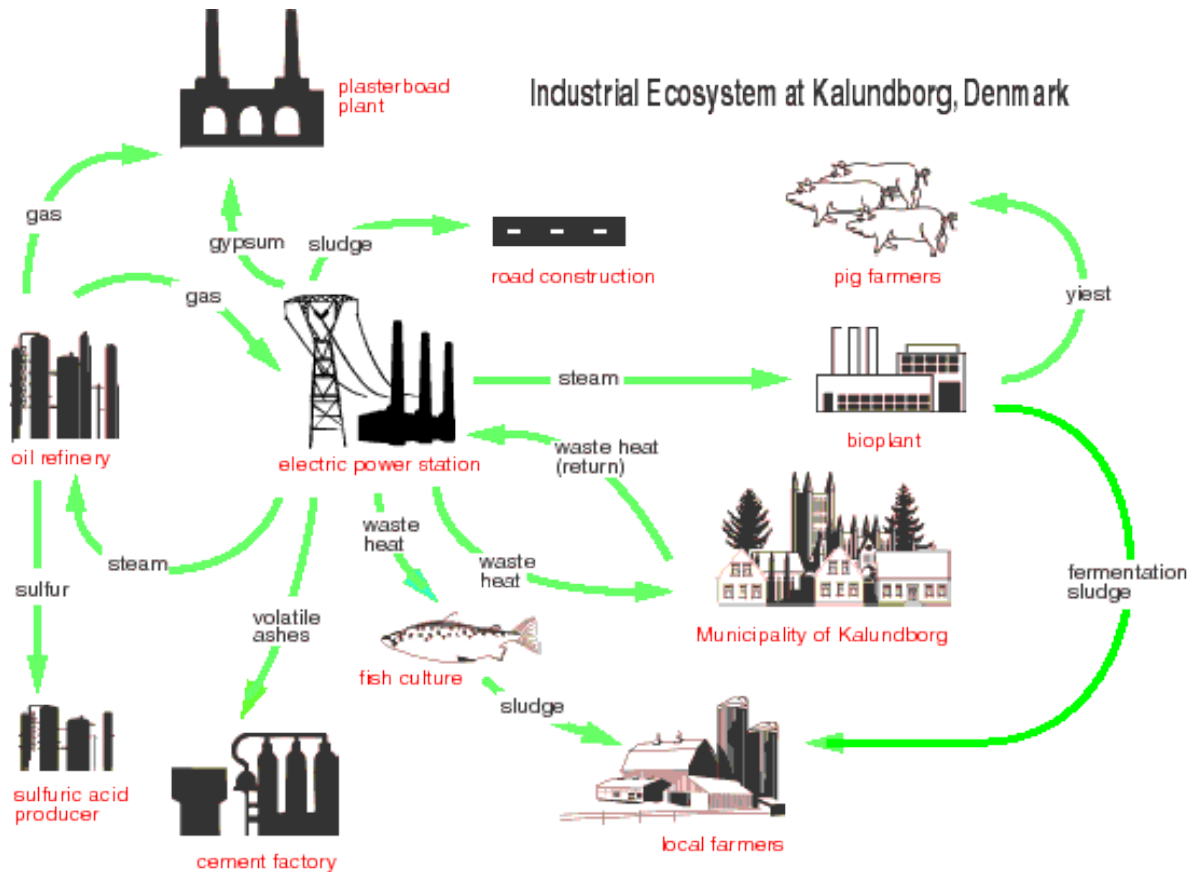
L'économie circulaire n'est pas naturellement juste, l'explosion des modèles traditionnels questionne les pouvoirs publics, la loi et la fiscalité ont à accompagner ces mutations et traduire des choix de société.

1.1.3. Un exemple d'application de l'économie circulaire

La ville de Kalundborg au Danemark constitue un exemple mondialement reconnu d'application de l'économie circulaire à travers l'écologie industrielle et territoriale, connu sous le nom de **Symbiose de Kalundborg** : la municipalité de cette ville de 20 000 habitants a incité activement les industries s'installant sur son territoire à être interdépendantes, les déchets de l'une constituant les ressources de l'autre. C'est ainsi qu'à la suite d'une raffinerie, d'une centrale électrique, d'une usine de biotechnologie, d'une fabrique de plâtre, se sont installées une vingtaine d'activités interdépendantes, réduisant la consommation de ressources et la pollution sur le territoire mais également contribuant à la vitalité de l'économie locale.

⁴ Initiative citoyenne de partage d'objets domestiques dans le 11^e arrondissement.

Figure 2 : La symbiose de Kalundborg



Source : Kalundborg

La communauté d'agglomération de Plaine Commune (93) a fait réaliser une étude de son métabolisme urbain en vue d'introduire l'écologie industrielle et territoriale sur son territoire.

1.1.4. Un contexte favorable

Le contexte actuel est très favorable puisque la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte comprend en effet un titre 4 intitulé « *lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage* ».

Elle introduit dans le code de l'environnement un article L.110-1 qui définit l'économie circulaire : « *La transition vers une économie circulaire vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, à la prévention de la production des déchets, notamment par le réemploi des produits, et suivant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, à une réutilisation, à un recyclage ou, à défaut, à une valorisation des déchets. La promotion de l'écologie industrielle et territoriale et de la conception écologique des produits, l'utilisation de matériaux issus de ressources naturelles renouvelables gérées durablement et issus du recyclage, la commande publique durable, l'allongement de la durée du cycle de vie des produits, la prévention des déchets, la prévention, la réduction ou le contrôle du rejet, du dégagement, de l'écoulement ou de l'émission des polluants et des substances toxiques, le traitement des déchets en respectant la hiérarchie des modes de traitement, la coopération entre acteurs économiques à l'échelle territoriale pertinente dans le respect du principe de*

proximité et le développement des valeurs d'usage et de partage et de l'information sur leurs coûts écologique, économique et social contribuent à cette nouvelle prospérité. »

Elle modifie le **code de l'énergie** en modifiant l'**article L.100-4** : « *la politique énergétique nationale a pour objectifs ... cette dynamique soutient le développement d'une économie efficace en énergie, notamment dans les secteurs du bâtiment, des transports et de l'économie circulaire et préserve la compétitivité et le développement du secteur industriel. »*

Elle introduit également dans le **code de la consommation** un **article L.213-4-1** qui définit et proscrit l'**obsolescence programmée** : « *l'obsolescence programmée se définit par l'ensemble des techniques par lesquelles un metteur sur le marché vise à réduire délibérément la durée de vie d'un produit pour en augmenter le taux de remplacement...l'obsolescence programmée est punie... ».*

Enfin, l'**article 70 de la loi** précise que « *la commande publique est mise au service de la transition vers l'économie circulaire... ».*

Il définit l'**écologie industrielle et territoriale** « *qui consiste, sur la base d'une quantification des flux de ressources, et notamment des matières, de l'énergie et de l'eau, à optimiser les flux de ces ressources utilisées et produites à l'échelle d'un territoire pertinent, dans le cadre d'actions de coopération ; de mutualisation et de substitution de ces flux de ressources, limitant ainsi les impacts environnementaux et améliorant la compétitivité économique et l'attractivité des territoires. »*

Au Sommet sur le développement durable le 25 Septembre 2015, les États membres de l'ONU ont adopté un **nouveau programme de développement durable**, qui comprend un ensemble de **17 objectifs**⁵ mondiaux pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice, et faire face au changement climatique d'ici à 2030.

Enfin, la Commission Européenne, après avoir le 16 décembre 2014 retiré le **paquet législatif relatif à l'économie circulaire** qui avait été présenté en juillet 2014, « pour l'améliorer », a présenté le 2 décembre 2015 un nouveau train plus ambitieux de mesures destinées à **faciliter la transition de l'Europe vers une économie circulaire**, qui est discuté au Parlement Européen.

1.2. L'introduction de l'économie circulaire à la Ville de Paris

1.2.1. Le projet

Dans « **Paris qui ose, mon projet pour Paris 2014-2020** », la candidate Anne Hidalgo envisage de faire de Paris un laboratoire de l'économie circulaire, et indique « *passer de la société du jetable à la société du durable est une priorité de mon action* ». Elle propose de « *réduire la production de déchets et les gérer* » et « *d'investir pour l'avenir des déchets* ». Elle indique « *l'économie circulaire repose sur le sens de l'innovation et l'intelligence collective, énergies inépuisables que je veux mobiliser dans la ville* ».

Cette volonté se traduit dès son élection à la Mairie par la constitution de son équipe municipale avec la création d'une **délégation à l'économie sociale et solidaire**,

⁵ 1-pas de pauvreté, 2-faim zéro, 3-bonne santé et bien-être, 4-éducation de qualité, 5-égalité entre les sexes, 6-eau propre et assainissement, 7-énergie propre et d'un coût abordable, 8-travail décent et croissance économique, 9-industrie innovation et infrastructure, 10-inégalités réduites, 11-villes et communautés durables, 12-consommation et production responsables, 13-mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques, 14-vie aquatique, 15-vie terrestre, 16-paix, justice et institutions efficaces, 17-partenariats pour la réalisation des objectifs.

l'innovation sociale et l'économie circulaire, confiée à Antoinette Guhl, élue écologiste expérimentée dans le domaine de l'économie circulaire.

Sa **feuille de route**⁶, indique que « *Paris doit montrer qu'elle ouvre la voie au niveau mondial en matière d'économie circulaire et qu'elle propose des solutions pour passer d'une société du jetable à une société du durable* ». Elle précise « *Il sera nécessaire d'engager toute l'administration parisienne dans une gestion durable de la Ville. Au sein de l'administration, chaque service, chaque projet parisien devra être évalué et valorisé au regard de son impact environnemental et de son inscription dans une démarche d'économie circulaire* ». Elle demande d'organiser les Etats Généraux de l'Economie Circulaire du Grand Paris.

La Maire de Paris présente au **Conseil de Paris** (séance du 10 février 2015), une **communication sur l'économie circulaire**, « *indissociable d'une société apaisée et de confiance, connectée, intelligente, résiliente* », et annonce la tenue des états généraux. L'assemblée municipale y décide d'adhérer aux associations Institut de l'économie circulaire et Orée (15 500 €).

1.2.2. Les états généraux de l'économie circulaire du Grand Paris

La métropole du Grand Paris importe annuellement l'équivalent de 11 tonnes de matière par habitant et en exporte près de 8 tonnes. L'économie circulaire nécessite que les acteurs se connaissent et communiquent : en effet, afin d'introduire les flux nécessaires pour « refermer le cycle de vie des produits », il est indispensable que les déchets des uns soient identifiés pour être utilisés comme ressources pour les autres, sur une échelle de territoire pertinente.

C'est pourquoi la municipalité parisienne a souhaité aborder le sujet de façon collaborative, en commençant par réunir les partenaires présents sur le territoire du Grand Paris, pour les fédérer dans le cadre d'états généraux rassemblant collectivités territoriales, entreprises et associations, organisés en **partenariat avec l'ADEME**. Elle a versé à la Ville pour ce faire une subvention de 80 901 €.

Un **comité de pilotage** a été constitué⁷. L'AEU de la DEVE a été chargée d'organiser les états généraux et a créé en janvier 2015 un nouveau département « économie circulaire » au sein de la division « climat-énergies » et y a recruté deux nouveaux agents. Elle a en outre passé un **marché d'assistance** avec la société Bio by Deloitte pour l'organisation des ateliers et la rédaction du Livre Blanc. De son côté, la DDEES devenue DAE a créé un poste économie circulaire par redéploiement budgétaire au sein du BIES devenu BESC. La DPE quant à elle a labellisé « économie circulaire » des actions existantes mises en œuvre par sa mission 3R.

Lancés le 11 mars 2015 à l'Hôtel de Ville par une journée « Cap sur l'économie circulaire » ouverte par Anne Hidalgo et clôturée par Antoinette Guhl, animée de diverses tables rondes et rassemblant 600 acteurs, les états-généraux se sont conclus les 14, 15 et

⁶ Note de la Maire en date du 16 mai 2014.

⁷ Il comprenait le Cabinet de la Maire, l'adjointe à la Maire en charge de l'économie circulaire, la Mission Paris 2015 du Secrétariat Général, le Bureau de l'Insertion et de l'Economie Solidaire (BIES) devenu Bureau de l'Economie Solidaire et Circulaire (BESC) de la Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur (DDEES) devenue Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE), la « Mission Réduction, Réemploi, Recyclage des déchets » (Mission 3R) de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE), la Direction de l'Information et de la Communication (DICOM), et l'Agence de l'Ecologie Urbaine (AEU), service de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) qui coordonne des démarches transversales de la Ville pour le développement durable (Plan Climat, Plan biodiversité...).

16 septembre 2015 à l'Hôtel de Ville avec trois jours de débats accompagnés d'expositions et jalonnés d'évènements, réunissant 1500 participants.

Un travail préalable de co-élaboration entre la Ville de Paris et les autres collectivités du Grand Paris a permis de définir un processus de **travail participatif**, tandis qu'un appel à contribution a été lancé sur Internet auprès du grand public afin de repérer les acteurs, invités à participer sous diverses formes.

Les 240 participants, collectivités, associations et entreprises, de la petite start-up à la grande multinationale, de l'association caritative centenaire au jeune acteur de l'économie sociale et solidaire, ont travaillé autour de huit thèmes :

- alimentation, de l'agriculture urbaine aux bio déchets ;
- lutte contre le gaspillage alimentaire, sensibilisation et redistribution ;
- aménagement, de l'écoconception au chantier vert ;
- nouvelles économies, fonctionnalité et réemploi ;
- de l'écoconception à la fin de vie, les produits à durée de vie courte, de consommation courante ;
- de l'écoconception à la fin de vie, les produits à durée de vie moyenne ou longue, les équipements ;
- valorisation des énergies de récupération ;
- écologie industrielle et territoriale.

L'objectif de définition d'une politique partagée n'a pas toujours été atteint, mais chaque groupe de travail a émis des propositions, dont les plus consensuelles, au nombre de 65, ont été retenues dans le **Livre Blanc de l'Economie Circulaire du Grand Paris**, outil à la disposition des collectivités, qui peuvent s'en emparer pour adopter leurs propres plans d'action.

1.2.3. L'avenir

Les collectivités, en signant le **Pacte du Grand Paris pour l'Economie Circulaire**⁸, se sont engagées à travailler ensemble à la mise en œuvre des actions suivantes :

- commande publique responsable ;
- lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- développement des agricultures urbaines et péri-urbaines ;
- développement des logiques de valorisation des déchets par filière ;
- charte commune de l'éco-construction ;
- charte commune pour des évènements éco-responsables.

Elles se sont également engagées dans le cadre de la construction métropolitaine, en lien avec la région, à porter les chantiers de :

⁸ Les signataires sont : les villes de Paris, Arcueil, Aulnay sous Bois, Clichy sous Bois, Epinay sur Seine, Fresnes, Les Lilas, Livry Gargan, Meudon, Montfermeil, Montreuil, Neuilly Plaisance, Nogent sur Marne, Sceaux, Suresnes, les communautés d'agglomération d'Est Ensemble, Grand Paris Seine Ouest, Plaine Commune, Val de Bièvre, les départements de Seine Saint Denis et du Val de Marne, la Région Ile de France.

- plateformes métropolitaines partagées de récupération et de valorisation des déchets organiques ;
- extension des consignes de tri à tous les plastiques, harmonisation des modes de gestion des collectes sélectives ;
- rationalisation et gestion partagée des installations municipales de prise en charge des déchets encombrants ;
- création d'une « bourse » métropolitaine aux déchets de chantier.

Ces engagements ayant fait l'objet d'une forte médiatisation, ils doivent être suivis d'effets sous peine de décevoir fortement, particulièrement à Paris ville pionnière.

L'action se situe à trois niveaux :

Paris souhaite introduire de l'économie circulaire dans les pratiques internes de l'administration pour qu'elle devienne exemplaire. Dans les services rendus par la Ville également, la gestion des déchets par exemple. Elle veut aussi impulser des actions d'économie circulaire sur le territoire grâce à l'accompagnement économique au développement de filières de réemploi par exemple.

Au-delà de la mise en réseau des acteurs, un gros effort de communication peut initier la population parisienne et les agents de la collectivité à ce nouveau concept d'économie circulaire.

2. LES INITIATIVES, PROJETS ET IDÉES À LA VILLE DE PARIS

La mission s'est attachée à étudier l'introduction de l'économie circulaire dans les pratiques internes de la Ville, l'implication des agents nécessaire à la réussite de la transition vers « une troisième révolution industrielle ». Selon le rapport de Serge Orru, « *l'exemplarité des agents de la Ville de Paris sera un atout. Les agents de la Ville œuvrent dans tous les domaines et sont en contact avec tous les parisiens, leur rôle d'exemple est donc très important. Leur formation doit être adaptée à l'écologie qui doit être au cœur de leur mission et de leurs pratiques : empreinte écologique, émission de GES, tri sélectif et recyclage des matériels et de leurs fournitures, éco-conduite, vêtements de travail écologiques, choix des fournitures, etc.* »⁹.

2.1. Le cadre général

2.1.1. Méthode

L'administration municipale a tout d'abord été informée par un **mail du Secrétaire Général (SG)** du 28 août 2014 informant du souhait de la Maire de développer l'économie circulaire, et demandant aux directions de recenser les initiatives envisagées dans ce domaine et de désigner un référent.

Dix-huit directions ont répondu à cette demande, la mission a analysé ces réponses.

La mission a ensuite rencontré l'ensemble des directions ainsi que les établissements publics CASVP et Paris Musées¹⁰, et à une exception près, a été accueillie, à des degrés hiérarchiques divers et dans des délais variables.

L'**entretien** a souvent été l'occasion de préciser le concept et d'évoquer son caractère prioritaire. L'économie circulaire ne figure pas dans les objectifs définis en début de mandat aux directions, qui ne disposent pas de moyens dédiés à son application.

La mission a ensuite adressé aux directions un **questionnaire**, joint en annexe du présent rapport, qui a suscité des réponses inégales¹¹.

Le rapport en présente ci-dessous des extraits sous forme de tableaux. Ils sont accompagnés de commentaires issus de la réponse au SG, de l'entretien et des contacts et investigations ultérieurs.

Il ressort de l'ensemble de ces analyses que les directions de la Ville ont un degré de maturité et d'implication très variable en ce domaine.

2.1.2. Typologie des directions

Toute classification est arbitraire voire réductrice, chaque direction intervenant plus ou moins en son sein propre, en direction des services municipaux, au service des usagers, et en tant que partenaire des acteurs privés qu'elle coordonne, accompagne ou contrôle.

⁹ Serge Orru, « économie circulaire, écologie urbaine », rapport réalisé pour Anne Hidalgo, novembre 2013.

¹⁰ Demande adressée aux directeurs avec information aux référents.

¹¹ Le questionnaire a été envoyé le 24 juin 2015 avec demande de retour pour le 22 juillet ; un rappel a été effectué le 22 juillet, les dernières réponses sont arrivées le 08 septembre.

Il est cependant possible de tracer sommairement quatre catégories de directions en fonction de leur action qui détermine leur type de lien avec l'économie circulaire, ce qui ne préjuge en rien de leur volontarisme dans le déploiement de cette politique.

⇒ Trois directions sont directement impliquées dans l'économie circulaire :

- la Direction de la Propreté et de l'Eau, DPE, tout naturellement puisqu'en charge de la réduction et du recyclage des déchets sur le territoire, particulièrement assuré par la mission Réduction, Réemploi, Recyclage des déchets dite « mission 3R » ;
- la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, DEVE, missionnée pour organiser les états généraux, qui a renforcé son Agence de l'Ecologie Urbaine et coordonne déjà des plans environnementaux transversaux ;
- la Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur, DDEEES devenue DAE, en capacité de faire le lien entre acteurs économiques du territoire et qui s'est dotée d'une compétence économie circulaire au sein du service chargé de l'économie sociale et solidaire.

⇒ Six directions à compétence transversale ont des initiatives qui concernent l'ensemble des services municipaux :

- la Direction des Systèmes et Technologies de l'Information, DSTI ;
- la Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports, DILT ;
- la Direction des Finances et des Achats, DFA ;
- la Direction des Ressources Humaines, DRH ;
- la Direction des Affaires Juridiques, DAJ ;
- la Direction de la COmmunication, DICOM.

⇒ Quatre directions peuvent jouer un rôle majeur en tant que prescriptrices auprès des maîtres d'ouvrage :

- la Direction du Patrimoine et de l'Architecture, DPA ;
- la Direction de la Voirie et des Déplacements, DVD ;
- la Direction de l'Urbanisme, DU ;
- la Direction du Logement et de l'Habitat, DLH ;

⇒ Neuf directions sectorielles ainsi que deux établissements publics sont concernés par la mise en œuvre de l'économie circulaire dans leur propre champ de compétence, qu'ils l'exercent en régie ou via des partenaires :

- la Direction de la Jeunesse et des Sports, DJS ;
- la Direction des Affaires SCOLaires, DASCO ;
- la Direction des Familles et de la Petite Enfance, DFPE ;
- la Direction des Affaires Culturelles, DAC ;
- la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, DASES ;
- la Délégation Générale aux Relations Internationales, DGRI ;
- la Direction de l'Inspection Générale, IG ;
- la Direction de la Prévention et de la Protection, DPP ;
- la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires, DDCT.
- le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, CASVP ;
- l'établissement public des musées, PARIS MUSEES.

2.1.3. Service dédié ou personne référente

Au travers du questionnaire, les directions ont été interrogées sur la présence, au sein de leur direction, d'un **service dédié à l'économie circulaire**. Sept directions déclarent des services dédiés à l'économie circulaire : DVD, DU, CASVP, DEVE, DPE, DFA, DDEEES ; une direction, la DLH, déclare également un petit service transversal avec trois chargés de mission. Au total, 33 % des directions ont organisé leur fonctionnement afin de bénéficier d'un appui technique en interne leur permettant de mener des projets économie circulaire et/ou développement durable.

Ces services sont de nature et d'importance très différente. Ils étaient souvent préexistants. Par exemple à la DVD, le centre de maintenance et d'approvisionnement se compose de 70 personnes œuvrant sur le recyclage des matériaux et l'approvisionnement de chantiers. A la DU, sept personnes réalisent des études thématiques et proposent des innovations développement durable. A la DFA, cinq personnes s'occupent de la mise en œuvre du développement durable dans les marchés.

Tableau 1 : Services économie circulaire dans les directions

Direction	Nom du ou des service(s)	Mission du service	Nombre d'agents de ce service
DVD	Centre de Maintenance et d'Approvisionnement	Maintenance du patrimoine de voirie, Approvisionnement des chantiers en pierre naturelle (pavés, bordures, dalles) Recyclage des matériaux (pierre naturelle, bois de	70 personnes (A, B, C)
DVD	Service des canaux	Exploitation des canaux parisiens et du domaine public fluvial afférent	200 personnes (A, B, C)
DU	Sdir Etudes et règls urbanisme/Bur Stratégie Urbaine en transversal avec le Sder/Bur règlt Urbanisme, la Sdir Action foncière et le Sdir Permis Construire	Etudes thématiques et localisées; innovation; développement durable; espace public	7 personnes
CASVP	Service Logistique achat	Logistique et achat	non précisé
DEVE	Agence d'Ecologie Urbaine	Division climat énergies et économie circulaire	2 agents
DPE	Mission Réduction, Réemploi, Recyclage des déchets	Veille technique et réglementaire sur la gestion des déchets Elaboration de la stratégie de gestion des déchets Pilotage avec le STPP de la mise en œuvre des actions	3 Ingénieurs, 2 IST et une direction (2 Ingénieurs en Chef) et des moyens généraux communs aux deux services, SCGIQ et Mission 3R (2 secrétaires et une responsable archivage et formation)
DFA	BSTA (Bureau Supports et Techniques Achats)	Mise en œuvre du DD	5 personnes
DDEEES	Bureau de l'Insertion et de l'Economie Solidaire		une personne ressource

Source : IG, à partir des réponses des directions au questionnaire

Note : le nom du service en charge de l'économie circulaire à la DAE (ex DDEEES) est désormais « le bureau de l'économie solidaire et circulaire ». Sa mission est le soutien au développement de l' ESS et aux filières de l'économie circulaire (3 agents).

Le secrétariat général a demandé aux directions¹² de désigner un référent sur l'économie circulaire.

Lorsque les directions disposent d'un service dédié, elles désignent le référent en son sein, mais la plupart des directions ne disposant pas de services dédiés, elles ont simplement désigné un référent. Ce dernier n'est jamais entièrement dédié à l'économie circulaire, mais il peut être en charge exclusivement des questions environnement et innovation, comme à la DPA, ou avoir un portefeuille varié d'activités, ce qui est le cas le plus fréquent.

¹² Mail du 28 août 2014 cité plus haut.

Un référent « développement durable » avait été préalablement désigné dans chaque direction, il contribue au rapport développement durable¹³.

Sur les 24 directions, 11 ont désigné la même personne pour ces deux sujets, soit 46 %.

Pour alléger l'agenda des référents développement durable et économie circulaire, et à leur demande, il a été décidé, autant que possible, de regrouper les réunions « développement durable » et « économie circulaire ». C'est opportun, quand le référent est le même, beaucoup moins quand plusieurs personnes sont concernées, car deux personnes sont mobilisées pour la même réunion.

Il faudrait regrouper les thèmes développement durable d'une part, économie circulaire d'autre part, et **scinder l'ordre du jour** des réunions.

Sur le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) dont la mission 3R de la DPE est pilote, le secrétariat général avait aussi demandé aux directions¹⁴ de désigner un référent « prévention des déchets ».

Le programme comprend un volet *administration éco-exemplaire* autour de trois actions : « mobilisation des élus et du personnel de la Ville de Paris », « poursuite et amplification des actions de dématérialisation des communications et de réduction d'utilisation du papier », « identification et diffusion des bonnes pratiques en matière de prévention des déchets ».

Le référent en charge de la sensibilisation des usagers citoyens doit également animer, au sein de sa direction, le déploiement et le suivi des bonnes pratiques en matière de réduction des déchets. Il est convié chaque année à une réunion dans le cadre de l'administration éco exemplaire. Au vu des comptes rendus de ces réunions, toutes les directions ne sont pas présentes. Le compte rendu du 6/2/2015 mentionne que « *la stratégie municipale sur la prévention des déchets et la gestion des déchets ménagers s'inscrit pleinement dans l'économie circulaire puisqu'elle couvre quatre de ses sept piliers pour les déchets des ménages et assimilés : l'approvisionnement durable, l'allongement de la durée d'usage, la consommation responsable et le recyclage* ». Certaines directions y soulignent « *qu'une certaine confusion peut parfois exister entre différents programmes aux objectifs proches* », par exemple entre le PLPD et les actions d'économie circulaire.

La mission a effectivement relevé que les sujets économie circulaire et prévention des déchets étaient étroitement liés et que l'expertise liée aux déchets pouvait être valorisée dans le nouveau chantier de l'économie circulaire.

Il semble pourtant que le sujet « déchets » n'ait pas été considéré comme stratégique, le référent émanant en général des services logistiques est rarement valorisé, comme le montre le tableau ci-dessous.

¹³ Le rapport développement durable exercice 2014 est un document de 70 pages sorti en novembre 2015. Il remplace le rapport environnemental, document obligatoire, en l'enrichissant de données sociales, et aborde les thèmes de l'économie circulaire (Cf. § 2.2.1.2, La DEVE), de la métropole, des acteurs du territoire, de la participation, des bâtiments passifs... Il s'ajoute au Bleu énergie.

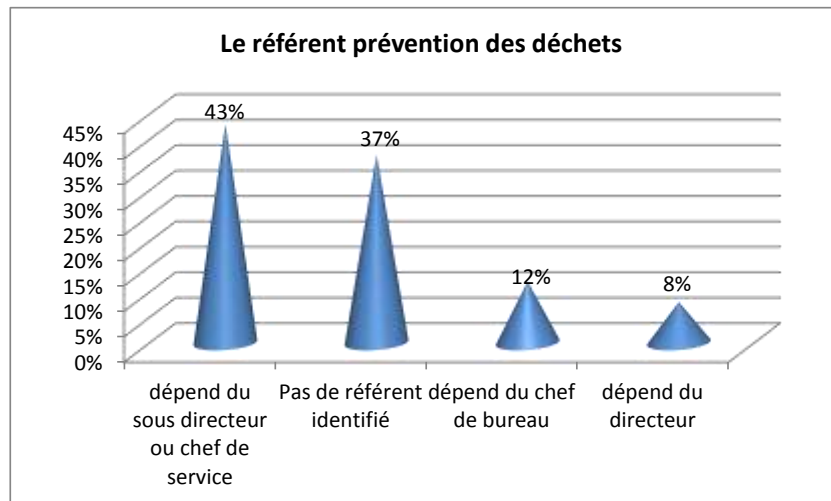
¹⁴ Note du 1^{er} mars 2012.

Tableau 2 : Niveau des référents prévention déchets dans les directions

Le référent prévention des déchets	
dépend du sous directeur ou chef de service	10
pas de référent identifié	9
dépend du chef de bureau	3
dépend du directeur	2

Source : IG, à partir des réponses des directions au questionnaire

Graphique 1 : Le référent prévention des déchets et son niveau hiérarchique



Source : IG, à partir des réponses des directions au questionnaire

Dans le questionnaire, il était demandé aux directions quels étaient les référents :

- économie circulaire ;
- développement durable ;
- climat ;
- COP 21 ;
- prévention des déchets ;
- autres sujets voisins éventuels,

afin d'observer si ces responsabilités étaient concentrées ou réparties dans les directions.

Les réponses montrent que **sur l'ensemble des domaines concernés, les directions ont de 1 à 6 référents**, en moyenne 2,6. Dans deux directions, le sujet est confié à une équipe (un cadre et son adjoint).

Les sujets prévention des déchets et économie circulaire n'ont pas toujours été rapprochés : six directions (25 %) ont le même référent sur ces deux sujets, 8 directions (37,5 %) ont deux référents différents, et 8 directions (37,5 %) n'ont pas identifié leur référent prévention des déchets.

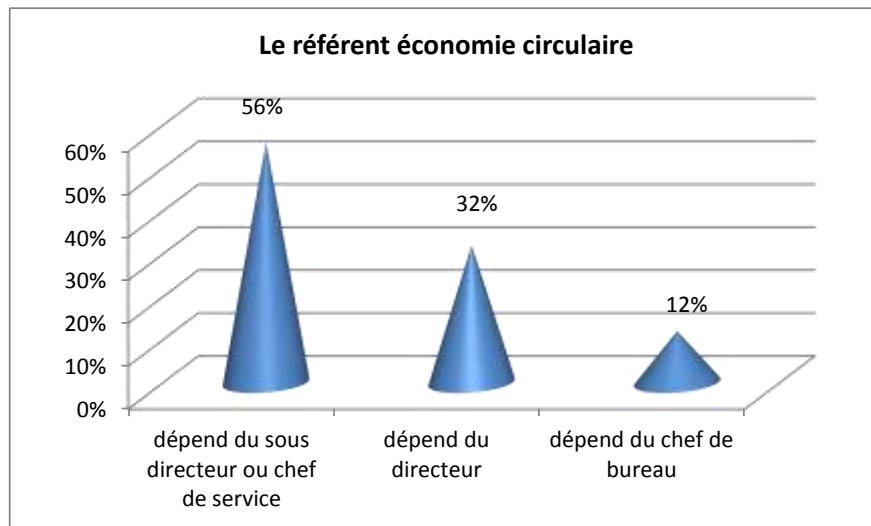
Le questionnaire demandait également quel était le niveau de rattachement hiérarchique du référent économie circulaire. Sur l'ensemble des directions, le niveau des référents économie circulaire est le suivant :

Tableau 3 : Niveau des référents économie circulaire dans les directions

Le référent économie circulaire	
dépend du sous directeur ou chef de service	13
dépend du directeur	8
dépend du chef de bureau	3

Source : IG, à partir des réponses des directions au questionnaire

Graphique 2 : Niveau hiérarchique du référent économie circulaire



Source : IG, à partir des réponses des directions au questionnaire

Le réseau des 24 référents économie circulaire est animé par l'AEU de la DEVE, qui apporte de l'information, organise des séminaires, publie tous les quinze jours une newsletter et mobilise le réseau, par exemple pour la rédaction du rapport développement durable.

De nombreux référents indiquent qu'ils se mobilisent pour l'économie circulaire « en plus de leur travail » et qu'ils n'arrivent pas à y consacrer le temps nécessaire pour être actifs, leur participation se réduisant, lorsqu'elle est possible, à la présence aux réunions.

2.2. Les directions

2.2.1. Les trois directions directement impliquées dans l'économie circulaire

2.2.1.1. La Direction de la Propreté et de l'Eau

La DPE est la direction susceptible d'avoir une vision globale de l'économie circulaire ; ses actions sont déterminantes. Elle intervient sur la gestion des déchets sur le territoire ainsi que sur la demande et le comportement des consommateurs (deux des trois piliers de l'économie circulaire). Elle pilote et coordonne le **programme local de prévention des déchets (PLPD)**.

Les principaux projets réalisés ou en cours à la DPE en lien avec l'EC sont :

Tableau 4 : Les projets d'économie circulaire de la DPE

Direction	Nom du projet	année début	année fin	réalisé	en cours	à réaliser
DPE	Mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets 2012-2015	2011	2015	X		
DPE	Mise en œuvre de la politique du tri des déchets : emballages, biodéchets, encombrants, papiers/journaux/magazines	1980	indéterminé	X		
DPE	Suivi du SYCTOM (Syndicat de traitement des ordures ménagères)	avant 2000	indéterminé	X		
DPE	Bilan et élaboration du nouveau PLPD	2015	2016		X	
DPE	Mise en place du plan de relance du tri des emballages	2015	2016		X	
DPE	Mise en place de la collecte des biodéchets des gros producteurs municipaux	2015	2020		X	
DPE	Etude d'aide à la décision pour la mise en place de la collecte des biodéchets dans le diffus	2015	2015		X	
DPE	Mise en œuvre du PLPD 2016-2020	2016	2020			X
DPE	Mettre en œuvre la collecte séparée des biodéchets	à définir	à définir			X
DPE	Developper le tri des déchets	à définir	à définir			X

Source : IG, réponse DPE au questionnaire IG

Sur dix grands projets, trois (30 %) sont réalisés, quatre (40 %) sont en cours, trois (30 %) sont à réaliser.

Selon la DPE, actuellement, 70 000 tonnes d'ordures ménagères sont enfouies, qui pourraient être réduites, recyclées ou valorisées. L'objectif prioritaire est d'arriver à 0 déchets enfouis, tout en réduisant l'incinération et en développant le recyclage et le compostage. C'est un enjeu non seulement environnemental mais aussi foncier et économique.

Le recyclage du verre est infini, celui du papier peut se faire sept à huit fois de suite. Le recyclage des déchets peut aussi être valorisé, notamment grâce aux terres rares et aux métaux précieux.

L'incinération de déchets non recyclables contribue à l'économie circulaire car elle sert à fabriquer du chauffage urbain (CPCU).

Le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)¹⁵ couvre la période 2011-2015.

L'ADEME a lancé en 2010 un appel à candidatures pour la signature d'un accord cadre de cinq ans incitant les collectivités à s'engager dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un PLPD avant l'obligation des lois Grenelle, applicables au 1^{er} janvier 2012. La Ville de Paris a été retenue pour l'élaboration et la mise en œuvre du PLPD 2011-2015, l'année 2011 a été consacrée à la rencontre des acteurs et au travail de diagnostic des déchets, le plan a été voté en février 2012.

La Ville de Paris a perçu 1,5M€ de subvention par an pour l'ensemble des actions entreprises, dont le coût intégrant la valorisation du temps humain est évalué à 3M€ par

¹⁵ Contrairement au nettoyage de l'espace public et au tri des déchets, la prévention des déchets est une compétence récente de la Mairie de Paris. Elle ne figure que depuis 2010, de manière explicite dans les compétences de la commune (article L. 541-15-1 du code de l'environnement, modifié en décembre 2010) : « Les collectivités territoriales responsables de la gestion des déchets ménagers et assimilés doivent définir en janvier 2012 au plus tard, un programme local de prévention pour ces déchets indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures prises en place pour les atteindre ».

an ; une partie de ce temps de travail est prise en compte par l'ADEME puisque la dépense directe hors temps de travail est évaluée à 900 000€ par an.

Le PLPD comprend 17 actions réparties en quatre sphères correspondant aux publics visés : habitat, public (établissements scolaires et de santé), professionnel et administration parisienne.

En ce qui concerne les **textiles**, trois conventions d'occupation du domaine public ont été signées, pour l'installation de conteneurs de collecte sur la voie publique.

La DPE assure la collecte sélective des **papiers et emballages** d'un certain nombre de directions et équipements municipaux en vue de leur recyclage par le SYCTOM.

Elle gère les Centres de Valorisation des Apports d'Encombrants (CVAE).

Depuis 2014, elle expérimente en vue de sa généralisation le tri à la source et la collecte des biodéchets des restaurants administratifs et des marchés alimentaires. Une expérimentation de collecte des biodéchets est à l'étude dans les 2^e et 12^e en vue d'une mise en œuvre en 2017.

Par ailleurs, la DPE , effectue un soutien technique et financer aux **recycleries**¹⁶ et assure gratuitement l'élimination de leurs déchets ultimes.

Elle mène avec cinq caisses des écoles une démarche expérimentale de **lutte contre le gaspillage alimentaire** dans les cantines et accompagne les professionnels volontaires dans la **réduction des déchets**.

Dans sa réponse au rapport provisoire, la DPE mentionne également le déploiement du **compostage** sur le territoire et au sein de l'administration : il s'agit d'un accompagnement offert par la Ville de Paris qui a passé un marché avec un bureau d'études et qui assure la promotion de cette mesure. Lancé en 2010, il connaît un véritable engouement, et il a fait l'objet de nombreuses propositions dans le cadre des budgets participatifs 2014 et 2015, qui lui consacrent 300 000 € par an.

Enfin, la DPE mène des actions à destination des services administratifs de la Ville avec l'animation du **groupe de travail «administration éco-exemplaire»** cité précédemment¹⁷.

L'objectif est de sensibiliser les directions et de recenser les types de déchets, de mettre en œuvre des actions ainsi que de recenser les **bonnes pratiques** de réduction des déchets. Un plan d'action est en cours.

Les directions ou services n'ayant pas de référent prévention des déchets n'ont pas été impliquées dans la définition du plan d'action défini. A titre d'exemple, concernant les éco gestes et les bonnes pratiques d'économie de papier : « *La DPE envoie cette fiche aux référents qui sont invités à la diffuser auprès des agents de la direction* »¹⁸.

Dans sa réponse au rapport provisoire, la DPE ajoute que le plan concernant la prévention des déchets n'a abordé que l'amont à savoir la production des déchets, mais non l'aval c'est à dire leur élimination. Le diagnostic des déchets n'a donc pas été effectué par les directions et reste à produire.

¹⁶ La DPE participe au schéma directeur « Déchets de proximité » qui vise à créer une recyclerie par arrondissement.

¹⁷ Cf. Rapport final 2013 sur la réduction des déchets au sein des directions de la Mairie de Paris.

¹⁸ Cf. Mail 3/3/2014, PLPD-CR GT administration exemplaire, « plan d'actions à mener en 2014 », 7 février 2014.

Recommandation 1 : Etablir un état des lieux de la situation des directions en terme de déchets produits et de leur élimination.

La décision de **maintenir un réseau d'eau non potable** (ENP) à Paris contribue à l'économie circulaire¹⁹. L'ENP est une eau moins onéreuse en coût de traitement, écologique, qui demande peu d'énergie pour circuler dans le réseau grâce au système gravitaire. Son utilisation permet d'économiser l'eau potable. L'ENP peut être utilisée pour rafraîchir les rues et les îlots de chaleur lors des périodes de canicules.

Le schéma directeur des usages et du réseau d'eau non potable de Paris 2015-2020 « *porte sur la rénovation et l'évolution du réseau, son extension dans les opérations nouvelles, son élargissement à de nouveaux usages et sa pérennisation dans un cadre économique défini.* ».

La DPE développe une **politique d'achat responsable** avec l'achat de pelles, balais à manches en bois issus de forêts gérées de manière durable. Elle utilise les marchés transversaux de la Ville de Paris avec des critères d'EC : achat de papier recyclé, élimination des cartouches, et assure une utilisation optimisée de ses achats et matériels (réparation des engins, réutilisation des pièces détachées, impressions recto-verso).

La direction relève que le **traitement des biodéchets** est en expérimentation, mais que pour passer à une généralisation sur tout Paris, il faudrait trouver des filières. Actuellement il n'existe qu'une seule benne pour collecter les biodéchets du restaurant administratif de l'Hôtel de Ville. Le SYCTOM a dû passer un marché pour traiter les biodéchets.

La DPE relève qu'il n'est pas toujours aisé de travailler en **coordination avec les autres directions** et indique qu'alors que la mission 3R lançait un appel à projets sur la prévention des déchets, l'AEU en lançait un sur le climat. Les associations concernées, souvent les mêmes, ont été un peu perdues.

La politique d'administration éco-exemplaire s'appuie sur le **volontariat des directions**, qu'il faudrait encourager.

La politique de prévention des déchets demande à être bien comprise. Il faudrait **sensibiliser, expliquer, communiquer**. A ce titre, des formations réalisées par la DPE pourraient être adaptées pour s'adresser à des publics moins directement concernés.

Les moyens sont estimés insuffisants. Les auteurs du présent rapport se posent la question de leur utilisation : ainsi les interventions des éboueurs dans les classes pour sensibiliser les élèves au tri ne se font pas en lien avec le service de la DASCO compétent, la DPE indiquant qu'elle en prend l'initiative sans concertation. Un travail commun serait sans doute plus efficace.

La mission 3R²⁰, service de la DPE dédié à l'EC, est chargée de :

- la veille technique et la réglementation sur la gestion des déchets,
- l'élaboration de la stratégie de gestion des déchets,
- le pilotage avec le STPP²¹ de la mise en œuvre des actions.

¹⁹ Par délibération du 19 mars 2012, le Conseil de Paris a approuvé le maintien d'un réseau d'eau non potable et son optimisation, Eau de Paris devant réaliser des investissements de première nécessité et engager un programme d'entretien du patrimoine de l'ENP.

²⁰ Réduction, réemploi, recyclage des déchets.

²¹ Service technique de la propreté de Paris.

Il n'y a pas eu de renfort récent destiné à l'économie circulaire ; interviennent sur ces dossiers, 3 ingénieurs, 2 ingénieurs des services techniques, 2 ingénieurs en chef, des moyens généraux communs aux deux services mission 3R et SCGIQ²², 2 secrétaires et une responsable formation et archivage.

La mission 3R réunit chaque année un comité 3R qui intègre les élus, les acteurs de l'habitat, les associations, les acteurs du monde éducatif et les professionnels du déchet, il permet l'organisation des réunions de présentation et de mobilisation sur la prévention des déchets.

La réponse de la DPE au rapport provisoire figure au présent rapport.

2.2.1.2. La Direction des Espaces Verts et de l'Environnement

La DEVE exerce sa mission dans une perspective d'économie circulaire depuis de nombreuses années, son activité principale étant dédiée à l'environnement.

Les différents aspects de l'économie circulaire sont représentés au sein de la direction: l'éco conception, l'écologie territoriale, l'économie de la fonctionnalité, le réemploi, la réutilisation, le recyclage et enfin la mobilisation des acteurs de l'économie circulaire²³.

La direction mène ses propres actions d'économie circulaire au sein de ses activités, elle pilote des actions transversales à la Ville de Paris et elle anime un réseau sur le territoire parisien comme en témoigne le tableau ci-dessous :

²² Service contrôle de gestion innovation et qualité.

²³ Note de la DEVE au secrétaire général du 25 septembre 2014.

Tableau 5 : Les projets d'économie circulaire de la DEVE

Direction	Nom du projet	année début	année fin	réalisé	en cours	à réaliser	expérimentation ou à l'étude
Actions internes propres à l'activité de la direction							
DEVE	Eco conception des jardins parisiens : circuits courts et réemploi de matériaux			X			
DEVE	Réemploi (matériaux, mobilier urbain, grilles d'arbres, balles de paille)			X			
DEVE	Réutilisation (plantes, sable, rochers, déchets verts)			X			
DEVE	Recyclage (plantes, déchets verts, eau de pluie, terre, sable, broyat)			X			
DEVE	Economie de la fonctionnalité : mutualisation de matériel mécanique et gros engins			X			
DEVE	Ecologie territoriale: Eau Non Potable (ENP) dans les lacs, moisson de l'allée royale du bois de Vincennes			X			
Action externes d'économie circulaire (EC) en lien avec les autres directions							
DEVE	Pilotage des programmes d'action d'alimentation durable dans les restaurants collectifs de la Ville				X		
DEVE	Conférences débats sur les questions d'économie circulaire et de métabolisme urbain destiné au réseau DD de la Ville et aux référents EC			X			
DEVE	Animation "référents économie circulaire" dans les directions			X			
Actions externes, animation réseau EC sur le territoire parisien							
DEVE	Le Guide des entreprises éco-PME (bonnes pratiques par secteur)			X			
DEVE	Dispositif " Les Acteurs du Paris durable" qui valorise les initiatives d'économie circulaire du territoire parisien			X			
DEVE	Les jardins partagés			X			
DEVE	L'agriculture urbaine (*) : 30 projets choisis en 2013, 7 projets sur 15 amorcés en 2014 pour une durée de trois ans renouvelable (fruits et légumes, compostage urbain, production de champignon, poulailler participatif).				X		
DEVE	L'exposition « Sacrée Croissance »			X			
DEVE	Etats généraux de l'économie circulaire, lancement le 11 mars, 3 jours de clôture en septembre 2015				X		
DEVE	Livre Blanc de l'économie circulaire				X		
DEVE	Appel à projet « Métabolisme urbain »			X			
DEVE	Infographie « Métabolisme urbain »			X			
DEVE	Appel à projet «Cap sur l'économie circulaire »			X			
DEVE	Plan d'actions de l'économie circulaire du Grand Paris					X	
DEVE	Accompagnement de mise en œuvre de projets opérationnels					X	
DEVE	Evénement dédié économie circulaire					X	
Exemples d'expérimentation ou d'étude							
DEVE	Transport des palmiers paris plage par péniche						X
DEVE	Réutilisation chaussée et trottoirs après démolition						X
DEVE	Révêtements de sols jeux avec broyat						X
DEVE	Ecologie territoriale: conversion à l'ENP jardins, parcs parisiens, fontaines						X
DEVE	Réutilisation locaux désaffectés pour kiosques à eau pétillante						X

Note (*) : en complément deux appels à projets pour végétaliser la ville et développer l'agriculture urbaine sont lancés en novembre 2015.

Source : IG, réponse DEVE au questionnaire IG et Note DEVE, mise à jour août 2015

L'économie circulaire est déjà bien implantée dans les jardins, bois et cimetières parisiens, mais de façon non systématique, un peu en fonction des opportunités et des sensibilités ; un travail d'acculturation est en cours pour que les habitudes se généralisent²⁴.

²⁴ Séminaire exploitation du 23 juin 2015, mise en place d'une bourse d'échanges ...

Le réemploi sur place ainsi que le recyclage (pierre concassée ; boue des lacs ; sable usagé ; broyat, voire grumes, d'arbres...) se développent et permettent des économies de matière et de transport, voire de laisser libre cours à la créativité des agents (confection de jeux).

De nouvelles expérimentations sont menées comme le transport des palmiers de Paris Plage par péniche ou l'alimentation de certaines fontaines en eau non potable ; elles doivent être évaluées avant reproduction éventuelle.

Les nouveaux objectifs visent à végétaliser la ville et le territoire hors jardins publics et à développer l'agriculture urbaine. Le programme à l'étude d'installation d'un dispositif de 4 500 m² d'agriculture urbaine en toiture de la halle de fret de Chapelle International est, à cet égard, prometteur.

La direction assure une importante **activité de coordination** entre les directions au travers des missions spécifiques de l'Agence de l'écologie urbaine (AEU) dans le cadre des plans environnementaux²⁵.

L'Agence de l'écologie urbaine anime et coordonne l'élaboration et la mise en œuvre du projet municipal en matière d'environnement et de développement durable, et depuis peu d'économie circulaire. Dans ce cadre, elle a développé un travail de **mise en réseau** avec de nombreux correspondants, notamment avec les services de la DDEES et de la DPE (mission 3R).

Un nouveau service au sein de l'AEU depuis janvier 2015 est **dédié à l'économie circulaire et à l'organisation des EGECGP**²⁶. Il a bénéficié de la création de deux postes de catégorie A et anime le réseau des référents de l'économie circulaire. Il déclare se heurter aux difficultés liées « *à la nouveauté du sujet* » et œuvrer afin « *de se faire connaître au sein de la direction et de la Ville dans l'objectif de créer la culture EC de manière transversale* »²⁷.

Concernant le pilotage et l'animation des états généraux et la mise en œuvre du Livre Blanc, la DEVE précise que « *le calendrier, très court et non modifiable, a nécessité de lancer et de réaliser l'ensemble des missions rapidement, en recherchant une efficacité et des réponses opérationnelles dans des temps parfois records* »²⁸.

Dans le cadre du réseau développement durable qu'elle anime, l'AEU pilote le **rapport développement durable**. Le rapport 2014 comporte pour la première fois en cinquième partie les contributions de la Ville en termes d'économie circulaire. Cette partie a pour titre : « **Favoriser des modes de production et de consommation responsables et soutenir l'économie circulaire** » et reprend les thèmes suivants :

1. « *Paris s'oriente vers une trajectoire zéro-déchets*
2. *la Mairie de Paris poursuit ses actions en faveur de la prévention des déchets*
3. *la réutilisation s'étend à de nouveaux déchets*
4. *les réseaux du recyclage se développent sur le territoire*

²⁵ 7 plans sont pilotés par l'AEU : Climat, Biodéchets, Prévention du bruit, Alimentation durable, Ondes électromagnétiques, Economie circulaire, Agriculture urbaine : deux agents par plan. Le pilotage consiste à s'assurer de l'état d'avancement du plan, collecter et regarder les résultats et en cas de difficulté une réunion du comité de pilotage est organisée.

²⁶ Etats Généraux de l'Economie Circulaire du Grand Paris.

²⁷ Cf. Réponse DEVE au questionnaire IG .

²⁸ Idem.

5. *la Mairie de Paris élabore un schéma de la commande publique socialement et écologiquement responsable*
6. *Paris développe un système alimentaire durable*
7. *Paris proposera une charte pour des événements éco-responsables*
8. *Paris s'engage pour l'économie circulaire sur le territoire »*

La réponse au rapport provisoire de la DEVE figure au présent rapport.

2.2.1.3. La Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur devenue Direction de l'Attractivité et de l'Emploi

Au-delà de la thématique de la lutte contre l'épuisement des ressources naturelles, l'économie circulaire va mettre la capitale sur les rails d'une troisième révolution industrielle. L'économie circulaire rejoint les champs de l'économie sociale et solidaire et de l'innovation pour lesquels la DAE est compétente. C'est donc tout naturellement qu'elle s'implique dans la mise en place de l'économie circulaire. L'économie sociale et solidaire encourage la coopération entre les acteurs d'un territoire afin d'en améliorer le développement économique local par la création d'emplois non délocalisables ; l'économie circulaire favorise la création de nouvelles activités et l'innovation sociale. La DAE se positionne donc comme un expert technique, de maillage du territoire économique en outils de développement, tels que les pépinières et incubateurs.

La DAE précise²⁹ qu'en matière d'économie circulaire, elle intervient sur les champs de **l'innovation technologique et sociale** (récupération des déchets et de chaleur, économie de l'usage), du **recyclage** et du **réemploi** et de la **consommation durable** (les achats responsables, le commerce équitable, les circuits courts, la lutte contre le gaspillage alimentaire).

La direction a recensé les projets présentés dans le tableau suivant :

²⁹ Note du 15 septembre 2014.

Tableau 6 : Les projets d'économie circulaire de la DAE, ex DDEEES

Direction	Nom du projet	réalisé	en cours	à réaliser
DDEEES	Constitution d'un réseau d'acteurs de la lutte contre le gaspillage alimentaire	X		
DDEEES	Soutien aux ressourceries	X		
DDEEES	Soutien à des entreprises travaillant sur la récupération de chaleur et sur la valorisation des déchets via les incubateurs de Paris&Co	X		
DDEEES	Accompagnement de l'association "La tente des glaneurs Paris 19ème" agissant contre le gaspillage alimentaire	X		
DDEEES	Accompagnement du développement des activités de réemploi sur le territoire: objectif d'une ressourcerie par arrondissement		X	
DDEEES	Récupération et redistribution des invendus des marchés alimentaires		X	
DDEEES	Mise en place de kiosques du partage			X
DDEEES	Pilotage du plan de lutte contre le gaspillage alimentaire			X
DDEEES	Accompagnement de l'implantation de magasins "zéro emballage"			X

Source : IG, réponse DDEEES au questionnaire IG

Concernant la **lutte contre le gaspillage alimentaire**, la DAE a travaillé avec l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA)³⁰ pour constituer et animer un réseau de lutte contre le gaspillage alimentaire, en identifiant l'ensemble des acteurs du gaspillage alimentaire et leurs modalités d'intervention sur le territoire parisien. La DAE a par la suite été chargée de piloter le plan de lutte contre le gaspillage alimentaire présenté au Conseil de Paris en décembre 2015. Il comprend trois axes :

- réduire le gaspillage dans la restauration de la collectivité ;
- impliquer les commerces et les marchés alimentaires parisiens ;
- sensibiliser les citoyens et mesurer l'évolution du gaspillage alimentaire.

La DAE s'occupe aussi de favoriser la réutilisation, le réemploi et le recyclage :

- le **plan de développement des recycleries** à Paris en cours prévoit l'ouverture d'une recyclerie par arrondissement d'ici à la fin de la mandature. Les recycleries contribuent efficacement à la politique de réduction des déchets et participent à la promotion de l'économie circulaire et à la réduction de la précarité. Elles se heurtent cependant à plusieurs difficultés : elles sont fragiles financièrement et très dépendantes des subventions publiques, notamment car les prix de vente de leurs produits ne reflètent pas le travail fourni ; elles ont besoin d'espace et peinent à trouver des locaux à des tarifs abordables. Leur modèle économique est à consolider pour pérenniser leurs actions. Ceci peut conduire à remettre en cause l'approche actuelle fondée sur la proximité. Leur extrême dispersion est source de déperdition d'information pour le public. Une restructuration du secteur autour de gros opérateurs (comme la fédération « Envie »³¹) pourrait être envisagée, avec l'attribution du marché à un prestataire unique permettant d'atteindre un point d'équilibre et une

³⁰ Convention signée le 26 novembre 2014.

³¹ Depuis plus de 30 ans, le réseau Envie forme des personnes en insertion professionnelle à travers la rénovation puis la revente d'appareils électro ménagers garantis.

meilleure lisibilité. Les ressourceries ont reçu depuis 2011 4,3 M€ : DAE 3,5 M€, DPE 697 K€, autres directions « soutiens connus » 55 K€³², (Cf. §4.4.1 Les dépenses) ;

- un projet d'installation de **kiosques du partage** sur l'espace public est à l'étude. Une délibération approuvant une convention avec l'association Unis Cité³³ permettra d'affiner le projet.

La DDEES, devenue fin 2015 **Direction de l'Attractivité Economique et de l'Emploi (DAE)**, s'est réorganisée pour mieux répondre à ces missions en créant au sein d'une Sous-Direction de l'Emploi et du Développement Economique Local un **Bureau de l'Economie Solidaire et Circulaire** qui comporte trois agents et dans lequel intervient l'unique cadre recruté pour l'économie circulaire fin 2014 par redéploiement. Sa mission est le soutien au développement de l'ESS et aux filières de l'EC.

Le grand projet « **Arc de l'Innovation** » présenté fin 2015, porté par la DAE a pour ambition d'axer le développement de quartiers populaires autour de l'innovation urbaine, économique et sociale. Il réunit Paris, les communautés d'agglomération Plaine Commune, Est Ensemble, Seine Amont, Val de Bièvre, une vingtaine de villes et concerne les quartiers situés de la Porte Pouchet à la Porte de Vanves en passant par l'est. En mobilisant le foncier disponible et en favorisant l'expérimentation, son objectif est de faire émerger des activités mixtes.

C'est une occasion irremplaçable de travailler dans une optique d'**écologie industrielle et territoriale**, et d'installer des activités complémentaires, les déchets de l'une constituant les ressources de l'autre.

Les propositions du **Livre Blanc**, « créer une structure coordinatrice des initiatives d'EIT sous la forme d'un comité unique pour soutenir le développement opérationnel des initiatives d'EIT » (3.2) et « mettre en place une plateforme collaborative d'échanges entre acteurs de l'EIT à l'échelle métropolitaine » (4.7), si elles sont mises en œuvre, doivent pouvoir faciliter la prise en compte de l'économie circulaire dans ce projet novateur.

La réponse au rapport provisoire de la DAE figure au présent rapport.

2.2.2. Les six directions transversales

2.2.2.1. La Direction des Systèmes et Technologies de l'Information

Compte tenu de l'importance du parc de matériel de la Ville de Paris, les actions de la DSTI seront déterminantes, financièrement et écologiquement.

La direction semble avoir atteint un degré de maturité élevé sur les questions environnementales. Elle a réalisé en 2014 un diagnostic Green IT³⁴ qui a mis en évidence de bonnes pratiques.

De nombreux chantiers restent cependant à engager, comme le montre le tableau ci-dessous.

³² Cf. Etat des soutiens -financements de la Mairie de Paris, 01/04/2015.

³³ 20 000 € Conseil de Paris décembre 2015.

³⁴ Permet aux collectivités d'évaluer leur engagement dans le développement durable.

Tableau 7 : Les projets d'économie circulaire de la DSTI

Direction	Nom du projet	année début	année fin	réalisé	en cours	à réaliser
DSTI	Collecte des postes de travail usagés (reconditionnement et distribution en interne ou recyclage)	2007			X	
DSTI	Décommissionnement serveurs	2014			X	
DSTI	Pilotage énergétique des postes de travail	2013			X	
DSTI	Open Source (Lutèce, EPM, UGO, BOTALISTA, PCN)	2001			X	
DSTI	Troc livres entre agents DSTI	2 fois par an			X	
DSTI	Collecte bouchons plastiques entre agents DSTI					
DSTI	Recyclage batteries et accessoires	2016	Récurrent			X
DSTI	Recyclage téléphones mobiles	2016	Récurrent			X
DSTI	Récupération énergie datacenter	2016	Récurrent			X
DSTI	Eco conception logicielle	2016	Récurrent			X

Source : IG, réponse DSTI au questionnaire IG

Des initiatives, comme le troc livres entre agents, montrent que les préoccupations environnementales sont partagées par les équipes, point positif pour lancer des expérimentations.

La collecte des postes de travail usagés, destinée à leur reconditionnement ou leur recyclage, est limitée par le fait qu'ils sont gérés par les directions. Cela devrait évoluer prochainement avec une recentralisation à la DSTI. La récupération et le recyclage des téléphones mobiles, mine de métaux précieux et de terres rares à exploiter n'est pas effectuée au sein de la Ville parmi les agents disposant de téléphones portables dans le cadre de leur fonction. C'est regrettable car les batteries sont très polluantes. Il est urgent de les mettre en place. Dans ces deux chantiers, il faudrait arriver progressivement à transformer les dépenses de récupération en recettes de recyclage.

Recommandation 2 : Mettre en place la récupération et le recyclage systématique des téléphones mobiles et accessoires achetés par la Ville.

Dans sa réponse au rapport provisoire, la DSTI précise que la collecte de téléphones mobiles fait l'objet d'une action engagée chaque année, conjointement avec le monde associatif, dans le cadre du Téléthon.

La virtualisation, le décommissionnement, l'évolution vers un « cloud privé » Ville de Paris, l'écoconception logicielle devraient permettre de supprimer les déchets à moyen terme.

De grands projets sont à l'étude qui impliquent plusieurs partenaires municipaux et sont très prometteurs, comme le rapatriement du centre de données de la collectivité sur du foncier parisien et la réutilisation de son énergie. A ce titre, le projet d'aménagement du quartier Chapelle International avec le chauffage de serres d'agriculture urbaine semble le plus avancé.

La principale difficulté que rencontre la DSTI est l'absence de feuille de route : au sein des multiples demandes liées à l'environnement, il faudrait définir des priorités. Une désignation de pilotes bien identifiés par sujet permettrait ensuite d'avancer dans la démarche d'économie circulaire.

La DSTI aurait besoin d'aide pour identifier des filières de recyclage et d'approvisionnement durable et devrait mobiliser des moyens humains. Le critère prix est déterminant pour toutes les actions. Il faudrait pouvoir apprécier l'empreinte écologique des projets pour décider en connaissance d'un coût global.

Recommandation 3 : Accompagner les directions dans la recherche de filières de recyclage et d'approvisionnement durable.

Dans sa réponse au rapport provisoire, la DSTI suggère à cet égard le recours à un espace collaboratif pour mutualiser les informations.

La réponse de la DSTI figure au présent rapport.

2.2.2.2. La Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports

Dans le domaine des **transports**, la direction indique que la préoccupation environnementale est bien ancrée : les procédures sont labellisées, la flotte de véhicules utilitaires est progressivement « dédieselisée », les déchets des garages sont triés et recyclés.

Le parc de véhicules particuliers a été très fortement réduit, le diesel a été supprimé ; l'auto-partage est bien installé et la flotte évolue vers des véhicules électriques. Le partage de vélos et scooters électriques est prévu.

Des résultats intéressants sont attendus du **groupement de commandes transnational** dont la maire a pris l'initiative³⁵ à l'occasion de la rencontre des maires des capitales européennes en prévision de la COP 21. Approuvé par le Conseil de Paris³⁶ et organisé avec une douzaine de métropoles françaises et européennes, il concerne la fourniture de bennes de collecte et d'engins de nettoyage, de petits véhicules utilitaires, de berlines et de toute fourniture et service à faible teneur en carbone. Il vise à lutter contre le dérèglement climatique en utilisant le levier de la commande publique.

Dans le domaine de la **logistique** et de l'**immobilier**, des projets sont à l'étude comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 8 : Les projets d'économie circulaire de la DILT

Direction	Nom du projet	année début	année fin	réalisé	en cours	à réaliser
DILT	Tri sélectif dans les implantations administratives	2015	2015	X		
DILT	création d'un bureau du mobilier	2015			X	
DILT	mise en place d'une filière de recyclage pour l'habillement	2016			X	
DILT	mise en place d'une filière de tri sélectif, d'enlèvement et de recyclage des déchets des garages	2014			X	

Source : IG, réponse DILT au questionnaire IG

La DILT met à disposition des services municipaux des prestations de déménagement, de courrier, d'habillement, de nettoyage et de mobilier ; elle gère également les bâtiments administratifs. Ses services logistiques peuvent être fournis dans un périmètre plus large que celui du patrimoine immobilier : mairies, conservatoires, bibliothèques (les écoles et crèches sont hors champ). Les différences de périmètre entre les missions sont analysées par la direction comme une source de difficulté dans leur accomplissement.

Le **tri sélectif** des produits acceptés dans les poubelles jaunes (papier, carton, canettes), sujet sur lequel l'attention de la mission a été appelée par de nombreux interlocuteurs, nécessite l'acquisition de corbeilles, de chariots et de containers ainsi que l'utilisation de bennes, adaptés au double flux (recyclable et non recyclable), la formation des personnels

³⁵ Le 26 mars 2015.

³⁶ En septembre 2015.

de ménage et l'information des utilisateurs. Sa mise en place est prévue courant 2015 dans les bâtiments administratifs. Sa généralisation aux équipements n'est pour l'instant pas envisagée.

Recommandation 4 : Généraliser le tri des papiers et emballages de l'administration parisienne.

En ce qui concerne les piles et le verre, la collecte est assurée dans les bâtiments administratifs, mais peu connue. Sur la mise en place de la collecte sélective dans les bureaux, la direction a indiqué à la mission que les nouvelles corbeilles jaunes installées dans les bureaux pourraient recevoir tous les déchets acceptés dans les bacs de collecte à couvercle jaune (canettes, bouteilles plastique), d'où la surprise de la mission quand elle a reçu pour son bâtiment l'information qu'il convenait de n'y jeter que du papier.

Photographie 1 : Message d'information du 16 juillet 2015

Bonjour,

Comme certains ont déjà pu le constater, la DILT déploie actuellement des poubelles jaunes dans vos bureaux afin de remplacer les sacs papiers kraft actuels. Le déploiement se poursuivra dans les semaines à venir afin que chaque poste de travail se voit attribuer l'une de ces poubelles.

L'agence de gestion profite de ce changement pour vous rappeler que ces poubelles n'ont vocation qu'à recevoir vos déchets papiers et vous remercie de vous impliquer dans la démarche de tri sélectif souhaitée par la Ville de Paris.

Merci de diffuser ce message le plus largement possible.

Bien cordialement.

Source : DILT

La mission n'a pas eu de précisions malgré ses interrogations sur ce point.

La direction envisage, afin de gérer le **mobilier** des immeubles administratifs, de créer un bureau du mobilier qui aurait pour mission d'effectuer un recensement et de tenir un inventaire exhaustif du mobilier administratif, acquis ou non par ses soins, en vue de constituer un stock de mobilier qui pourrait être mis à la disposition des directions via une bourse d'échanges. Elle préconise que les mobiliers restent affectés aux locaux et que les agents déménagent sans mobilier afin de faciliter cette tâche. Elle s'engage à leur fournir un mobilier adapté et en bon état mais signale, toutefois, ne pas disposer d'équipe dédiée à l'entretien et à la réparation de mobilier, le personnel compétent se trouvant à la DPA.

En matière d'**habillement**, la DILT achète du coton équitable et du plastique recyclable. Les clauses environnementales sont valorisées à 10 % du total, les critères techniques et financiers restant importants. Elle réfléchit à la mise en place d'une filière de recyclage pour les vêtements de travail, en lien avec des établissements spécialisés d'aide par le travail. Elle envisage, pour ce faire, d'implanter des points de retour qui permettraient de rapprocher les points de livraison des lieux de travail des agents.

La DILT se considère aujourd'hui bien engagée dans l'économie circulaire, malgré les difficultés de mise en place signalées de façon récurrente par les autres directions « clientes ».

La réponse de la DILT au rapport provisoire figure au présent rapport.

2.2.2.3. La Direction des Finances et des Achats

La DFA est concernée aux titres des achats et du budget.

En ce qui concerne le **budget**, la DFA est garante de la maîtrise de la situation financière et de la stabilité des taux d'imposition.

Elle considère que si le raisonnement en coût global intégrant un coût environnemental est une possibilité juridiquement acceptable, un travail considérable serait à effectuer pour mettre en œuvre ce principe.

Concernant les **achats** de la collectivité, elle indique que les critères environnementaux sont rarement décisifs car leur pondération ne peut être supérieure à 20%.

L'imposition de clauses environnementales et d'économie circulaire est donc un instrument plus adapté. Les rédacteurs du présent rapport relèvent cependant que ces clauses sont souvent rédigées sous la forme « dans la mesure du possible ... », et que leur vérification est bien difficile, ce que confirme la DFA dans sa réponse au rapport provisoire.

Tableau 9 : Les projets d'économie circulaire de la DFA

Direction	Nom du projet	année début	année fin	réalisé	en cours	à réaliser
DFA	Fiche d'information sur l'EC			X		
DFA	Poursuite du développement de l'EC dans les marchés de la Ville				X	

Source : IG, réponse DFA au questionnaire IG

La Sous-Direction des Achats (SDA) veille à l'introduction de clauses d'économie sociale et solidaire et de clauses de développement durable dans les marchés. En 2015, 51 % des marchés possèdent un critère ou une clause développement durable. Si cela lui était demandé, la SDA serait en mesure d'introduire des **clauses d'économie circulaire**. Cela passerait par l'information, la formation et des groupes de travail entre acheteurs et directions opérationnelles.

Dans sa réponse au rapport provisoire, la DFA précise qu'elle introduit déjà des clauses d'économie circulaire dans les marchés concernant la réduction des emballages, l'optimisation des commandes et livraisons, la valorisation en fin de vie etc...

Les stratégies d'achat sont élaborées en comités stratégiques achats qui réunissent sous-direction des achats et directions opérationnelles ; ils élaborent des fiches stratégiques achat qui constituent un levier de réflexion. Mais, selon la SDA, le rôle des prescripteurs est majeur dans la définition des besoins, « *c'est à eux d'intégrer l'économie circulaire dans leurs cahiers des charges* ». La SDA permet sa mise en œuvre dans le processus achat. Elle a rédigé une fiche sur l'économie circulaire et peut effectuer une veille technique et évaluer le réalisme des clauses par du sourcing.

Elle met cependant en garde sur le risque d'assécher la concurrence. Elle conseille de choisir avec soin les secteurs dans lesquels on fait le pari que la commande publique peut influencer sur l'industrie, comme celui des véhicules à faible teneur en carbone sur lequel la Ville lance un groupement de commandes avec d'autres métropoles pour déclencher une évolution de l'offre, en misant sur l'importance des commandes potentielles.

Des « **ateliers retour d'expérience** » pourraient également être organisés pour tenir compte de l'avis des services dans l'utilisation des biens et prestations. Sur la question des produits de mauvaise qualité, vite jetés, non recyclés, donc polluants, figurant sur les catalogues d'achat, la SDA indique que les références sont trop nombreuses pour qu'elle effectue un nettoyage. Pour qu'elle joue pleinement son rôle d'accompagnement de la

mise en place de l'économie circulaire, elle estime indispensable que la Ville se dote de **lignes directrices** dans sa politique d'achat, que les priorités soient communes et connues.

2.2.2.4. La Direction des Ressources Humaines

Les projets de la DRH sont très axés sur le thème de l'**alimentation durable** et le tri des biodéchets dans les cantines comme le montre le tableau ci-dessous ; un grand nombre de projets restent à réaliser :

Tableau 10 : Les projets d'économie circulaire de la DRH

Direction	Nom du projet	année début	année fin	réalisé	en cours	à réaliser
DRH	Opération de don d'ordinateurs usagers	2010	Sans objet	X		
DRH	Utilisation exclusive de papiers recyclés	2009	Sans objet	X		
DRH	Aide financière à l'acquisition d'un véhicule à assistance électrique (VAE) par les agents de la Ville	2014	Sans objet	X		
DRH	Fin du système de légumes en libre-service	janv-15	Sans objet	X		
DRH	Programme d'actions pour le développement de l'alimentation durable	2009	2014	X		
DRH	Passage de plusieurs supports de la DRH (bilan social, rapport social, journal interne de la DRH "RH Infos") sous format numérique	2015	Sans objet	X		
DRH	Tri sélectif des biodéchets au restaurant de l'Hôtel de Ville	mars-15	Sans objet		X	
DRH	Tri sélectif des biodéchets aux restaurants Diderot-Mazas et Lesage	mai-15	Sans objet		X	
DRH	Tri sélectif au restaurant du 121 avenue de France	sept-15	Sans objet			X
DRH	Tri sélectif au restaurant Schoecher	avr-16	Sans objet			X
DRH	Utilisation du mug personnel dans les distributeurs de boissons du personnel	à partir juil 2015	Sans objet			X
DRH	Mise en œuvre à l'ASPP du plan d'alimentation durable 2015-2020	juil-15	juil-20			X
DRH	Récupération des bouchons dans les restaurants administratifs	2è sem 2015	Sans objet			X
DRH	Diminution des coûts liés à la consommation des fluides et à la consommation d'énergie	2e sem 2015	Sans objet			X
DRH	Prévoir l'abonnement à Vélib sur les cartes professionnelles	fin 2015	Sans objet			X

Source : IG, réponse DRH au questionnaire IG

La Ville de Paris a demandé à l'Association d'action sociale en faveur des personnels de la Ville et du Département de Paris (ASPP), chargée de la restauration administrative des agents, d'instituer dans le cadre de ses nouveaux statuts une commission d'achat, dans laquelle siègent deux membres de l'Agence d'Ecologie Urbaine, ainsi qu'un comité de l'alimentation durable. L'ASPP mène plusieurs projets pour diminuer l'impact écologique de la restauration, ils sont en cours de réalisation et devraient être généralisés à tous les restaurants. Les graisses usagées sont récupérées et vendues, le tri sélectif se met en place avec la récupération et le traitement des biodéchets.

En matière de **formation**, le catalogue de formation 2015 propose certains thèmes de l'économie circulaire : « Mettre en œuvre une politique d'achat responsable en fournitures courantes, services et prestations intellectuelles » et « Les fondamentaux pour la mise en œuvre d'une politique d'achat responsable en travaux ». Les formations sont organisées à la demande des directions. Le thème du développement durable est intégré aux formations d'accueil pour les cadres, le sujet de l'économie circulaire y est abordé de manière connexe. L'Université des Cadres propose en 2015 un certain nombre de conférences dans la perspective de la COP 21, qui peuvent évoquer l'économie circulaire.

Certaines procédures de **dématérialisation** ont été lancées (mise en place d'un téléservice pour les concours, certification de la paie ou des heures supplémentaires). Des efforts sont faits pour réduire la documentation papier ainsi qu'une politique de réduction des impressions papier (catalogue de formation).

Enfin, le Centre Mobilités Carrières essaie de rapprocher les agents de leur domicile.

La DRH relève qu'à ce jour, les thèmes de l'économie circulaire ne sont pas placés dans ses missions prioritaires et que de nouvelles priorités sont à définir.

La réponse au rapport provisoire de la DRH figure au présent rapport.

2.2.2.5. La Direction des Affaires Juridiques

La DAJ ne se considère pas directement concernée par l'économie circulaire, mais elle est impliquée dans des démarches de **dématérialisation** et de pratiques transversales de **recyclage** qui entrent dans son champ.

Les projets identifiés par la DAJ sont les suivants :

Tableau 11 : Les projets d'économie circulaire de la DAJ

Direction	Nom du projet	année début	année fin	réalisé	en cours	à réaliser
DAJ	Mise en place de double écran sur les postes de travail des agents			X		
DAJ	Transmission dématérialisée via l'outil EPM des rapports d'analyse aux élus de la Commission d'Appel d'Offre (CAO)			X		

Source : IG, réponse DAJ au questionnaire IG

La DAJ, chargée du pilotage de la fonction maîtrise d'ouvrage du système d'information pour l'élaboration et la passation des marchés publics « EPM »³⁷, est impliquée dans les démarches de dématérialisation de l'achat du fait des transpositions des nouvelles directives européennes.

Il existe des clauses types, que ce soit pour la propriété intellectuelle, l'environnement ou l'insertion ; la DAJ entretient les clausiers³⁸, mais la création des clauses environnementales et sociales est proposée par les directions opérationnelles. De la même manière, des **clauses types d'économie circulaire** pourraient être mises en place et ainsi généralisées dans les marchés des directions.

La DAJ pense que la question du coût doit être étudiée : il est demandé à la sous-direction des achats d'acheter moins cher, ce qui lui semble contradictoire avec le principe d'économie circulaire. Il n'y a aujourd'hui selon elle pas de réflexion sur le cycle de vie du produit. Une prise en compte du **coût global** semble nécessaire afin que des achats entrant dans le champ de l'économie circulaire puissent aboutir.

Les commandes groupées sont le moyen de faire émerger de nouveaux produits mais elles sont complexes à mettre en œuvre. La DAJ ne souhaite pas sous-estimer le risque de concentrer le marché, en privilégiant les grands groupes allemands au détriment des petites entreprises.

La DAJ souhaite l'organisation de comités stratégiques des achats incluant les élus car la commande publique ne peut résoudre tous les problèmes à elle seule. Ces comités seraient un lieu approprié de réflexion sur l'intégration de l'économie circulaire et permettraient de déterminer des priorités en matière de commande publique, de définir des hiérarchies de critères selon les achats.

³⁷ EPM a pour but de doter l'ensemble des directions et des mairies d'arrondissement d'un système d'information pour l'élaboration et de passation des marchés et des délégations de service public. Cf. portail EPM, sur paris.fr. Depuis 2004, la Ville de Paris conduit une démarche globale de modernisation de ses systèmes d'information. C'est dans ce cadre qu'elle a décidé de réaliser en open source une nouvelle application couvrant tout le champ de l'élaboration et de la passation des marchés publics.

³⁸ Recueil des clauses de contrats types.

Dans sa réponse au rapport provisoire, la DFA partage ce souhait.

Enfin, la DAJ favorise l'émergence de dispositifs économes en énergie en expertisant et en validant des procédures nouvelles comme le futur marché pour la récupération de chaleur des réseaux d'assainissement ou le projet de chauffage de l'eau des piscines via la chaleur de centres de données, ce qui est prometteur en terme d'économie circulaire.

Dans sa réponse au rapport provisoire, la DAJ indique qu'un guide de l'intégration des dons et legs au sein de la collectivité parisienne est en cours de finalisation avec la DFA et la DDCT.

Elle rappelle que la mise en œuvre de l'économie circulaire demande une mutation de l'ingénierie technique, organisationnelle, financière et comptable que la fonction achat devra intégrer.

2.2.2.6. La Direction de la COMMunication

La DICOM peut jouer un rôle essentiel et majeur en terme de communication aussi bien externe qu'interne dans la mise en œuvre de l'économie circulaire. La référente économie circulaire est la responsable de la communication interne. La direction précise dans sa réponse au questionnaire que si une prise de conscience a été nécessaire sur l'utilité de la démarche, le diagnostic est largement partagé aujourd'hui dans la direction et qu'elle se tient prête à intervenir.

Tableau 12 : Les projets d'économie circulaire de la DICOM

Direction	Nom du projet	année début	année fin	réalisé	en cours	à réaliser
DICOM	Grand Tri pour remettre en circulation ce qui ne servait plus dans les bureaux	2104	2014	X		
DICOM	Citégreen transforme les temps de trajets non polluants en points puis en cadeaux	2014		X		
DICOM	Transport du sable par barge pour Paris Plages et signature d'un accord entre Lafarge et la Ryder Cup	2014		X		
DICOM	Ensemble des mesures de recyclage prises par le protocole : utilisation de carafes d'eau au lieu de bouteilles, dématérialisation de l'envoi des invitations, distribution des repas et cocktail lors de l'annulation d'événements	2014		X		
DICOM	Recyclage de scénographies existantes des expositions de l'HDV	en cours		X		
DICOM	Transport des mobiliers et des palmiers par barges ce qui permettra d'économiser l'équivalent de 80 poids lourds ; réduction de 30% de la consommation des éclairages publics réalisée grâce à l'installation de potentiomètres réduisant l'intensité lumineuse sur la voie Pompidou ; les 5000 tonnes de sable arriveront directement de la carrière de Sandrancourt dans les Yvelines, sur deux barges qui permettent d'économiser l'équivalent de 250 poids lourds	2015			X	
DICOM	Les magazines à Paris sont désormais imprimés sur du papier 100% recyclé	2015			X	
DICOM	Réemploi des structures d'expositions de l'HDV avec la DPA	2015				X

Source : IG, réponse DICOM au questionnaire IG

Concrètement, la DICOM travaille sur « la réutilisation des scénographies des expositions via des modules, la réutilisation des matériaux en lien avec le service du Génie Civil ». En 2015, la scénographie de l'exposition Arménie a été réutilisée pour l'exposition Les artistes dans la Ville puis pour l'exposition de photos Empreinte. Un marché d'accompagnement sera passé pour que les expositions à venir soient écoconçues.

Recommandation 5 : Généraliser l'écoconception et la réutilisation des scénographies des expositions présentées à Paris.

La Ville participe au Salon du livre ou à la Foire de Paris, la direction souhaite lancer un marché de conception d'un nouveau stand éco conçu démontable et réutilisable. Elle participe à la conception d'une **charte des évènements écoresponsables**³⁹.

La direction note qu'un cycle de formation et sensibilisation de deux heures pour tous les agents de la Ville pourrait être envisagé au sein de l'Hôtel de Ville. Elle suggère une grande exposition de photos qui pourrait se tenir à l'Hôtel de Ville comme bon moyen de communiquer sur l'économie circulaire à la Ville de Paris, d'en favoriser le rayonnement et de valoriser le travail des agents.

Recommandation 6 : Finaliser la charte des évènements écoresponsables et l'appliquer de façon systématique à Paris.

2.2.3. Les quatre directions prescriptrices

2.2.3.1. La Direction du Patrimoine et de l'Architecture

La DPA exprime une conscience aigüe de l'importance des chantiers à mener. Une chargée de mission a été désignée auprès de la directrice pour piloter la transition énergétique et l'innovation.

La participation de la DPA à des expérimentations intégrant le concept d'économie circulaire a porté tout d'abord sur **l'échange de calories entre réseaux**, sur lequel trois chantiers ont été menés : à la Halle Pajol, récupération de chaleur sur les descentes d'eaux grises du bâtiment ; à l'école Wattignies, récupération de l'énergie calorifique des égouts ; à l'Hôtel de Ville, mise en place avec Climespace d'une solution innovante de chauffage et rafraîchissement par récupération des calories issues des réseaux existants. Cette dernière expérience n'est pas encore considérée comme concluante ni généralisable.

³⁹ Pacte du Grand Paris pour l'économie circulaire signé le mercredi 16 septembre 2015 et Rapport Développement durable exercice 2014, P 16.

Tableau 13 : Les projets d'économie circulaire de la DPA

Direction	Nom du projet	année début	année fin	réalisé	en cours	à réaliser
DPA	(1) Tri des déchets de chantier imposé dans les contrats de travaux			X		
DPA	(2) Salon Chéret de l'Hôtel de Ville	2014	2015	X		
DPA	(3) Réutilisation des terres excavées du chantier Suchet	2015	2015	X		
DPA	Récupération des énergies perdues à l'Hôtel de Ville pour le chauffage et le rafraîchissement	2013	2015 En service	X		
DPA	Récupération de chaleur sur les eaux usées pour le chauffage du groupe scolaire Wattignies (12e)	2011	En service	X		
DPA	Participation massive des agents de la DPA aux visites organisées de l'exposition Matière Grise au Pavillon de l'Arsenal	2015	2015	X		
DPA	Pavillon du réemploi pour la COP21	2015	2015		X	
DPA	Coordination des ateliers et des magasins de la DPA (projet de direction), préalable à la pratique du réemploi	2015			X	
DPA	(4) Insertion d'une dimension réemploi dans l'analyse des projets remis par les maîtres d'œuvre (MOE)	2015			X	
DPA	Recherche de synergie à l'échelle de l'ilot entre les besoins de chaleur et de rafraîchissement	2015	2015		X	
DPA	Récupération de chaleur sur les eaux usées pour le chauffage de la piscine Aspirant Dunand (14e)	2015			X	
DPA	(5) Utilisation d'énergie de récupération d'un data center à la piscine de la Butte aux Cailles (13e)	2015	2016		X	
DPA	(6) Plate-forme Économie Circulaire interservices	2015				X

Source : IG, réponse DPA au questionnaire IG

Commentaires DPA sur les opérations du tableau ci-dessus :

(1) Au-delà des filières de tri existantes, les ateliers de la DPA se disent prêts à aller plus loin dans le tri de leurs déchets, sous réserve de la mise en place des filières adéquates.

(2) Pour des collectes riches de matériaux à réemployer, il est préférable de disposer d'un temps assez long (env. 6 mois avant) ; des risques liés à la méconnaissance de l'origine des matériaux (par exemple, présence de peinture au plomb).

(3) Sans clause spécifique prévue dans le marché de travaux, la mise en œuvre de la réutilisation des terres dépend de la volonté du terrassier. Par ailleurs, cette solution de réemploi des terres peut être source d'un retard de chantier, en fonction du rythme d'acceptation des terres par le site receveur.

(4) Gisement de matériaux de réemploi encore difficile à appréhender, en dehors des situations où le réemploi peut avoir lieu in situ.

(5) Marché en cours de consultation ; seule l'adaptation du local avant l'installation du Datacenter sera à la charge de la Ville, mais la nature donc le coût des travaux dépendra de la solution retenue.

(6) Il s'agit de l'une des idées retenues dans le cadre de la consultation des agents pour la COP 21 - proposée notamment par les adjoints techniques des ateliers du STBP et du STBT pour ce qui concerne la DPA - et qui va être mise en œuvre dans les prochains mois à une échelle inter-directions. Elle devrait accompagner utilement la mise en réseau et la coordination des ateliers, prévue dans le projet de direction de la DPA. »

Récemment, la direction a effectué une prise de conscience réelle de l'enjeu que représentent les **déchets de chantier**, grâce à **l'exposition Matière Grise du Pavillon de l'Arsenal**, qui a été visitée par de nombreux agents. L'opération de transformation du **Salon Chéret** de l'Hôtel de Ville en espace de coworking a pu mettre en valeur le savoir-faire des ouvriers des ateliers de la DPA dans le domaine du réemploi. La construction du **Pavillon Circulaire** sur le parvis de l'Hôtel de Ville, proposée aux équipes, a rencontré de nombreux volontaires intéressés par cette expérience. La réutilisation des terres excavées du chantier du gymnase Suchet a été concluante. Ces initiatives restent pourtant expérimentales, leur généralisation ne semble pas envisagée pour des raisons de coût, d'organisation et de compétence.

Le **Livre Blanc** des Etats Généraux mentionne une « Plateforme de mise en relation pour la gestion de proximité des terres excavées, Soldating » (Initiative 3.3), lancée en 2014, qui permet la valorisation et le réemploi des terres non polluées.

Un projet de direction « coordination des ateliers et des magasins » destiné à favoriser les pratiques de réemploi, est lancé ; il motive les équipes, mais les structures sont à mettre en place. « *Toutes les équipes sont prêtes à travailler en économie circulaire, à déplacer la valeur sur l'humain et le métier plus que sur l'achat* »⁴⁰.

La DPA travaille à de nouveaux projets, la récupération de chaleur d'un centre de données pour chauffer une piscine ou l'implantation des serveurs informatiques municipaux à l'intérieur de Paris pour que la chaleur de la salle blanche serve à chauffer des serres urbaines.

Elle considère indispensable d'organiser des **retours d'expérience** sur les différents équipements terminés afin d'évaluer leurs performances et construire plus durable et plus sobre. Pour la DPA, les bâtiments sont trop sophistiqués, leur usage trop complexe, il faut y intéresser les utilisateurs et prendre en compte leurs remarques. Il faut chercher dans chaque bâtiment à être innovant dans une perspective de robustesse. Elle insiste sur la nécessité de travailler sur les usages dans les bâtiments administratifs (désignation d'un pilote chauffage et suivi des usages) et la mise en place de fiches de bonnes pratiques en matière de chauffage et de niveau des températures dans les bâtiments publics (crèches, écoles).

La DPA voudrait faire évoluer le calcul des **coûts** des projets de bâtiments quand il s'agit de réemployer des matériaux : le chiffrage du temps passé n'est pas adapté. En effet, souvent dans un premier temps cela demande une préparation plus importante en amont donc plus de temps. En revanche dans un second temps la réalisation du chantier est souvent plus rapide et au final on gagne du temps. C'est ce qui a été confirmé à la mission tant pour la construction du Pavillon Circulaire que pour la réalisation de l'écoquartier « Néaucité » sur l'île Saint Denis sur le territoire de Plaine Commune.

Pour avancer dans ce travail, la DPA ressent le besoin d'être accompagnée ; elle doit pouvoir s'appuyer sur des **expériences innovantes**. En Ile de France le collectif d'architectes Encore Heureux⁴¹ met en pratique l'économie circulaire, l'association d'architecture Bellastock œuvre pour la valorisation des territoires et de leurs ressources en proposant des alternatives à l'acte de construire, d'autres initiatives sont certainement à repérer. Pour construire en économie circulaire, la **rencontre de l'offre et de la demande** est essentielle, elle n'est pas organisée en France.

La mission a découvert en Belgique un collectif d'architectes bruxellois ROTOR qui a mis en ligne en novembre 2012 le site OPALIS⁴². Il référence, de façon détaillée, les revendeurs professionnels de matériaux de récupération et donne des conseils à propos de la réutilisation de matériaux de construction. Le but de cette plateforme est de faire le lien entre les maîtres d'ouvrage, les architectes, les entrepreneurs et les particuliers d'une part, les revendeurs de matériaux de construction d'autre part. Une telle plateforme serait précieuse pour le Grand Paris.

La construction avec des matériaux de récupération, si elle peut être belle et efficace comme le démontre le Pavillon Circulaire, pose de nombreuses questions de conformité aux normes, de garantie et d'assurance, qui sont loin d'être résolues. La présentation de

⁴⁰ Entretien du 31 mars 2015 avec la directrice du patrimoine et de l'architecture.

⁴¹ Commissaire invité de l'exposition Matière Grise au Pavillon de l'Arsenal.

⁴² www.opalis.be

« manifestes » comme le Pavillon Circulaire et la participation aux instances professionnelles doit permettre de faire avancer la **règlementation**.

Recommandation 7 : Faire évoluer la conception des bâtiments municipaux vers des équipements sobres et robustes, économes en énergie, intégrant toutes les notions de l'économie circulaire.

Dans sa réponse au rapport provisoire, la DPA indique qu'elle a confié à « encore heureux architectes » une mission d'accompagnement pour la mise en place de stratégies d'économie circulaire et réemploi à l'échelle de la Ville de Paris, dont le résumé des conclusions est annexé au présent rapport.

La réponse de la DPA au rapport provisoire figure au présent rapport.

2.2.3.2. La Direction de la Voirie et des Déplacements

La notion d'économie circulaire, bien que non explicite, est ancienne et très ancrée dans différents métiers de la DVD. La DVD ne ressent donc pas le besoin de structure d'appui car elle travaille sur son propre champ de compétences. En revanche, elle constate, à l'échelle de la Ville, un foisonnement d'idées et d'initiatives qu'elle juge dépourvu de réflexion globale et de ligne directrice, qu'il faudrait définir.

La DVD dit pratiquer l'économie circulaire au travers du recyclage et du réemploi des pierres naturelles, elle recycle les matériaux de voirie. Cette politique menée depuis plusieurs siècles est « *caractérisée par la volonté de garder l'entière maîtrise du choix et de la qualité des matériaux mis en place dans la capitale* »⁴³, la création du service du pavé de Paris date de 1730 et est devenu la DVD...

Le recyclage concerne les bois de bancs et les grilles d'arbres:

- En 2012, 878 bois de bancs et 280 grilles d'arbre
- En 2013, 648 bois de bancs et 540 grilles d'arbre
- En 2014, 985 bois de bancs et 360 grilles d'arbre.

La DVD insiste « *cela n'implique pas seulement le développement du recyclage mais aussi une utilisation plus efficace des ressources, en modifiant les modes de production et de consommation, en allongeant la durée de vie de la matière.* »⁴⁴

C'est pourquoi elle œuvre principalement sur les sujets suivants⁴⁵ :

- amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse ;
- diminution des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre par la mise en œuvre d'asphalte basse température dans Paris ;
- nouvelles conceptions de l'espace public pour éviter les rejets dans la Seine, préserver les ressources en eau et lutter contre les îlots de chaleur urbain ;
- utilisation de matériaux recyclés pour la réalisation des remblais et des couches de forme sur les chantiers parisiens ;

⁴³ Power point DVD du 13 novembre 2014.

⁴⁴ Note, la DVD et l'économie circulaire, 9 septembre 2014.

⁴⁵ Note DVD du 9 septembre 2014.

- promouvoir l'activité industrielle de la Ville de Paris liée à la réutilisation de matériaux issus du recyclage dans les perspectives de son développement à l'échelle de Paris Métropole ;
- valorisation des vases dans la réfection des berges des canaux ;
- amélioration de la collecte de matériaux avant recyclage.

Elle met en œuvre les projets ci-dessous :

Tableau 14 : Les projets d'économie circulaire de la DVD

Direction	Nom du projet	année début	année fin	réalisé	en cours	à réaliser
DVD	MPE - Eco-conception avec la réalisation d'un référentiel dédié aux supports en bois (marché à performance énergétique)	2014	2015	X		
DVD	Service des canaux : valorisation de 10 000 m3 de boues, par dépôt dans des vasières privées et réemploi alors comme amendements pour les cultures, principalement de céréales	pratique ancestrale systématisée dans les années 2000		X		
DVD	MPE - Réduction de la consommation électrique par des matériels innovants et performants	2011	2021		X	
DVD	MPE - Recyclage des DEEE et lampes (91%), déchets d'équipements électrique et électronique (DEEE)	2011	2021		X	
DVD	MPE - Approvisionnement durable (suite Bilan Carbone)	2011	2021		X	
DVD	Service des canaux - déchetterie flottante pour les artisans du bâtiment	Projet en cours de définition pour être			X	
DVD	Service des canaux : le programme de management environnemental en cours de préparation pour le renouvellement de la certification ISO 14001 selon la norme 2015 comportera un volet "cycle de vie des matériaux et équipements" et s'attachera à leur valorisation	2015	2018			X

Source : IG, réponse DVD au questionnaire IG

La DVD dispose de trois services experts: le centre de maintenance et d'approvisionnement du service du patrimoine, le laboratoire des essais des matériaux LEM, et le laboratoire des équipements de la rue LER (éclairage, feux tricolores). La DVD se considère donc autonome sur son cœur de métier.

Concernant « l'économie de la fonctionnalité », la DVD met en place un plan de vélos partagés (Vélib) et d'automobiles partagées (Autolib). Les réparations de **vélib** et **autolib** relèvent des prestataires⁴⁶.

La DVD pense indispensable de regrouper les référents pour gagner en efficacité et améliorer la réflexion globale. Il lui semble important de réaliser une étude sur les déplacements afin de créer un pôle de mobilité durable. Elle demande des objectifs clairs et précis en termes d'économie circulaire et un suivi réel des objectifs et des règles communes.

Dans sa réponse au rapport provisoire, la DVD précise que depuis la publication du Livre Blanc résultant des travaux réalisés lors des états généraux de l'économie circulaire du Grand Paris, des contacts plus fréquents et constructifs avec l'AEU ont permis de clarifier les objectifs et de prioriser les actions en la matière.

La réponse de la DVD au rapport provisoire figure au présent rapport.

⁴⁶ Cf. Rapport de l'IG n° 13-03, juillet 2013.

2.2.3.3. La Direction de l'Urbanisme

La mission principale de la DU est l'aménagement.

Son action sur l'économie circulaire est donc indirecte mais déterminante, par l'établissement et la gestion des règles d'urbanisme, comme par la prescription en aménagement urbain.

Elle demande aux aménageurs de favoriser le réemploi des matériaux, en tenant compte des enjeux de pollution. Elle préconise même le réemploi du patrimoine, dès lors que cela n'empêche pas la densification.

Pour le réemploi de terres ou de matériaux, l'organisation du chantier est primordiale car elle nécessite des espaces de stockage et donc chaque opération devrait conserver un lot disponible pour le stockage, ce qui est difficile à Paris compte tenu du manque d'espace.

La DU répertorie deux projets réalisés et cinq projets en cours.

Tableau 15 : Les projets d'économie circulaire de la DU

Direction	Nom du projet	année début	année fin	réalisé	en cours	à réaliser
DU	Cahier des charges à destination des aménageurs des opérations d'aménagement, incluant des clauses de gestion de chantier, dépollution, gestion des eaux, EnR, matériaux, etc.	Progressif et évolutif depuis 2007		X		
DU	Prise en compte progressive des exigences de l'urbanisme circulaire dans les projets d'aménagement	Evolutif depuis 2012		X		
DU	Modification générale du PLU (pour partie)	2014	2015		X	
DU	Opération d'aménagement Saint Vincent de Paul	2014	non connu à ce jour		X	
DU	Appel à projet urbain innovant "Réinventer Paris"	2014	2020		X	
DU	Espace de logistique urbaine à Chapelle International avec SOGARIS		2018		X	
DU	Autres nouveaux projets urbains (Bercy-Charenton, Gare des Mines, Python Duvernois)	2014	2020 à 2030		X	

Source : IG, réponse DU au questionnaire IG

La DU intervient dans le cadre du PREDEC⁴⁷. Les actions menées pour le retraitement des déchets liés aux terrassements et aux démolitions dans les opérations d'urbanisme s'inscrivent dans ce cadre.

Ainsi la Ville de Paris est impactée concernant :

- la réalisation de diagnostics de recyclage et de réutilisation des déchets issus de démolition de bâtiments ;
- l'introduction de clauses environnementales dans les marchés publics pour encourager les achats de matériaux recyclés ;
- la réduction du trafic routier et le développement de moyens de transport alternatifs des déchets tels que les transports fluvial et ferré.

A ce titre, la DU a mis en place une plaquette de sensibilisation⁴⁸ à destination des entrepreneurs.

⁴⁷ Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics (PREDEC) inscrit dans le cadre de la Directive Européenne « Cadre Déchets » de 2008. L'Union Européenne a fixé un objectif de valorisation d'au moins 70 % des déchets de construction et de démolition à l'horizon de 2020.

Le projet « **Modification du PLU** »⁴⁹ avec la création d'un nouvel article 15 cherche à adapter le territoire et la construction pour des infrastructures et équipements nécessaires au développement de l'économie circulaire et de l'agriculture urbaine.

L'aménagement d'une trentaine de zones logistiques est prévue au PLU, avec un grand projet comme la zone de Beaugrenelle, la Chapelle International, et des projets plus réduits sur d'anciens parkings pour résoudre le problème des livraisons.

Le projet « Reconversion de l'ancien Hôpital Saint Vincent de Paul »⁵⁰ est un projet d'éco quartier qui tend à conserver l'ensemble des bâtiments présentant un intérêt patrimonial (50 % de la surface) et à reconvertir le site en limitant l'empreinte écologique par la limitation et le recyclage des déchets de chantier ainsi que l'utilisation de circuits courts.

Les opérations Fréquel Fontarabie, Claude Bernard, Boucicaut et Batignolles ont déjà reçu le label national EcoQuartier.

Le projet « **Réinventer Paris** »⁵¹ a pour but de définir une régénération urbaine attractive, durable, responsable et solidaire à destination des futurs habitants et utilisateurs.

Une idée intéressante évoquée par la DU consiste à utiliser des sous-sols vacants, réaménageables en creusant les cours intérieures pour créer des puits de lumière, pour accueillir des activités économiques susceptibles de trouver un équilibre par un loyer modéré.

La DU tient à préciser qu'elle mène ses projets de façon autonome, sans l'aide de l'AEU, qu'elle consulte sur la pollution des sols, l'impact bruit, la **végétalisation**... En la matière, la DU dit qu'avec la DPA et la DPE, elle préfère les projets rustiques avec des racines au sol, de la vigne vierge... Elle met en garde contre les projets demandant trop d'entretien que proposerait la DEVE. Les études d'impact sont de la responsabilité de la DU. L'AEU, pour elle, fait les bleus budgétaires et s'assure que l'économie circulaire est bien intégrée dans les projets.

L'économie circulaire est confiée à un service de sept personnes dont les missions sont les études thématiques et localisées, l'innovation, le développement durable et l'espace

Dans sa réponse au rapport provisoire, la DU indique que l'économie circulaire est dorénavant confiée au service des études et des règlements d'urbanisme, constitué de 28 personnes, et que l'ensemble de la direction est mobilisée à cet effet.

La réponse de la DU au rapport provisoire figure au présent rapport.

2.2.3.4. La Direction du Logement et de l'Habitat

Les priorités de la DLH sont la production de logements neufs et la réhabilitation à l'aune de la performance énergétique.

LA DLH n'intervient pas en direct, mais peut être prescriptrice auprès des bailleurs ou promoteurs qui réalisent les programmes. Elle peut ainsi encourager des pratiques

⁴⁸ Elle indique aux entrepreneurs la marche à suivre dans le cadre de chantiers pour éviter gâchis de matériaux et pollution. Consultable sur Paris.fr. Elle fait partie d'une collection « Habiter durable » permettant de sensibiliser le public au développement durable et à la protection de la biodiversité pour la réalisation de travaux sur les immeubles parisiens.

⁴⁹ Initiative mise en valeur dans le Livre Blanc.

⁵⁰ Initiative mise en valeur dans le Livre Blanc.

⁵¹ Initiative mise en valeur dans le Livre Blanc : cet appel à projet concerne 23 sites répartis dans 9 arrondissements de Paris, de quelques centaines de m² à plus d'un ha de surface au sol chacun.

émergentes dans le domaine du bâtiment, telles que le chantier vert, l'écoconception, la valorisation des énergies de récupération, mais considère que celles-ci ne sont pas assez abouties pour constituer une priorité de la politique du logement.

Elle ne mène pas de projet relevant de l'économie circulaire directement, en revanche, elle apporte son concours à plusieurs projets en cours menés par d'autres services de la Ville.

Tableau 16 : Les projets d'économie circulaire de la DLH

Direction	Nom du projet	année début	année fin	réalisé	en cours	à réaliser
DLH	Etude sur le potentiel de récupération de chaleur des eaux usées : participation de la DLH pour sélectionner les projets de rénovation de logements sociaux envisageables pour un projet de récupération de chaleur des eaux usées. (DPE-STEAs), service technique de l'eau et de l'assainissement.				X	
DLH	Projet de valorisation déchets organiques et valorisation du toit végétalisé du marché Saint-Martin : mise en contact des acteurs du projet avec la RIVP qui dispose de locaux utilisables dans le cadre de ce projet (SG-DEVE)				X	
DLH	Projets directement menés par les bailleurs sociaux : ressourceries, tri sélectif amélioré... (Paris Habitat, RIVP)				X	

Source : IG, réponse DLH au questionnaire IG

Les projets concernent principalement la récupération de chaleur des eaux usées, la valorisation des déchets organiques, la végétalisation des toits, le tri sélectif et les recycleries dans le parc social locatif. La DLH précise que « les coûts des équipements spécifiques (récupération de chaleur par exemple) et de leur exploitation entraînent un renchérissement du coût des chantiers et donc de la construction »⁵².

La DLH a entamé des démarches d'animation et des études de financement de projets tels que la végétalisation des toitures et des murs du parc social parisien, le stationnement des voitures électriques au sein du parc social, l'installation de recycleries dans les locaux des bailleurs sociaux, ainsi que l'utilisation de matériaux biosourcés. [...]

La phrase qui précède a été occultée conformément aux dispositions de l'article L.312-1 du Code des relations entre le public et l'administration, relatif à la communication des documents administratifs.

Dans sa réponse au rapport provisoire, la DLH indique qu'une réunion technique interbailleurs a été organisée le 12 novembre 2015 en lien avec la DEVE, réunion qui a été introduite par l'adjointe en charge de l'économie circulaire.

La DLH pense nécessaire de regrouper et repositionner les équipes des missions environnementales existantes actuellement à la Ville pour gagner en efficacité, visibilité et cohérence.

Le concept d'économie circulaire semblait pour elle assez flou lors de l'entretien⁵³ et de la réponse au questionnaire. Elle indiquait dans sa réponse que « des formations pourraient être nécessaires pour identifier les différentes pratiques de l'économie circulaire si des objectifs venaient à être fixés »⁵⁴.

⁵² Cf. Réponse DLH au questionnaire IG.

⁵³ Entretien du 3 mars 2015.

⁵⁴ Réponse DLH au questionnaire IG.

Deux agents de la DLH ont demandé à participer aux ateliers des états généraux (Aménagement et Valorisation des énergies), mais cela leur a été refusé par manque de place.

Le référent est le chef de la Mission politique technique et développement durable, composée de trois personnes.

Dans sa réponse au rapport provisoire, la DLH indique qu'elle entend jouer un rôle actif dans la promotion de l'économie circulaire.

La réponse de la DLH au rapport provisoire figure au présent rapport.

2.2.4. Les neuf directions sectorielles et les deux établissements publics

2.2.4.1. La Direction de la Jeunesse et des Sports

Les enjeux sont multiples à la DJS, aussi bien en matière d'organisation d'évènements sportifs, que sur tous les sites sportifs et administratifs dont elle a la gestion.

La DJS a désigné les mêmes référents pour l'économie circulaire, le développement durable, le plan climat, la COP 21 (mais pas la prévention des déchets), ce qui a permis une bonne compréhension des enjeux et une cohérence des actions mises en place.

Tableau 17 : Les projets d'économie circulaire de la DJS

Direction	Nom du projet	année début	année fin	réalisé	en cours	à réaliser
DJS	Achat de papier recyclé éco responsable			X		
DJS	Tri des différents déchets dans les sites administratifs			X		
DJS	Tirage au sort auprès des agents de catégorie C pour gagner des ordinateurs ayant bénéficié d'une seconde vie après un premier usage à la Ville de Paris			X		
DJS	Récupération du mobilier et de matériel non utilisé en bon état, stockage puis mis à disposition d'agents pour une nouvelle utilisation dans des services			X		
DJS	Echange de mobiliers non utilisés avec d'autres directions			X		
DJS	Mise en œuvre de l'auto partage pour les véhicules de fonction et réduction de la flotte de véhicules DJS			X		
DJS	suppression des produits phytosanitaires pour l'ensemble des équipements sportifs et recherche de solutions autres	2006	2007	X		
DJS	insertion de clauses de reprise des bidons usagés de produits de traitement de l'eau des piscines dans les deux derniers marchés de la DJS			X		
DJS	Mise en place avec la DPE d'un dispositif de reprises des déchets chimiques en quantités dispersés dans les équipements DJS	2011	Toujours en cours	X		
DJS	regroupement des commandes de consommables (produits, fournitures, etc...) sur un même équipement d'un secteur pour limiter les coûts de déplacements des transporteurs et distribution localement avec du transport piéton ou véhiculé	2011		X		
DJS	Recyclage des supports de communication utilisés pour la pavéisation dans la Ville lors du "One year to go" de l'UEFA Euro 2016	2015	2016	X		
DJS	Mutualisation de certaines fournitures utilisées pour le Paris Foot Tour (Euro 2016) et les événements du SGSE	2015	2016	X		
DJS	Récupération des égouttures de produits de traitement de l'eau de baignade et réinjection dans le circuit de filtration	Fin 2014	2017		X	
DJS	Partage des ressources et compétences des agents sur un même secteur voire sur une circonscription				X	
DJS	cf Plan d'action développement durable spécifique dans le cadre de l'accueil de l'UEFA Euro 2016 à Paris	2015	2016		X	
DJS	Opérations neuves et restructurations lourdes : définition de profils HQE et notamment des cibles d'écogestion (énergie, eau, déchets, entretien et maintenance)	programmation continue			X	
DJS	Patinoire Hôtel de Ville : insertion de clauses environnementales (efficacité énergétique, réemploi tentes et structures, matériaux, mobiliers, ...)	programmation continue			X	
DJS	Généralisation de l'utilisation des gazons synthétiques (entretien réduit et créneaux d'utilisation élargis)	programmation continue			X	
DJS	Couvertures des TEP Wimille et Jean Sarrailh avec infiltration partielle des eaux de pluie sur site	2015	2016		X	
DJS	Réutilisation du bâtiment COP21 sur le parvis de l'Hôtel de Ville pour les boulistes du Centre Sportif Elisabeth	2015	2016		X	
DJS	Limitation du nombre et de la nature de produits d'entretien dans les équipements sportifs et balnéaires avec la mise en œuvre d'un protocole de nettoyage type pour les Bains douches et les piscines	2015	2017			X
DJS	Expérimentation de la vapeur pour l'entretien et la désinfection des bassins de baignade et des locaux accessibles au public afin d'éliminer les produits d'entretien	2016	2017			X
DJS	cf Plan d'action développement durable spécifique dans le cadre de l'accueil de l'UEFA Euro 2016 à Paris	2015	2016			X
DJS	Récupération de calories à partir des eaux usées (piscine Aspirant Dunand : opération pilote)	2015	2016			X
DJS	Récupération de calories sur des datas centers (piscine Butte-aux-Cailles : opération pilote)	2015				X
DJS	Reprise des eaux pluviales sur site (infiltration, noues, toitures végétalisées, ...) pour les futurs projets de construction d'équipements sportifs					X

Source : IG, réponse DJS au questionnaire IG

De nombreux projets ont été réalisés : papier recyclé, tri, autopartage, échange de mobilier, regroupement de commandes. Les projets en cours concernent principalement l'Euro 2016, la patinoire de l'Hôtel de Ville, les gazons synthétiques. Les projets à réaliser concernent les domaines de la **récupération de chaleur** des centres de données et des eaux usées au bénéfice de piscines, ainsi que la **récupération des eaux de pluie** dans les équipements sportifs.

Concernant l'organisation d'événements sportifs, l'accueil de l'UEFA Euro 2016 est un « laboratoire » en éco-conception, mutualisation, développement durable et économie solidaire pour l'accueil des prochains grands événements sportifs internationaux à Paris. Le

plan d'action prévoit de « favoriser des modes de production et de consommation responsables et s'orienter vers une économie circulaire »⁵⁵, il constitue un bon exemple du **travail transversal** entre directions, indispensable à l'économie circulaire, la stratégie globale est proposée conjointement par la DEVE, la DPE et la DJS.

La DJS regrette de n'avoir pas participé aux ateliers des états généraux.

La réponse au rapport provisoire de la DJS figure au présent rapport.

2.2.4.2. La Direction des Affaires Scolaires

La DASCO est bien engagée dans la **dématérialisation** qui produit des économies de papier :

- programme de paiement dématérialisé pour les familles : Facil'Familles ;
- portails permettant d'envoyer toutes les informations en ligne sans envoi de courrier : pour les écoles depuis dix ans et plus récemment pour les collèges, (ENT pour les enseignants, chefs d'établissement de collèges et les familles) ;
- les commandes sont dématérialisées depuis huit ans.

Elle mène des **formations à l'environnement** dans les écoles : le Centre de Ressources de l'Education à l'Environnement réalise des publications et organise des évènements.

Dans le cadre du premier budget participatif, il a été décidé d'installer des **jardins pédagogiques** : lorsque c'est possible la cour est décaissée et la terre apportée pour planter des vergers en pleine terre. Lorsque l'espace manque, des potagers sont installés, dans des bacs dans les écoles primaires et dans des sacs dans les écoles maternelles. Le travail prospectif mené avec l'AEU en amont a permis de trouver des matériaux écoconçus.

Le projet majeur, mené avec la DPE, est la **collecte et le traitement des biodéchets**.

Tableau 18 : Les projets d'économie circulaire de la DASCO

Direction	Nom du projet	année début	année fin	réalisé	en cours	à réaliser
DASCO	Collecte des biodéchets	2016			X	

Source : IG, réponse DASCO au questionnaire IG

Pour se conformer à l'obligation réglementaire de **valoriser les biodéchets**⁵⁶, en fonction du tonnage de biodéchets produit (à partir de 20 tonnes par centre de production en 2015 et à partir de 10 tonnes en 2016⁵⁷), 51 à 76 écoles ont été recensées, 12 caisses des écoles sont concernées en 2015, 17 en 2016.

La DASCO est partie prenante du **plan alimentation durable** piloté par l'AEU ; le premier plan 2010 2015 prévoyait 30 % d'aliments bio, le deuxième plan 2015 2020, adopté par le Conseil de Paris⁵⁸, prévoit 50 % d'aliments durables : bio, circuit court, pêche responsable.

Elle travaille également à la **réduction du gaspillage alimentaire** et regroupe le nombre de points de restauration. L'obligation pour les parents d'inscrire leurs enfants à l'avance

⁵⁵ Cf. annexe 3 Euro 2016 : programme d'actions prévisionnel, version 5 février 2015.

⁵⁶ Cf. article L 541-21-1 du code de l'environnement.

⁵⁷ Cf. arrêté du 12 juillet 2011 et circulaire d'application du 10 janvier 2012.

⁵⁸ A l'automne 2015.

dans les centres de loisirs prévue dans le nouveau protocole entre caisses des écoles et centres de loisirs à partir de 2016.⁵⁹permettra des commandes adaptées. A l'été 2013, le gaspillage alimentaire dans les centres de loisirs a été chiffré à 500 000 €.

La DASCO effectue des achats de masse pour ses nombreuses écoles et établissements scolaires: elle a une force de conviction certaine auprès des fournisseurs. Les fournisseurs ont des catalogues en ligne, les articles défectueux sont retirés des catalogues par la DASCO, qui fait une seule commande annuelle afin de regrouper les livraisons. Les fournisseurs ont une plateforme en région parisienne.

Pour la rentrée 2015, pour la première fois les centres de loisirs ont été livrés en même temps que les écoles pour toutes les fournitures scolaires.

La dotation en investissement, incluant le budget de renouvellement du mobilier, s'élève à 3 M€ par an. Actuellement les mobiliers sont faits de matériaux composites, la DASCO s'efforce de meubler les classes en juillet pour aérer en août, afin de dissiper les vapeurs de solvants.

Le budget pour les manuels scolaires est de 2 M€ par an, la DASCO ne les récupère pas pour les réemployer ou les recycler. Le coût de gestion de telles opérations serait élevé et 1 à 2 ETP nécessaires pour mettre en œuvre le réemploi. En revanche, il arrive que certaines associations locales de parents d'élèves les acheminent vers des destinataires étrangers ou associatifs.

2.2.4.3. La Direction des Familles et de la Petite Enfance

Les réflexes d'économie circulaire sont naturellement répandus dans la direction, les établissements échangent spontanément des matériels et du mobilier et les services centraux assurent la logistique de ces déplacements.

Lors d'un récent séminaire des cadres, la création d'une page web d'échange interne (bourse d'échange) à la DFPE a été demandée par les directrices d'établissements, inspirée du modèle DSTI/DPE.

Les établissements d'accueil de la petite enfance (EAPE) constituent un réseau important d'accueil du public qui se prête bien à des actions de sensibilisation au développement durable (sensibilisation au tri sélectif en 2014 à destination de familles fréquentant des crèches collectives municipales du 12^{ème} arrondissement).

Les conseils de parents présidés par le maire d'arrondissement dans quatorze arrondissements (par arrondissement ou par établissement) permettent en outre une communication amplifiée.

La DFPE pense donc être un bon vecteur pour l'économie circulaire, mais sa priorité est d'accueillir un maximum d'enfants avec un budget limité.

Dans sa réponse au rapport provisoire, le Directeur des Familles et de la Petite Enfance souligne que la DFPE est engagée depuis plusieurs années dans le développement durable et son corollaire l'économie circulaire, et souhaite que cette formulation soit remplacée par le rappel qualitatif de la mission qui consiste en la mise en œuvre et la coordination de la politique municipale pour la petite enfance et les familles.

⁵⁹ La pré-inscription sera informatisée, elle permettra aussi de mieux programmer les congés des vacataires et ainsi une économie de masse salariale.

Tableau 19 : Les projets d'économie circulaire de la DFPE

Direction	Nom du projet	année début	année fin	réalisé	en cours	à réaliser
DFPE	diverses initiatives conduites par les conseils de parents	continu et récurrent		X		
DFPE	étude et formation aux bonnes pratiques en matière de développement durable (marché "écolocrèche")	2012	2013	X		
DFPE	accompagnement à la prévention des déchets par la DFPE dans le cadre des "établissements engagés" (DFPE)	2014		X		
DFPE	collaboration avec l'association	en cours		X		
DFPE	mise en place de composts			X		
DFPE	marché de réparation des jouets	2014	perénne	X		
DFPE	éco-conception des bâtiments		perénne	X		
DFPE	travail sur l'économie d'eau et de chauffage	2014	perénne	X		
DFPE	diminution de la consommation d'eau en bouteille et promotion de la consommation de l'eau du robinet en partenariat avec Eau de Paris	2014		X		
DFPE	collaboration avec l'association	en cours	en cours		X	
DFPE	collaboration avec l'association	à venir	à venir			X
DFPE	recyclage des couches	en examen de faisabilité				X
DFPE	emploi de plusieurs services civiques sur les questions de l'eau, du gaspillage alimentaire, de la promotion des aspects "économie circulaire" auprès des conseils de parents, aux fins notamment de développer les prises d'initiative	2016	à définir			X
DFPE	rédaction et promotion d'une charte de l'écoresponsabilité valable pour les EAPE	2016	à définir			X

Source : IG, réponse DFPE au questionnaire IG

Le tableau qui précède a été partiellement occulté conformément aux dispositions de l'article L.312-1 du Code des relations entre le public et l'administration, relatif à la communication des documents administratifs.

Dans sa réponse au rapport provisoire, la DFPE indique qu'elle accueille depuis le mois de décembre 2015, cinq personnes en service civique pour sensibiliser les familles aux questions de l'eau, du gaspillage alimentaire et de l'économie circulaire.

Vingt crèches pilotes ont été auditées⁶⁰ pour améliorer les pratiques en matière de développement durable, en vue de la réalisation et de la diffusion de **fiches de bonnes pratiques** (réemploi du linge, participation à des composts ...). La même démarche sur la réduction des déchets a été menée.

Un travail de sensibilisation auprès des parents est mené dans les crèches pour le don de **vêtements** : une semaine de collecte se déroule dans les mairies d'arrondissement qui stockent les vêtements, ceux-ci sont transportés par un prestataire des crèches, dans le cadre de son mécénat, vers les points d'accueil bébé des « restos du cœur ».

Un partenariat avec une entreprise d'insertion qui répare des **jouets**, est en cours d'élaboration, mais il se heurte à des difficultés : l'entreprise n'a pas de mal à collecter et réparer des jouets, mais elle manque de débouchés, seules 20 % de ses recettes proviennent des ventes. En établissement collectif, la traçabilité et les normes obligatoires empêchent d'acheter des jouets d'occasion. C'est un sujet sur lequel la DFPE aimerait être accompagnée.

Des **couches biodégradables** sont utilisées dans 20 crèches municipales à titre expérimental mais elles ne sont pas biodégradées car la filière n'existe pas. Il serait incohérent de généraliser ces couches dont le coût est élevé, si elles ne font pas l'objet d'un traitement particulier (elles sont jetées avec les déchets). Il paraît intéressant

⁶⁰ Par l'« agence méditerranéenne de l'environnement » AME.

d'approfondir la question de la filière à l'échelle de la métropole, en intégrant le CASVP et l'APHP pour obtenir une taille critique de production de couches à traiter. La DPE a été contactée dans ce sens. Cette question ne peut avancer sans une implication forte des directions concernées et des maires d'arrondissement. (Cf. *Recommandation 2*).

Concernant le **gaspillage alimentaire**, la DFPE regrette que la DFA préconise toujours les contenants les plus grands pour obtenir les prix les moins élevés, ce qui suscite du gâchis. Elle cite l'exemple des pots de confiture que les règles sanitaires obligent à ne garder ouverts que trois jours : les pots de cinq kilos dans une halte-garderie de vingt places sont à peine entamés et sont régulièrement jetés. La question de **l'adaptation de la commande publique** devrait être approfondie.

« La direction présente un véritable potentiel pour l'économie circulaire mais l'exploitation de ce potentiel n'est pas son cœur de mission et elle ne dispose pas de toutes les compétences techniques et juridiques nécessaires. Il manque une interface qui soit capable de mettre des compétences techniques en matière de recyclage, de réemploi, de compostage au service des exigences particulières requises par l'accueil de jeunes enfants (normes sanitaires notamment). »⁶¹

Recommandation 8 : Apporter une expertise technico-juridique aux directions pour les commandes.

Elle attend des objectifs clairs et précis assortis d'indicateurs permettant leur suivi, la désignation de pilotes et de soutiens techniques ainsi qu'une animation de la démarche.

La réponse de la DFPE au rapport provisoire figure au présent rapport.

2.2.4.4. La Direction des Affaires Culturelles

La DAC pourrait jouer un rôle important dans la diffusion de l'économie circulaire, notamment par sa capacité de sensibilisation du public fréquentant ses équipements. La programmation culturelle des bibliothèques pourrait par exemple aborder l'économie circulaire de façon approfondie comme elle l'a fait pour le climat à l'occasion de la COP 21.

Elle doit recenser ses bonnes pratiques et définir un projet d'économie circulaire. Quelques pratiques sont toutefois listées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 20 : Les projets d'économie circulaire de la DAC

Direction	Nom du projet	année début	année fin	réalisé	en cours	à réaliser
DAC	Désherbage des bibliothèques			X		
DAC	Réutilisation des mobiliers			X		

Source : IG, réponse DAC au questionnaire IG

Le « **désherbage** » des bibliothèques est une opération annuelle qui consiste à retirer des rayonnages, en magasin ou en libre accès, les documents qui ne peuvent plus être proposés au public. Dans le réseau des bibliothèques, une partie des ouvrages retirés des bibliothèques rejoint les magasins du service du document et des échanges où l'on peut se les procurer sur demande, une seconde partie est prêtée à des associations, et le reste est

⁶¹ Cf. Réponse DFPE au questionnaire IG.

acheminé vers les déchetteries de la ville. Une réflexion est à mener globalement sur cette deuxième vie des livres : braderie en direction des usagers, par exemple.

La réutilisation des mobiliers est en place dans les bibliothèques qui n'ont plus l'usage d'un élément de leur mobilier et le proposent systématiquement au réseau en mettant une annonce dans le bulletin de communication interne LIST, donnant ainsi souvent une seconde vie à des rayonnages, tables, chaises.

Le DAC a ouvert un portail de **bibliothèque numérique** depuis l'automne 2015.

Dans le cadre de la campagne de communication « culture sur place ou à emporter »⁶², elle offre un sac recyclable à chaque nouvel inscrit dans les bibliothèques.

Selon la DAC, il existe des pistes de réflexion possibles dans différents domaines, elle cite des exemples : dans le domaine du réemploi, les Ateliers Beaux-Arts pourraient réutiliser des objets usagés dans la réalisation d'œuvres artistiques. Les matériels scéniques des établissements culturels pourraient être réutilisés. Dans le domaine de l'économie du partage, les conservatoires pourraient instaurer une politique commune sur les instruments de musique.

2.2.4.5. La Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé

La DASES se considère peu concernée par la mise en œuvre directe de l'économie circulaire, les projets étant menés de manière transversale par les directions de moyens, en ce qui concerne les ordinateurs, les téléphones, les véhicules, les bâtiments.

Les projets d'économie circulaire gérés directement par la DASES sont donc peu nombreux :

Tableau 21 : Les projets d'économie circulaire de la DASES

Direction	Nom du projet	année début	année fin	réalisé	en cours	à réaliser
DASES	Redistribution des vêtements des enfants de l'ASE en placement familial			X		
DASES	Récupération des matériels fournis aux personnes handicapées pour récupération et redistribution	2016				X

Source : IG, réponse DASES au questionnaire IG

Concernant les vêtements des enfants de l'ASE : quand un enfant est placé, la famille d'accueil reçoit une dotation pour l'habiller. L'habitude a été prise de récupérer les vêtements acquis par dotation lorsqu'ils ne sont plus utilisés et de les stocker en régie, ce qui permet de les réutiliser en dotation d'urgence, à l'occasion de nouveaux placements.

Dans le cadre des aides aux personnes âgées et/ou handicapées, des financements leur sont accordés pour s'équiper de lunettes, appareils auditifs... Il pourrait être envisagé de récupérer ces matériels après usage, en lien avec un opérateur associatif.

Un grand nombre d'activités est délégué à des associations. Il serait possible d'**instaurer des règles d'économie circulaire dans les conventions** avec ces associations. Elles seraient instaurées à l'occasion des renouvellements de conventions ou des campagnes de tarification. Elles ne consisteraient pas seulement en une charte de valeurs, mais elles seraient prescriptives, à l'égard de partenaires sélectionnés. Il faudrait pour cela que l'administration soit exemplaire et qu'elle ait des priorités définies. A ce jour, la DASES ne

⁶² Avril 2015.

se sent pas mandatée. Dans le cadre de telles actions, il lui faudrait réunir les partenaires une fois par an pour leur préciser les priorités de la collectivité.

La DASES précise que pour ce type d'actions qui nécessite un accompagnement humain elle aurait besoin d'un renfort de personnel. Un coût RH serait à prévoir (environ 10 à 20 % d'impact sur les coûts de fonctionnement).

Parmi les pistes destinées à réduire l'empreinte écologique, la DASES propose de se concentrer sur les dossiers importants qui auront un impact fort et à long terme :

- rapprocher les enfants d'Ile de France placés en province, ce qui réduirait les transports. Rapprocher les EHPAD du centre de Paris. Cela implique une stratégie globale, peut-être au niveau de la métropole.
- finaliser la dématérialisation des dossiers de la MDPH (350 à 400 000 dossiers)
- réduire le gaspillage alimentaire dans les établissements de l'ASE.

2.2.4.6. La Délégation Générale aux Relations Internationales

La DGRI indique que n'étant pas une direction opérationnelle, elle ne mène pas de projets techniques et n'est pas directement impliquée par l'économie circulaire.

Elle est cependant amenée à travailler en partenariat avec les directions de la Ville référentes et les villes partenaires à l'international.

A ce titre, elle a transmis aux villes invitées par la Maire de Paris le 26 mars un **questionnaire** établi par les rapporteurs et a accompagné l'organisation d'une rencontre internationale des auditeurs des villes partenaires destinée à l'élaboration d'un référentiel commun.

2.2.4.7. La Direction de l'Inspection Générale

N'étant pas en charge de projets opérationnels, l'IG a cependant désigné un référent.

Elle a organisé les 5 et 6 novembre 2015 une première rencontre européenne des services d'audit des villes partenaires sur le thème du développement durable et de l'économie circulaire, en vue de parvenir à l'élaboration d'une réflexion commune sur les **indicateurs** et outils d'évaluation de ces nouvelles politiques environnementales. C'est la première initiative d'un futur réseau. Le thème de l'économie circulaire a beaucoup intéressé les représentants européens.

2.2.4.8. La Direction de la Prévention et de la Protection

La DPP a confié tous les sujets environnementaux au bureau de l'immobilier, de l'informatique et de la logistique, qui souhaite des précisions sur ce qui lui est demandé.

Dans sa réponse au rapport provisoire, la DPP ajoute qu'elle envisage la mise en place d'un système de **dématérialisation** des procès-verbaux pour la lutte contre les incivilités sur la voie publique. 26 000 P.V. ont été dressés en 2015.

Ce système de PV électroniques permettra à terme de supprimer l'utilisation de carnets de PV, éliminera les coûts de traitement administratif et les échanges de courriers et documents avec le procureur et le tribunal de police. Il permettra aussi un traitement plus rapide des procès-verbaux et facilitera l'encaissement du montant des amendes.

Une expérimentation doit être incessamment lancée avec une trentaine d'agents de la DPP. Si celle-ci est concluante, sa généralisation à l'ensemble des agents verbalisateurs de la DPP est prévue courant 2016. Par ailleurs le transfert de l'activité de verbalisation de la DPE à la DPP dans le cadre de la réforme sur les incivilités permettra d'étendre le champ de ce dispositif aux environ 20 000 P.V. dressés en moyenne chaque année par la DPE.

Elle précise également que les vélos des unités vététistes sont entretenus par un **atelier de réparation** relevant de la DPP. Cette maintenance concourt à l'allongement de la durée d'utilisation des vélos. L'atelier est géré par des agents de la DPP et accueille occasionnellement en stage, en partenariat avec l'entreprise Decaux, des jeunes condamnés à des réparations pénales.

2.2.4.9. La Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires

La Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires, constituée autour de l'idée de **proximité**, pense pouvoir jouer un rôle majeur, tant auprès des associations avec les maisons des associations, qu'auprès des quartiers avec la politique de la ville et auprès des citoyens avec les mairies d'arrondissement et le service de la mission participation citoyenne.

Nouvelle direction issue du rapprochement de multiples services, elle a besoin d'harmoniser les cultures entre ces services et considère que la mise en pratique de l'économie circulaire doit être un objectif de la direction. Pour chaque sujet environnemental, un référent stratégique et un référent opérationnel ont été désignés. La politique de recrutement consiste à diversifier les profils professionnels.

Tableau 22 : Les projets d'économie circulaire de la DDCT

Direction	Nom du projet	année début	année fin	réalisé	en cours	à réaliser
DDCT	Recherches de meubles usagers pour interventions éventuelles par des artistes	2015	2015	X		
DDCT	Réalisation de carnets avec du papier usagé ou des vieilles enveloppes au logo caduque	missions récurrentes		X		
DDCT	Participation logistique à la collecte de vêtements par Mme la Maire lors d'un Conseil de Paris	2015	2015	X		
DDCT	Actions de mobilisation des collectivités métropolitaines sur le sujet EC	2015		X		
DDCT	Réutilisation au maximum des équipements de logistique (meubles, chaises, petites fournitures) avant achat de neuf	2015			X	

Source : IG, réponse DDCT au questionnaire IG

La direction poursuit les démarches de réduction du gaspillage et de modernisation entamées par la **dématérialisation** ; il ne s'agit pas seulement de réduire les coûts, mais de construire une autre relation à l'utilisateur, avec : ODS⁶³ en interne, COMEDEC⁶⁴, SIMPA⁶⁵ et SOCA⁶⁶ en externe et le déploiement du télé-service.

La direction soulève l'importance d'**impliquer les mairies d'arrondissement**, notamment pour les achats de moins de 90 K€ (les achats supérieurs à 90 K€ étant conduits par la DFA). Les mairies s'impliquent déjà comme point de stockage pour recueillir les dons (dons de vêtements de bébés) mais elles doivent également être impliquées dans le processus d'économie circulaire, devenu une priorité dans l'organisation de l'administration parisienne.

Recommandation 9 : Veiller à impliquer les mairies d'arrondissement dans la démarche d'économie circulaire.

⁶³ ODS : outil de dématérialisation des documents de séance.

⁶⁴ COMEDEC : COMunication Electronique des Données de l'Etat Civil.

⁶⁵ SIMPA : Système d'Information Multi-services des Partenaires Associatifs.

⁶⁶ SOCA : Harmonisation et simplification des formulaires.

La direction a conservé une petite équipe technique polyvalente, destinée à disparaître avec l'externalisation de la réfection des registres d'état civil, et qui s'est illustrée récemment en confectionnant de petits carnets pour le budget participatif avec des chutes de papier.

Dans sa réponse au rapport provisoire, la DDCT fait observer qu'aucune étude socio-économique n'a été réalisée par la DFA sur la dissolution de l'équipe, qui pourrait s'avérer plus coûteuse que son maintien.

Elle suggère de prévoir un intéressement financier sur les budgets aux efforts d'économie circulaire pour les directions innovantes.

La réponse de la DDCT au rapport provisoire figure au présent rapport.

2.2.4.10. Le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris

Le statut du CASVP, établissement public, permet une souplesse de gestion « en bon père de famille » qui favorise les pratiques d'économie circulaire. Les agents des services centraux sont impliqués dans les achats et font appel à des entreprises d'insertion pour le recyclage et la récupération. Mais si les pratiques sont répandues, elles ne sont ni identifiées ni quantifiées.

Tableau 23 : Les projets d'économie circulaire du CASVP

Direction	Nom du projet	année début	année fin	réalisé	en cours	à réaliser
CASVP	Cf les éléments donnés chaque année en contribution au rapport développement durable de la Ville. On y trouve notamment des récupérations d'équipements divers sur des sites pour les utiliser sur d'autres (extincteurs, portes anti-effraction, outillages, mobilier). Les objets disponibles sont photographiés et figurent dans l'intranet. Les ordinateurs et les équipements informatiques à réformer sont reconditionnés via un marché par une entreprise d'insertion. Les ordinateurs en bon état sont ensuite redistribués aux agents du CASVP. Les autres équipements sont démontés et les pièces détachées sont revalorisées par cette entreprise dans des circuits de réutilisation.			X		

Source : IG, réponse CASVP au questionnaire IG

Le CASVP dispose de **lieux de stockage** qui lui facilitent le réemploi des mobiliers et matériels, ainsi que d'une **équipe de « roulage » et de manutention** qui s'occupe du transfert des objets d'un lieu à l'autre pour réutilisation. Elle stocke le matériel et le mobilier lors des opérations de rénovation, ainsi que les matériaux de démolition au cas par cas. Le CASVP stocke même des pièces de moteurs d'ascenseurs pour réinstallation et dépannages futurs.

Il précise qu'actuellement le coût supplémentaire est faible car il dispose d'une équipe de manutention et de lieux de stockage, mais qu'en revanche si les volumes traités devaient augmenter, il ne pourrait faire face au coût supplémentaire.

Le CASVP fait appel à une entreprise d'insertion (filiale d'Emmaüs) qui reconditionne les ordinateurs et les équipements informatiques, prend en charge le démontage et la revalorisation dans des circuits de réutilisation.

Les marchés de fournitures comportent systématiquement une **clause de récupération** aux fins de recyclage. Les ordinateurs personnels en bon état sont redistribués aux agents du CASVP (catégorie C) par tirage au sort (environ 400 en 2014). Les consommables informatiques sont récupérés par le fournisseur dans des circuits de recyclage.

Dans le cadre de sa mission de lutte contre l'exclusion, le CASVP organise le don de couettes de la SNCF ou de parkas de la DEVE.

Malgré sa volonté d'implication dans un fonctionnement en économie circulaire, il relève des difficultés qui sont un frein pour améliorer encore cette organisation.

La plupart du temps, l'achat qui inclut le coût de la livraison, est moins cher que la réutilisation qui occasionne des frais de transport, ce qui est un frein au réemploi. Des solutions partagées de transport seraient nécessaires.

Recommandation 10 : Organiser des transports économiques pour les directions et les établissements publics.

Le CASVP constate l'organisation de multiples réunions, la désignation de multiples interlocuteurs de référence qui concernent des sujets très liés (économie circulaire, climat, prévention des déchets, développement durable, ...) et font peser sur les personnes concernées et/ou référentes des charges lourdes et redondantes.

Il ressent toutefois un besoin de méthodologie et l'organisation de groupes de travail afin de définir une méthode et de construire des indicateurs d'évaluation sur le sujet de l'économie circulaire lui serait nécessaire.

A titre d'exemple, le CASVP cite la différence entre la récupération et le recyclage : la récupération se fait pour le mobilier mais peu le recyclage. Le CASP n'a pas de procédure écrite sur le mobilier, la fin de vie du mobilier est inconnue et se situe dans les établissements sans que l'on sache ce qui est jeté ou donné. De même, le coût du recyclage n'est pas pris en compte dans les budgets.

Le CASVP souhaite y voir clair sur la terminologie Ville qui distingue économie circulaire et développement durable, tout en traitant des mêmes sujets lors des réunions.

Il apprécierait que soit constitué un atelier « diffusion des bonnes pratiques » ainsi qu'un atelier « aide au montage de projets ».

La réponse du CASVP au rapport provisoire figure au présent rapport.

2.2.4.11. L'établissement public Paris Musées

Paris Musées gère un parc immobilier de 22 musées de la Ville de Paris, bâtiments de nature et d'époque différentes et dans des états de conservation très variés⁶⁷.

L'impact énergétique des bâtiments, leur entretien et leur rénovation sont des préoccupations centrales. L'écoconception des expositions, mais également la fabrication et la conservation des catalogues sont des sujets importants.

Paris Musées a recensé les pratiques existantes et les pistes de réflexion suivantes :

⁶⁷ Cf. Rapport IG n°09.13, mars 2009.

Tableau 24 : Les projets d'économie circulaire de Paris Musées

Direction	Nom du projet	année début	année fin	réalisé	en cours	à réaliser
Paris Musées	Maintenir et développer les pratiques de recyclage dans nos bureaux (2013-2015)	2013 (date création)	2015	X		
Paris Musées	Achever l'audit concernant la régulation thermique des bâtiments (en cours, résultats en 2015)		2015	X		
Paris Musées	Continuer l'intégration de critères environnementaux à nos marchés publics (depuis 2013)	2013	Pas de fin		X	
Paris Musées	Etudier les possibilités d'éco-conception des expositions (depuis 2012)	2012	?		X	
Paris Musées	Etudier la dématérialisation d'une partie des documents de communication et d'accueil du public (depuis 2013)	2013 pour la dématérialisation de la communication interne	2020		X	
Paris Musées	Poursuivre les travaux d'amélioration de la gestion du climat dans nos musées (2013-2019)	2013	2019		X	
Paris Musées	Rénover globalement le musée Carnavalet (2017-2020)					X

Source : IG, réponse Paris Musées au questionnaire IG

Paris Musées a déjà mis en place dans les services centraux la dématérialisation, des pratiques de recyclage et d'économie d'énergie (recyclage des cartouches d'encre, cartons, toner et pile, impression recto verso et noir et blanc, mise en veille automatique au bout de cinq minutes, le tri sélectif du papier est mis en place au cours de l'année 2015). Des critères environnementaux et de développement durable sont inclus dans ses marchés (prestations de courses, impression et façonnage des documents de communication et des publications).

Les bonnes pratiques de recyclage et d'économie d'énergie sont décrites au sein d'un « Vade-Mecum » et régulièrement rappelées aux personnels (communication par mail, affichage dans les locaux). A titre d'exemple, dans ce document il est précisé que l'échange de mobilier n'est possible que si le mobilier non désiré trouve preneur (dans un bureau ou une partie commune). Paris Musées utilise le livret « être écocitoyen au bureau » publié par l'ADEME⁶⁸, qu'il juge bien fait.

Recommandation 11 : Diffuser largement le livret « être écocitoyen au bureau » de l'ADEME.

Des travaux de rénovation dans les musées de la Ville de Paris ont déjà été réalisés tels le raccordement du Musée d'Art Moderne au réseau urbain de froid Climespace.

Paris Musées commence à s'engager dans l'éco-conception des expositions en passant un marché pour deux expositions, la même scénographie sera donc réalisée pour deux expositions avec réutilisation, (Cf. Recommandation 3).

Concernant l'édition des catalogues, le papier de certains ouvrages est recyclé, une foire aux livres a lieu pour le personnel et les adhérents afin d'écouler les stocks.

La question du stockage de matériel est centrale. Si les réserves d'œuvres sont en partie mutualisées, les espaces dont dispose Paris Musées pour les matériels ne sont pas mutualisés entre les musées. L'objectif serait de disposer de locaux de stockage communs adaptés et de coût raisonnable.

⁶⁸ Actions efficaces et bonnes résolutions, Edition février 2014 : au bureau, agir comme à la maison, traquer les gaspillages, mettre les déchets au régime, jouer collectif pour les déplacements, être écocitoyen au bureau un travail d'équipe.

L'entretien des espaces verts se fait selon les musées : trois par la DEVE (Balzac, Carnavalet, Galliera) et deux, en partie, par les agents du musée (Zadkine et la Vie romantique) ; les autres lieux sont entretenus par des partenaires extérieurs.

Des pistes de réflexion sont lancées et les problématiques rencontrées sont les suivantes :

- **l'éco-conception des expositions** doit s'accorder avec les exigences du public en terme de qualité et de renouvellement de la scénographie. C'est essentiellement une problématique financière (transporter et stocker des éléments est plus cher que les jeter), de disponibilité de personnel (personne pour gérer un éventuel stock de matériel, temps nécessaire pour trouver un nouvel usage aux choses) et de place disponible (pas de place pour un stockage mutualisé) ;
- **la dématérialisation** doit s'accorder avec les exigences du public en terme de communication et de supports de visite. La problématique est également financière : un million d'euros est nécessaire pour développer et équiper les musées pour le M-ticket ;
- **la régulation thermique** des bâtiments est intégrée dans les travaux en cours.

Sur la question des **transports d'œuvres**, les normes muséales internationales imposent à tous les musées et organisateurs d'expositions des standards pour les conditions de température, d'hygrométrie, de transport ou encore d'emballage des œuvres, afin de garantir la bonne conservation des œuvres d'art. Paris Musées se tient informé de l'évolution éventuelle des standards internationaux des musées ainsi que des initiatives concernant le développement durable.

Le référent soulève la difficulté de comprendre l'articulation des groupes de travail auxquels il est convié, leur but, la complexité de dégager du temps lorsque l'ordre du jour n'est pas toujours défini. Il précise n'avoir été sollicité que sur la COP21 et l'économie circulaire, mais ni sur le climat, ni sur le développement durable, ni sur la prévention des déchets. Paris Musées n'a pas été convié aux états généraux.

Dans sa réponse au rapport provisoire, la Directrice de Paris Musées indique que la dimension économie circulaire sera très présente dans le futur contrat d'objectifs et de performance en cours d'élaboration entre la Ville de Paris et l'établissement public pour 2016-2020.

3. VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE À LA VILLE DE PARIS

3.1. La stratégie

L'objectif affirmé par la Maire est que Paris mène une politique exemplaire et devienne la capitale de l'économie circulaire. Il implique un changement d'approche radical, profond, dans la façon d'aborder les projets de la collectivité, car, pour être efficace, l'approche par l'économie circulaire doit remettre fondamentalement en cause des modes traditionnels de travail de l'administration, être partagée par tous et construire une nouvelle culture professionnelle.

Or la notion est encore peu connue, encore moins comprise ; cet objectif ne figure que dans la feuille d'Antoinette Guhl.

L'objectif ne figure pas non plus dans les projets des directions pour la mandature. Si certaines directions ont déjà beaucoup travaillé en ce sens, d'autres ne se sentent pas concernées et ne sont pas en mesure d'apprécier leurs projets sous cet angle. Elles ont de nombreux chantiers prioritaires à mener, avec une forte contrainte budgétaire.

De nombreuses directions ont insisté sur le fait que la multiplicité des orientations environnementales crée une confusion et risque de lasser. Les nombreux plans d'action menés dans le cadre du développement durable, du climat, de la biodiversité, de l'alimentation durable, des déplacements de l'administration parisienne... comportent des actions que l'on retrouve dans plusieurs de ces plans. **Les directions sont donc désireuses de lisibilité et de cohérence.**

Le document présenté en annexe, « Adapter Paris aux défis du 21^e siècle », que l'AEU a remis aux référents en septembre 2015, regroupe ces plans d'action par thèmes pour la période 2010-2020. Il témoigne d'un grand foisonnement qui explique l'impression de saturation, mais en même temps, il illustre la cohérence et l'évolution des dispositifs. Il pourrait être utilement affiné pour apporter aux directions des outils pédagogiques. Il permet aussi d'imaginer le **regroupement d'actions valorisées dans plusieurs plans**, en vue de simplifier l'action des directions.

Le risque est réel que l'économie circulaire reste la spécialité de certaines directions, de certains services, voire des référents des directions, sans que sa diffusion soit générale. Elle risque d'être une politique expérimentale, un outil de communication extérieure, la « chose » d'un élu et de quelques initiés. Le décalage entre le discours et la réalité constitue un risque politique évident. Pour agir, les directions demandent des orientations sous forme de priorités hiérarchisées.

Il importe donc de donner chair rapidement au concept d'économie circulaire, par tous les moyens à disposition, de lancer le mouvement en posant des bases solides, de réussir les expériences tentées.

Recommandation 12 : Afficher la stratégie et définir des objectifs hiérarchisés sous forme d'un plan d'action interdirection avec calendrier de mise en oeuvre.

Le caractère transversal de l'économie circulaire nécessite un portage par l'Exécutif, en premier lieu par la Maire. En faire un thème de **séminaire de l'Exécutif** paraît hautement souhaitable.

Sur le plan administratif, le portage par le Secrétaire Général est essentiel pour lancer un signal clair aux directions et responsabiliser les directeurs. Une présentation approfondie lors d'un **Comité de Direction des Services** serait bienvenue.

En ce qui concerne l'encadrement, dont l'implication est requise, il paraît nécessaire de lui présenter le dossier, lors d'une **rencontre des cadres** avec le Secrétariat

Général, puis de diffuser un **SG Info Encadrants** sur le sujet. La **formation d'accueil** des nouveaux cadres devrait également comprendre un volet précis sur l'économie circulaire. Enfin, le besoin d'un accompagnement au changement de type coaching pourrait éventuellement se faire sentir.

Dans un premier temps, le **plan d'action** à élaborer dès 2016 concerne toute l'administration et comprend des lignes directrices fortes, des objectifs clairs, des principes généraux et une déclinaison concrète par direction. Chaque direction devrait avoir au moins un **chantier prioritaire**, validé, doté d'un budget, inscrit dans un calendrier, avec un objectif précis, des critères de mesure, des moyens d'évaluation.

Les chantiers transversaux auront bien sûr un effet d'entraînement sur l'ensemble de l'administration, mais les directions sectorielles devraient, elles aussi, réfléchir à l'introduction de l'économie circulaire dans leur activité opérationnelle.

Enfin, les **projets de direction** pourraient intégrer l'économie circulaire dans leurs objectifs, au moins sur le chantier prioritaire qui aura été défini.

Recommandation 13 : Définir un plan d'action concret pour chaque direction avant fin 2016.

3.2. Les moyens humains

3.2.1. Les acteurs

L'organisation des directions devrait témoigner de l'importance accordée à l'économie circulaire, tant en qualité qu'en quantité. Le risque est que les référents soient marginalisés et que leur rôle se limite à établir des tableaux de synthèse. Il convient de veiller à ce qu'ils aient un rôle d'impulsion et d'accompagnement et qu'ils soient connus et reconnus.

Pour cela il faudrait s'assurer que les référents aient un **positionnement hiérarchique** suffisant et un accès aisé au directeur, soit en lui étant rattachés, soit en participant au comité de direction, pour rappeler aux équipes qu'ils bénéficient de la confiance du directeur. Pour assurer la **transversalité** de leur travail et qu'ils aient le réflexe économie circulaire sur tous les dossiers, il faudrait qu'ils aient un regard sur l'ensemble de leur direction ou que les différents services prennent l'habitude de leur faire passer les informations régulièrement, afin qu'ils puissent réagir et faire des propositions.

Une présentation en réunion de direction élargie, un entretien avec leur photo dans la newsletter ou le journal interne de la direction, permettraient de les **identifier**, de faire comprendre les enjeux de leur mission et la méthode choisie pour travailler avec eux.

Recommandation 14 : Assurer aux référents des directions un positionnement adapté en hiérarchie et en transversalité.

Les directions indiquent qu'elles sont trop souvent sollicitées par de nouveaux projets environnementaux transversaux, qui ne sont pas au cœur de leur activité, et qui demandent des moyens humains : plan climat, développement durable, prévention des déchets... De ce fait, la désignation de nombreux référents sur ces différents sujets n'est pas toujours optimale en termes de positionnement, d'intérêt ou de compétence, la capacité à dégager du temps devenant le critère majeur de désignation, et conduisant à répartir la charge sur plusieurs personnes, même si les sujets sont proches, alors que ces personnes n'ont pas le temps de travailler ensemble. Le risque est réel d'une dispersion des forces et d'un morcellement des compétences. Il apparaît par exemple que le lien entre le plan de prévention des déchets et l'économie circulaire n'a souvent pas été

effectué ; il a davantage été fait avec le plan climat, avec le risque pour les référents surchargés de faire passer l'économie circulaire au second plan.

Compte-tenu de l'importance accordée par la collectivité aux sujets environnementaux, si l'on souhaite que l'administration soit active, il paraît essentiel de doter les directions d'**équipes dédiées** à ces questions.

Cela se traduirait par la rédaction de **fiches de poste** détaillant les missions attendues des différents référents et estimant le temps à leur consacrer. Selon les cas, il pourrait être justifié de dégager un ou plusieurs postes dédiés, à l'exemple de la DPA, ou d'affecter une partie du temps de travail d'un ou de plusieurs agents à ces différentes missions, mais il conviendrait de prendre ces aspects en compte dans leur charge de travail et leur organisation, et, si la charge est répartie entre plusieurs personnes, de prévoir le temps de travail commun et d'organiser la méthode de **coordination**.

Recommandation 15 : Constituer pour les questions environnementales des équipes coordonnées sur la base de fiches de poste, leur dégager du temps.

Dans sa réponse au rapport provisoire, le CASVP indique d'ailleurs avoir constitué un « comité de pilotage CASVP durable » présidé par la référente économie circulaire.

Il faut évidemment, pour asseoir leur **légitimité**, que ces référents soient compétents : une bonne formation initiale, une solide expérience professionnelle et un intérêt pour la matière sont indispensables, mais ils devraient être complétés par une formation adaptée. Les rencontres du réseau développement durable organisées par l'AEU sont précieuses, mais elles relèvent plutôt de l'information et de la sensibilisation. Il faudrait dispenser aux agents en charge de l'économie circulaire une **formation approfondie**.

Les **états généraux de l'économie circulaire du grand Paris** ont constitué une occasion exceptionnelle de se familiariser avec la matière de façon concrète en rencontrant des acteurs et en découvrant des expériences. Il est regrettable qu'elle n'ait pas été saisie pour inviter toutes les directions de la Ville à assister à quelques séances de travail, afin qu'elles prennent la mesure des enjeux. En effet, soit les directions ne se sont pas senties concernées, soit il leur a été indiqué qu'elles n'étaient pas concernées, soit elles ont souhaité participer et cela n'a pas été possible. Seules celles qui ont vivement protesté ont finalement été conviées. Leur affectation dans les ateliers n'a d'ailleurs pas été effectuée en fonction de leurs compétences. Le souci de l'AEU était de ne pas prendre trop de temps aux directions et d'éviter que la Ville soit surreprésentée par rapport aux autres collectivités. Sans revenir sur cette occasion manquée, il faudrait maintenant rattraper les choses car l'acculturation est chose complexe.

Certaines conférences de l'**Université des Cadres** qui ont connu une fréquentation relative constituaient de bonnes introductions à l'économie circulaire : il serait utile à l'avenir qu'une programmation soit élaborée, repérée comme telle et que les référents y soient particulièrement conviés.

De la formation « économie circulaire » d'une journée dispensée à Supélec au nouveau « Master de management stratégique en économie circulaire et collaborative » organisé sur 300 heures en alternance par l'Institut des Technologies de l'Environnement de l'Université René Cassin à Lyon, voire au Master de l'IPAG Business School, différents formats de formation se développent. L'**Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris** devrait s'investir dans cette thématique, au titre des formations initiale et continue, comme au titre de la recherche.

Un travail commun entre la DRH et les directions expertes devrait permettre d'élaborer un **programme adapté à l'administration parisienne**, en lien avec des prestataires extérieurs et avec l'aide de partenaires. Puisqu'il s'agit d'engager toute l'administration dans cette démarche, il faudrait au moins un éclairer averti par direction.

Bien entendu, dans les quelques directions où cette activité est développée par un service, ce dernier devrait recevoir la même attention concernant positionnement, transversalité, compétence.

Recommandation 16 : Assurer aux agents en charge de l'économie circulaire une formation approfondie.

3.2.2. La mobilisation générale

La municipalité a inscrit l'année 2015 dans le cadre de la préparation de la Conférence Paris Climat 2015 ou COP 21 et a développé des efforts d'information et de communication importants dans ce sens.

Afin de mobiliser les agents et mettre en valeur les pratiques vertueuses, un **appel à projets** « tous pour le climat » a été lancé au printemps, et une sélection des meilleurs projets effectuée⁶⁹. Les agents ont du savoir-faire, du bon sens, ils sont en mesure de mettre en valeur leurs bonnes pratiques professionnelles et de faire des propositions concrètes.

Cette initiative a suscité de nombreuses propositions intéressantes. Un des projets retenus est la **constitution d'une plateforme d'économie circulaire** qui organise l'échange entre services municipaux de mobiliers et matériels de bureau, ainsi que de matériaux et équipements de construction pour le bâtiment ou l'espace public. Il a été proposé par plusieurs agents de différentes directions. Un autre qui concerne le **don des excédents alimentaires** des cantines scolaires à des associations caritatives a été élaboré par un agent, avec les enfants de son école.

Si le thème de l'appel à projets est mobilisateur, le caractère concret des projets n'est pas évident, les bonnes idées devant passer le cap de la **faisabilité** : les règles sanitaires sont extrêmement contraignantes ; une plateforme de bourse aux équipements mobiliers a déjà été mise en place par la DPE et la DSTI, mais fonctionne peu.

Pour que les **agents** soient efficacement mobilisés, il conviendrait non seulement de les sensibiliser, mais encore de les informer sur l'existant et de les **former à l'intérêt et à la complexité de l'économie circulaire**.

Du questionnaire, il ressort que 50 % des directions (12 sur 24) déclarent des besoins de formation en économie circulaire pour leurs agents. Ce sont des besoins de sensibilisation à l'économie circulaire ou des besoins plus techniques, plus concrets en fonction des projets à mener. Le niveau de formation demandé est variable.

Trois directions ont déclaré n'avoir pas de besoin en formation dans l'immédiat, mais pourraient en éprouver en fonction des objectifs qui leur seraient fixés dans ce domaine, ce qui porterait le nombre de directions demandeuses à 15 sur 24, soit 63 %.

37 % des directions ne demandent pas de formation à l'économie circulaire.

⁶⁹ Par un jury présidé par les adjointes à la Maire respectivement chargées de l'environnement, du développement durable, de l'eau, de la politique des canaux, du plan climat énergie territorial et de l'économie sociale et solidaire, de l'innovation sociale et de l'économie circulaire.

Tableau 25 : Besoins de formation en matière d'économie circulaire

Besoin de formation	qui	quoi	pour qui	autre précision	combien d'agents	%
oui	deve	sensibilisation	tous les agents	interroger ses pratiques, planifier ses actions	tous les agents deve	50%
	dilt	formation		tri sélectif	non précisé	
	dpa	formation concrète et opérationnelle	chef de projets et personnel des ateliers	vie des matériaux, réemploi, méthode		
	dfa	domaine technique, achats	acheteurs, chef de secteurs	mise en place de clauses, aides	21 personnes	
	dicom	réemploi, sensibilisation	tous les agents	expositions		
	du	technique	agents concernés	réglementation, gestion foncière	20 à 50 agents	
	djs	sensibiliser, former	encadrement	protection environnement	100 personnes environ	
	dases	domaine des moyens généraux	A et B	donneurs d'ordre	20 personnes	
	dfpe	en cohérence avec le domaine lié jeune enfant	pointue pour services centraux	formation générale pour tous	8000 personnes	
	dac	économie circulaire	chefs services et agents concernés	bonnes pratiques	10 personnes	
	dpp	sensibiliser, relais information	2 cat C		2	
ig	sensibilisation	tous les agents		40		
non	dpe			car son cœur de métier		25%
	deees			pas à ce stade		
	dsti			-		
	drh	pas à ce stade, mais plus tard		en fonction des axes		
	dlh	non mais peut être	3 agents cadres	donneurs ordre projets	3 agents	
casvp	non mais oui pour voir la différence entre DD et EC					
non répondu à la question	dvd					25%
	daj					
	dgri					
	dasco					
	P Musées					
ddct						

Source : IG, à partir des réponses des directions au questionnaire

Ces demandes dénotent une prise de conscience des directions et des agents de la nécessité de formation et d'adaptation des pratiques à l'économie circulaire.

A titre d'exemple, la DEVE suggère une formation de sensibilisation pour tous ses agents à l'économie circulaire dans l'objectif que chacun s'interroge sur ses propres pratiques et planifie actions et projets dans une économie circulaire, la DICOM aussi.

La DPA précise que la formation est nécessaire pour une bonne appréhension de l'économie circulaire dans tous ses aspects, pour garantir sa traduction en actions concrètes avec des objectifs opérationnels.

En revanche, certaines directions ne semblent pas avoir encore pris conscience de l'importance de l'économie circulaire, approche totalement nouvelle qui requiert une formation massive.

La formation pourrait s'inspirer de ce qui a été mis en place, en son temps, lors du passage du Franc à l'Euro : tous les agents de toutes les directions avaient bénéficié d'une formation de deux heures, dispensée en interne. Les formateurs des directions, qui pourraient ici être les référents, avaient bénéficié d'un module approfondi et de la mise à disposition d'outils pédagogiques communs qu'ils avaient le loisir d'adapter à la situation de leur direction, l'aspect logistique était facilité.

Cet exercice donnerait aux référents l'occasion de mettre en application la formation reçue et d'obtenir très vite un retour professionnel interne à leur direction, permettant

d'expérimenter les suggestions des agents. A la différence de l'exemple cité, ces formations devraient être régulièrement renouvelées, ce qui permettrait de partager des expériences et de tester des propositions.

Recommandation 17 : Dispenser une formation solide et structurée d'économie circulaire à tous les agents.

Les formations d'accueil des nouveaux agents devraient également systématiquement intégrer la présentation de l'économie circulaire.

Recommandation 18 : Intégrer la présentation de l'économie circulaire dans la formation initiale des nouveaux agents.

Dans sa réponse au rapport provisoire, la DRH attire l'attention sur les problèmes de coût que posent les formations. Les rapporteurs soulignent que les recommandations relatives à la formation recueillent une très large approbation des directions dans leurs réponses au rapport provisoire.

A l'occasion des formations, il serait judicieux de matérialiser l'engagement de la Ville de façon concrète auprès des agents : offrir à chaque agent un objet à conserver, recyclé ou recyclable, comme un stylo rechargeable, spécialement conçu et siglé Ville de Paris, voire, pour encourager l'économie du partage, offrir aux agents tout ou partie d'un abonnement Autolib.

Recommandation 19 : Offrir à chaque agent un objet et/ou un service emblématique de l'économie circulaire à l'occasion des formations.

La DICOM a organisé le 25 septembre 2014 avec la DPE et la DILT « le grand tri » dans la cour du 4, rue Lobau, afin de sensibiliser les agents des directions riveraines au tri, à l'échange et au recyclage. Ils étaient tous invités à apporter les objets personnels ou professionnels inutilisés et encombrant leurs bureaux, pour les échanger ou les confier à une ressourcerie. Cette matinée festive (présence d'un « food truck », café...) a connu un réel succès avec une fréquentation de 300 à 400 personnes. Elle a permis de récupérer le contenu de 60 cartons, le reliquat n'ayant pas trouvé preneur tenait dans une poubelle. L'action a été ressentie positivement, mais le message n'est pas totalement passé. Des sensibilisations de ce type, accompagnées d'une pédagogie adaptée, pourraient être organisées tour à tour dans tous les grands sites de travail en s'appuyant sur cette expérience et le savoir-faire des équipes qui l'ont organisée, pour donner une dimension concrète à l'économie circulaire.

Recommandation 20 : Organiser régulièrement des événements de tri sur les lieux de travail.

3.3. Les obstacles

3.3.1. Juridiques :

L'administration fonctionne dans un cadre très règlementé, conçu dans le contexte d'une économie linéaire, avec l'objectif de faire jouer la concurrence pour obtenir le moindre prix. Ce cadre n'est pas toujours adapté à l'évolution vers l'économie circulaire. Il convient de le faire évoluer mais aussi, sans attendre les évolutions, d'utiliser les voies actuellement disponibles.

Le don et la vente :

Le don d'objets qui sont en fin d'utilisation par la collectivité, mais qui peuvent trouver un nouvel usage, est une des premières idées émises par les directions pour favoriser le réemploi et la réutilisation. Cependant, certains services considèrent qu'ils n'ont pas le droit non seulement de vendre, mais encore de donner des biens achetés avec l'argent public. Ils doivent s'assurer que les prestataires auxquels ils les confient les détruisent bien et ne les revendent pas. Par exemple, un musée a été saisi par le Festival « We Love Green », festival écoresponsable qui réutilise des matériaux de scénographie recyclés, lui demandant le don de la scénographie d'une exposition, qui allait être détruite, pour l'utiliser. Le service juridique de Paris Musées, saisi, a émis un avis défavorable, au motif que l'établissement ne pouvait accorder une libéralité sans contrepartie ; l'affaire n'a pas été approfondie. Si l'on doit protéger les œuvres d'art, pièces uniques inaliénables faisant partie des collections municipales, et respecter les conditions qui assortissent les dons ou legs à la Ville, ces réserves sont plus difficilement compréhensibles lorsqu'il s'agit de biens usagés ou de biens multiples, à durée de vie limitée, comme les livres des bibliothèques. Certaines communes organisent d'ailleurs des braderies de livres. En outre, certains services ignorent totalement ces contraintes. L'exemple du don de postes de travail informatique à des agents ou à des associations a été cité en exemple à de multiples reprises, mais il n'a pas été possible d'obtenir des précisions sur son montage. Les services considèrent parfois comme impossibles des actions qui nécessitent simplement une délibération du Conseil de Paris. Il est difficile de se repérer, ce qui dissuade souvent de se lancer.

Compte-tenu de la diversité des situations, c'est un sujet auquel la DAJ indique ne pouvoir donner des réponses qu'au cas par cas. Il serait donc utile que les directions se posent la question des biens acquis par la Ville susceptibles d'être récupérés, vendus ou donnés, en fassent l'inventaire et saisissent la DAJ de façon systématique. La possibilité de recettes représentée par la vente ne doit pas être négligée, l'utilité sociale du don n'est pas contestée et surtout l'utilité environnementale du réemploi est évidente. Une **méthodologie commune** serait la bienvenue.

Recommandation 21 : Faire faire par les directions l'inventaire des possibilités de dons et ventes.

Recommandation 22 : Faire définir par la DAJ une méthodologie juridique pour les dons et ventes.

3.3.2. Organisationnels :

La collecte, la vente, le don

La récupération destinée au don ou à la vente et la mise place de ceux-ci implique une organisation qui peut être lourde en moyens humains et logistiques et semble dissuasive pour les services dont ce n'est pas la mission principale. Il conviendrait donc d'organiser des événements ponctuels qui ne mobilisent pas les équipes en continu, peuvent être festifs et inspirer du volontariat et du bénévolat, comme « le grand tri », si les biens sont utilisés par les agents. En ce qui concerne de grandes quantités de biens utilisés par les usagers, c'est plus délicat. Devant la difficulté, la solution pourrait consister à passer des **conventions avec des partenaires associatifs** motivés et rodés à ce type d'activité. Si le cadre juridique est balisé, ces conventions pourraient même être conclues au niveau local le plus adapté. Par exemple la DASCO qui achète des manuels scolaires sur un budget de 2 M€ par an, ne les récupère pas mais sait que parfois, localement, des associations de parents d'élèves organisent des collectes pour offrir des ouvrages à des associations humanitaires. Il serait intéressant de formaliser cette pratique, de repérer des partenaires intéressés et de la généraliser. En revanche, il serait important de fournir chaque année un

bilan détaillé de ces opérations, permettant de mesurer l'activité et d'apprécier l'efficacité des différentes formules.

Recommandation 23 : Contractualiser avec des partenaires associatifs pour les dons et ventes.

Recommandation 24 : Fournir le bilan annuel des conventions de dons et ventes.

3.3.3. Sociaux

La récupération des vêtements

Elle permet, selon leur état, leur réutilisation ou le **recyclage des textiles**, en vue soit de fabriquer de nouveaux textiles (le coton peut être recyclé plusieurs fois), soit de fabriquer des matériaux d'isolation performants pour le bâtiment. Il a donc été demandé à la DILT de réfléchir aux moyens d'organiser la collecte et le recyclage des vêtements de travail. Cette initiative prometteuse se heurte au problème spécifique des administrations parisiennes : l'habitude n'a pas été prise de demander aux agents de rendre leurs vêtements de travail pour en obtenir de nouveaux, les agents ont donc le sentiment que les vêtements leur appartiennent. Il existe un véritable risque de conflit social en cas de changement.

Pour les tenues siglées Ville de Paris, il paraît impératif qu'elles soient restituées et leur recyclage étroitement encadré. La mise en place du **retour** pourrait être progressive. Il pourrait ne concerner que les nouvelles tenues, dont l'attribution serait assortie soit d'un avertissement clair qu'elles ne seront remplacées qu'en cas de restitution, soit de la proposition d'obtenir un renouvellement plus rapide, voire une dotation plus généreuse en cas de retour.

Recommandation 25 : Instaurer le retour progressif des tenues de travail siglées données par la Ville.

Pour les tenues non siglées, il pourrait être envisagé soit de faire de même, soit de considérer qu'elles sont de fait la propriété des agents, et leur proposer des retours volontaires. Des événements seraient organisés deux fois par an et proposés aux agents et aux Parisiens, en lien avec les mairies d'arrondissement qui les hébergeraient, sous forme d'une collecte de printemps et d'une collecte d'automne, se tenant un vendredi et un samedi, à des dates identiques dans tout Paris, qui seraient les mêmes chaque année (premier vendredi du mois...) et bénéficiant d'une communication importante. L'émulation née de l'information dispensée sur le devenir des vêtements et du caractère festif de l'**événement collecte** s'adressant à tous pourrait lever les réticences et inciter les agents à apporter aussi les vêtements de leur famille.

Recommandation 26 : Organiser la collecte des textiles sous forme d'événements réguliers permettant d'en instaurer l'habitude.

3.3.4. Humains

L'entretien et la réparation

Les directions aimeraient pouvoir réparer leurs mobiliers, certaines disposent encore d'ateliers et de personnels compétents (DPA, CASVP), mais les uns et les autres sont en voie de disparition (DDCT), alors, pourquoi acheter durable si l'on ne peut entretenir ? (DASCO). Les marchés actuels orientent peu la commande vers des biens robustes, le critère prix étant en général déterminant.

Pour envisager de prolonger la vie des matériels, le recensement de toutes les compétences reconnues dans les différentes directions pourrait être effectué, pour optimiser au mieux les ressources. Il pourrait être pertinent, lorsqu'un agent est déclaré inapte, d'examiner avec lui les possibilités de reclassement dans les ateliers de réparation municipaux, s'il en a le désir et la capacité, et de conserver à la Ville quelques ateliers qui seraient mutualisés pour toutes les directions. (cf. rapport IG n° 12 05).

Enfin, à défaut de réparer en interne, il faudrait pouvoir envisager de passer des **marchés de réparation et d'entretien pour les mobiliers et matériels**, donc de disposer de budgets de fonctionnement à cet effet. La Ville participe à l'installation de recycleries et de ressourceries sur l'ensemble des arrondissements ; ces établissements qui peinent à trouver un équilibre économique constituent un vivier d'emplois d'insertion non délocalisables disponibles pour effectuer des travaux d'entretien et de réparation, on pourrait améliorer leur chiffre d'affaires en leur confiant des marchés.

Recommandation 27 : Faire étudier par la DRH la possibilité de reclassement d'agents de toutes directions déclarés inaptes dans les ateliers de réparation municipaux.

Recommandation 28 : Prolonger la durée de vie des produits par l'entretien et la réparation.

Recommandation 29 : Faire appel au réseau de l'économie sociale et solidaire.

3.3.5. Matériels

Le stockage

Dans un sain réflexe d'économie circulaire, les directions souhaitent ne pas jeter les mobiliers et les réutiliser, les échanges non formalisés sont d'ailleurs courants entre agents qui se connaissent. La DILT envisage de réaliser un inventaire et de constituer un stock de mobilier à mutualiser. Ces initiatives se heurtent à un problème matériel, l'insuffisance d'espaces disponibles pour stocker les mobiliers inutilisés. Si le CASVP dispose de locaux suffisants dans les sous-sols de ses services centraux pour organiser la rotation au sein de l'établissement public, la DILT reconnaît n'avoir pas résolu ce problème à l'échelle de la Ville. On peut envisager des espaces de stockage, mais ils seront nécessairement limités. Compte tenu du prix du foncier à Paris et des difficultés logistiques que présenterait la gestion d'un tel stock, il paraît préférable de limiter autant que possible le stockage et d'organiser la rotation des mobiliers et matériels par une « **bourse** » municipale, à l'instar de ce que proposent les agents lauréats de l'appel à projets « tous pour le climat ».

L'expérience en demi-teinte de la bourse existante qui fonctionne peu montre qu'une telle initiative n'est efficace que si la **plateforme dématérialisée** est dotée de vrais moyens et ne se contente pas d'afficher les disponibilités. Elle devrait être **animée avec dynamisme** pour rendre de réels services et être **gérée par des professionnels**, à l'instar de l'équipe qui se met en place à la DDTC pour animer et modérer la plateforme citoyenne sur le budget participatif. Elle devrait également prendre en compte les **transports** des biens à échanger.

Pour les matériels professionnels utilisés par une seule direction, une bourse d'échanges interne pourrait être mise en place, à l'image de ce qui est lancé à la DEVE et à la DFPE, mais là aussi géré de façon dynamique avec des responsables identifiés, des informations régulières et des échanges rapides.

Recommandation 30 : Organiser une plateforme d'échange de mobilier et matériel pour l'ensemble des directions, limiter le stockage aux opérations tiroirs.

Recommandation 31 : Organiser dans les directions des bourses d'échange de matériel professionnel ou les centraliser sur la même plateforme.

Recommandation 32 : Gérer les plateformes d'échange de façon professionnelle et dynamique : animation, transport, logistique.

Recommandation 33 : Recruter et/ou former des agents pour gérer ces plateformes.

Le Livre Blanc propose la mise en place de plusieurs plateformes : la proposition (4.4) « recenser les données et outils existants sur les énergies renouvelables et de récupération » susceptible d'aider à la mise en place des dons alimentaires proposée par un agent DASCO consiste à « développer une ou des plateformes mutualisées de collecte de dons alimentaires ». La proposition (6.1) consiste à « faciliter le don et la réparation des produits par la mise en réseau ».

3.4. Les moyens financiers

Selon l'état des lieux, très peu de directions disposent d'un budget dédié spécifiquement à l'économie circulaire.

3.4.1. Les dépenses

Les éléments financiers tirés du questionnaire adressé aux directions permettent d'en identifier dans le tableau ci-dessous.

Tableau 26 : Coût des projets économie circulaire dans certaines directions

Direction	Nom du projet réalisé relevant de l'EC	Commentaires	Coût du projet	
DEVE	Appel à Projets "Cap sur l'économie circulaire"	en 2015	50 000 €	
DEVE	Appel à projet "Métabolisme Urbain"	en 2015	0 €	
DEVE	Infographie "Métabolisme urbain"	2014-2015	58 320 €	
DEVE	Etats généraux de l'économie circulaire Lancement le 11 mars, 3 jours de clôture en septembre	en 2015	95 000 €	
DEVE	Livre Blanc de l'économie circulaire	en 2015	115 000 €	
DEVE	A réaliser : Plan d'actions de l'économie circulaire du Grand Paris	sur 2016 et suivantes		290 000 €
DEVE	A réaliser : Accompagnement de mise en œuvre de projets opérationnels			
DEVE	A réaliser : Evénement dédié EC			
DDEEES	Soutien aux ressourceries	dont DPE 697k€ autres dir 55k€ de 2011 à 2014	4 252 000 €	
DDEEES	Constitution d'un réseau d'acteurs de la lutte contre le gaspillage alimentaire	en 2015	30 000 €	
DSTI	Collecte des postes de travail usagés (reconditionnement et distribution en interne ou recyclage)	de 2011 à 2015	445 000 €	
DPA	Récupération des énergies perdues à l'Hôtel de Ville pour le chauffage et le rafraîchissement	début du projet 2013, mise en service en 2015	915 000 €	
DASCO	Collecte des biodéchets	à partir de 2016, cout porte par la DPF		294 000 €
DFPE	Marché de réparation des jouets	à partir de 2014	89 000 €	
Total			6 049 320 €	584 000 €

Source : IG, à partir des réponses des directions au questionnaire

La DEVE chiffre le financement d'appels à projets, l'organisation des états généraux de l'économie circulaire du grand Paris et ses suites. Ces projets chiffrés, essentiellement des études et des prestations de service, représentent 608 320 €.

La DAE (ex DDEEES) chiffre le financement du plan ressourceries à Paris depuis 2011. Ce coût s'élève à 4,252 M€ sur 4 ans au 01/04/2015. Ce sont essentiellement des coûts pris en

charge par l'ex DDEES et la DPE sur les 8 ressourceries, soit en moyenne 531 500 € par ressourcerie. Ce coût est important et représente un investissement fort de la collectivité en matière de recyclage et de réemploi, mais également en direction de l'économie sociale et solidaire.

Dans sa réponse au rapport provisoire, la DAE précise « le budget attribué au soutien des ressourceries inclut les aides en fonctionnement au titre de l'insertion par l'activité économique (env. 1.5 millions d'euros), ainsi que deux investissements très conséquents (1.6 millions pour Emmaüs défis en 2011 et près de 0.5 millions pour Emmaüs coup de main), là aussi au titre du développement de chantiers d'insertion. Il ne s'agit donc pas de budgets qui étaient fléchés vers l'économie circulaire. Pour l'année 2016, la DAE dispose d'un budget de 600 000 euros pour mettre en place des actions dédiées à l'économie circulaire.

La DSTI chiffre le marché de **collecte des postes de travail usagés** de la DSTI, les ordinateurs à réparer partent sur une filière de recyclage. Au total sur cinq ans le coût s'élève à 445 000 €.

La DPA évalue le coût du projet de **récupération de l'énergie** perdue à l'Hôtel de Ville à 915 000 €. Ce coût permet-il à ce jour d'envisager une généralisation de l'expérience à d'autres bâtiments de la Ville ?

La **collecte des biodéchets** dans les écoles (DASCO) représente pour l'année 2016 un coût de 294 000 €.

Le marché de **réparation des jouets** des crèches (DFPE) représente un coût de 89 000 €.

Au total, ces projets d'économie circulaire représentent un **montant de 6 049 320 € de 2011 à 2015, 584 000 € à partir de 2016** pour ces directions. Ces chiffres ne peuvent être considérés comme exhaustifs et constituent plutôt une illustration de ce qui peut être entrepris.

En effet, d'autres projets intégrés dans les tâches quotidiennes des services ne sont pas chiffrés, ils représentent du temps humain de préparation et d'organisation en vue d'organiser des actions de collecte, tri, recyclage, réparation dans les services.

A titre d'exemple, la DSTI déclare que le **schéma Green IT⁷⁰** est réparti sur tous les budgets. Sur ce dossier, la direction indique toutefois que des ressources humaines complémentaires seront nécessaires par la suite pour la gestion quotidienne du projet.

Autre exemple, la DSTI a le projet d'installer son **centre de données** à Paris, actuellement une salle blanche est louée en banlieue. Ce projet de rapatriement est budgété mais il lui faudra obtenir un budget ressources humaines pour le gérer dans le temps.

La DILT, lors des entretiens, a indiqué que son **bureau de l'habillement** était entièrement économie circulaire : coton équitable, plastiques recyclables. Le budget annuel s'élève à 6 M€.

Sans affecter un budget spécifique à l'économie circulaire, il serait intéressant de comptabiliser les dépenses qui lui sont liées, en vue de la constitution d'un « bleu » budgétaire.

Recommandation 34 : Définir les dépenses et les inventorier en vue de la constitution d'un document budgétaire informatif récapitulatif.

⁷⁰ Green IT= informatique verte = green computing, : a pour objectif de réduire l'empreinte carbone générée par les Systèmes d'Information des entreprises tout en leur permettant de réaliser des économies (faible consommation d'énergie, virtualisation des serveurs).

3.4.2. Les recettes

Certaines directions qui pratiquent l'économie circulaire depuis plusieurs années ont généré, outre des gains environnementaux, des recettes budgétaires et/ou des économies budgétaires sur les dépenses engagées par le recyclage ou le réemploi. C'est le cas de la DVD qui mène depuis longtemps le recyclage des pavés et bordures de voirie ou de la DPE qui valorise la tonne de verre ou de déchets recyclés :

- La DVD a calculé l'impact financier du retraitement des matériaux de voirie (pavés, bordures) qui « permet à la Ville d'économiser près d'**1 M€ par an** sur l'achat de matériaux »⁷¹. Le même raisonnement est tenu et calculé sur l'opération du tramway (T3N), l'économie faite sur les matériaux après recyclage s'élève à **1 M€**⁷².
- La DPE déclare en 2013, **3,448 M€ de recettes**⁷³ qui comprennent les soutiens reçus sur la collecte sélective, la participation de l'ADEME (qui s'élève au BP 2014 à 1 515 000 €) et les recettes de valorisation sur la vente des déchets triés (verre).

Là encore, ces chiffres ne sauraient viser l'exhaustivité, mais constituent des exemples de ce qu'il est possible de chiffrer.

Bien que les directions ne les identifient pas, car elles sont anciennes, des dépenses d'investissement ont été nécessaires avant de parvenir à ces recettes, comme celles de l'acquisition des machines de taille des pavés dont les photos figurent ci-dessous. Des dépenses de fonctionnement également, comme le temps passé rarement valorisé.

Photographie 2 : Atelier de sciage des bordures et pavés de la DVD



Source : DVD

⁷¹ Séminaire EIVP, PPT du 13 novembre 2014 : 7000 à 8000 tonnes de granite non extraites des carrières « naturelles », 600 tonnes de CO2 non émis et 300 camions en moins sur les routes.

⁷² 11 000 tonnes de matériaux récupérés et recyclés, avec un impact sur l'environnement : 11 000 T de granite non extraites des carrières, 800 T de CO2 non émis et 400 camions de 25T en moins en circulation, PPT du 13 novembre 2014.

⁷³ Recette de valorisation du verre, 22 € la tonne , Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets à Paris, P69.

Photographie 3 : Appareil de tri des pavés à la DVD



Source : DVD

Ces coûts peuvent être compensés par des économies, en partie voire en totalité si on les appréhende sur la durée, surtout en intégrant le moindre coût environnemental (moins de camions en circulation, moins d'extraction de matières naturelles etc ...).

Si l'on y ajoute les recettes de divers ordres qui pourront se matérialiser : recettes commerciales des ventes des produits ou des déchets, recettes des subventions et aides des éco-organismes, de l'ADEME, de l'Etat ou de l'Union Européenne, le bilan pourrait devenir **excédentaire** à terme. Un inventaire des recettes potentielles permettrait de favoriser la recherche de financements et la rédaction d'un « bleu » budgétaire.

Recommandation 35 : Définir et inventorier les recettes en vue de la rédaction d'un document budgétaire informatif.

3.4.3. Les achats

En matière d'achats, la SDA⁷⁴, très au fait de l'économie circulaire, se dit prête à mettre en œuvre une politique dès qu'elle sera définie ; les directions opérationnelles sont en demande d'objectifs hiérarchisés pour mener une politique déterminée. A chaque direction de définir un axe prioritaire.

A titre d'exemple, s'il était décidé pour la DASCO de remplacer le **meublier des écoles**, actuellement fait de matériaux composites, polluants et non recyclables, par du mobilier en bois, sain et réparable, cela pourrait se faire d'une façon progressive lors des renouvellements, par un travail étroit avec la DFA. Cela impliquerait de repérer des fournisseurs existants ou potentiels, d'élaborer des cahiers des charges, de dégager les crédits d'investissement et de fonctionnement nécessaires.

Il faudrait afficher cet objectif et communiquer largement auprès de l'industrie du meuble pour faire évoluer l'offre, ainsi que de la « communauté éducative » (enseignants et parents), toujours à convaincre sous peine d'échec, et enfin fixer un calendrier de mise en place réaliste.

L'installation à l'été 2015 des **bacs à potagers** évoquée plus haut s'est heurtée dans certaines écoles au refus des parents d'élèves qui les trouvaient dangereux, et demandaient leur retrait. Anticiper les changements par la concertation prépare le succès.

⁷⁴ Sous direction des achats.

Photographie 4 : Demande d'enlèvement des bacs potagers dans une école primaire



Source : IG

Un objectif par direction paraît envisageable.

Par exemple, les distributeurs de boisson automatique installés sur les sites municipaux devraient proposer des gobelets en carton recyclables et l'option sans gobelet pour les personnes apportant leur propre récipient. La ville de Bordeaux crée une filière de recyclage de gobelets en plastique.

Recommandation 36 : Définir des orientations prioritaires d'achat « économie circulaire » par direction.

En ce qui concerne les **fournitures de bureau**, compte-tenu de l'importance du « client Ville de Paris » pour les fournisseurs et du nombre élevé d'agents touché par les commandes, il est stratégique que la collectivité soit exemplaire. Cela pourrait même faire évoluer les habitudes d'achats domestiques des agents. Des efforts importants ont été fournis sur le papier pour accroître la part du papier recyclé, ce qui montre que c'est possible. Le catalogue comprend des produits de mauvaise qualité (de nombreux témoignages ont été recueillis dans ce sens) : des produits choisis car peu chers, mais vite inutilisables et vite remplacés, qui au final présentent un coût budgétaire plus élevé car trop souvent renouvelés (comme certains surligneurs vite secs, certaines gommes qui se délittent). Ces produits présentent un coût environnemental élevé, et sont à éliminer du catalogue. Pour cela, il faudrait **organiser un retour d'avis des utilisateurs** et leur demander de noter les articles en fonction de critères d'appréciation, pour aider à éliminer les articles déficients.

Recommandation 37 : Eliminer du catalogue des fournitures les produits de mauvaise qualité après consultation des agents utilisateurs.

Le catalogue comprend aussi de nombreux produits qui, bien que de qualité, sont jetables et non rechargeables (porte mines, stylos plume jetables). Un effort pour s'approvisionner en produits rechargeables, une incitation des fournisseurs à faire évoluer leur offre serait bienvenus. La plupart des produits du catalogue Ville ne sont pas recyclables, alors que se

développe depuis quelques années une offre de fournitures de bureau écoconçues et recyclables, à encourager. Incarnation du changement, un stylo écoconçu Ville de Paris pourrait être offert, non seulement aux invités étrangers, mais aussi aux agents (voir § plus haut).

Recommandation 38 : Orienter résolument le catalogue de fournitures de la Ville vers des produits robustes, écoconçus, rechargeables, recyclables.

Dans sa réponse au rapport provisoire, la DFA confirme son intérêt concernant les trois recommandations ci-dessus.

Pour être efficace, cette réorientation de la commande publique ne saurait se satisfaire de l'introduction de critères d'économie circulaire dans les marchés publics, qui ne seront jamais déterminants. Elle doit prendre la forme de clauses contraignantes d'économie circulaire, dont dépendra la conformité de l'offre.

Recommandation 39 : Introduire des clauses d'économie circulaire volontaristes dans les marchés publics.

3.4.4. Le budget

Les directions déclarent n'avoir aucun moyen dédié à l'économie circulaire. Elles pensent que son introduction induirait des dépenses dans un premier temps, mais des économies dans un second temps, et que, pour apprécier les projets elles manquent d'un **coût global intégrant, outre le coût budgétaire immédiat, le coût environnemental à terme.**

La définition d'un **coût global** est complexe, elle va plus loin que l'empreinte carbone qui n'est pas toujours connue. Elle demande d'associer des chercheurs et devrait faire l'objet d'un consensus. Cela nécessite études approfondies et débats citoyens, or cette démarche n'est pas encore engagée par la Ville mais elle serait prometteuse et porteuse de sens. Elle mériterait d'être envisagée rapidement car le travail sera sans doute long, pour éclairer les choix du prochain mandat.

Recommandation 40 : Engager la réflexion sur la notion de coût global environnemental.

Les choix budgétaires intègrent difficilement la **durée** : certes, pour décider de réaliser un équipement, on cherche à évaluer son coût ultérieur de fonctionnement, mais il est difficile d'apprécier sa rusticité et la fréquence des travaux d'entretien nécessaires. On essaie lors de l'acquisition de mobiliers et matériels de travail d'acheter robuste, mais la durée d'usage est difficilement prévisible. L'absence d'indicateurs de suivi fait que ces éléments ne sont pas mesurés, donc non déterminants. Même si un réel effort de prospective pluriannuelle est fourni, la réduction de dépense est difficile à mesurer. C'est dans le cadre du budget annuel que se décident les arbitrages et les économies à court terme. Il serait intéressant de s'inscrire dans une durée pluriannuelle pour envisager certaines décisions, coûteuses dans l'immédiat, mais porteuses d'économies budgétaires à terme. L'élaboration des outils en serait plus aisée que pour le coût global et la mise en place plus rapide.

Recommandation 41 : Mieux intégrer la durée dans les choix budgétaires, en intégrant le moyen et le long terme dans l'estimation des projets.

Dans sa réponse au rapport provisoire, la DFA rappelle qu'elle réalise toutes ses prévisions et analyses de façon pluriannuelle.

Dans un contexte budgétaire difficile, les élus mettent un point d'honneur à préserver leur capacité d'investissement, qui construit l'avenir, et à faire porter leurs efforts sur le

fonctionnement, sur lequel des économies paraissent toujours possibles. Cette attitude est renforcée par le fait que seul l'investissement peut être financé par l'emprunt. Pour tenir des engagements de stabilisation de la fiscalité, les collectivités réduisent leurs dépenses de fonctionnement.

La mise en place de l'économie circulaire se heurte à cette réalité : allonger la durée d'usage des biens implique de pouvoir les entretenir, les réparer, les réutiliser, et donc disposer de **crédits de fonctionnement** destinés à ces tâches, que celles-ci soient effectuées en régie ou confiées à l'entreprise. Si la collectivité se limite à donner ou même à vendre des biens en vue de leur réemploi par d'autres, elle se prive d'économies à terme et aussi d'un levier extraordinaire de changement dans ses propres équipements, ses propres services. On peut estimer que si la Ville achète plus robuste, par exemple pour les écoles des tables en vrai bois, qui peuvent à la condition d'être poncées et revernies durer des décennies, elle en achètera moins souvent, mais au départ le coût d'achat sera plus élevé ; il faudrait donc prévoir dans un premier temps de fournir un effort important en investissement, qui serait progressivement réduit pour dégager des crédits de fonctionnement.

Recommandation 42 : Prévoir des budgets d'investissement et d'achat tenant compte d'une meilleure qualité des biens en durée et en réparabilité.

Recommandation 43 : Dégager des crédits de fonctionnement destinés à allonger la durée d'usage des biens.

Ce travail budgétaire pourrait être testé sur un sujet par direction avant généralisation. Il conviendrait également de prévoir dès le début des outils et des critères d'évaluation.

Recommandation 44 : Prévoir des outils et critères d'évaluation des expérimentations.

3.4.5. La fiscalité

Il est évident qu'aujourd'hui, la fiscalité encourage l'économie linéaire, et qu'un changement de modèle implique une évolution. Le taux de la TVA peut jouer un rôle de levier déterminant. Un abaissement des taux de la TVA sur les objets réparés, réemployés, réutilisés, constituerait une incitation à une consommation plus durable et lèverait bien des obstacles à la mise en place généralisée de l'économie circulaire.

Si la fiscalité n'entre pas dans le champ des compétences de la collectivité, cette dernière peut tout de même porter et soutenir une demande d'évolution, ce qu'elle a fait en inscrivant dans le Livre Blanc des EGECGP un certain nombre de propositions. Celles relatives à la TVA sont regroupées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 27 : Recensement des sujets TVA dans le livre blanc

Propositions du livre blanc	Sujet TVA, TVA réduite
Agir sur les produits et les déchets: GT5. I.4 inciter à l'écoconception	Pour inciter les consommateurs à acheter des produits éco-conçus, plusieurs pistes sont envisageables (relance de l'emballage environnemental des produits, crédit d'impôts "achat vert" ou prêt à taux zéro pour les biens les plus coûteux, TVA réduite , taxe carbone, etc.)
Agir sur les produits et les déchets: GT3. I.7 Avancer sur l'incitation au don en nature et le soutien aux produits réparés	L'incitation pourrait être fiscale, avec à titre d'exemple: L'abaissement de la TVA des produits réparés
Repenser les bâtiments et leur énergie GT2. I.9 Développer de nouveaux modèles économiques pour une construction durable	Des leviers fiscaux pourraient également être mobilisés, comme l' exonération de TVA pour les matériaux réemployés, recyclés ou biosourcés.
Repenser les bâtiments et leur énergie GT6. I.11 Prioriser les énergies de récupération dans les réseaux	Le mix énergétique français devrait intégrer une part minimale d'énergies de récupération. Le Grand Paris, et les pouvoirs publics nationaux, doivent réfléchir à l'incitation économique juste (TVA réduite* , bonus, taxe carbone, etc.).
<small>*La TVA réduite est déjà applicable sur la part variable de la tarification des réseaux de chaleur alimentés à plus de 50% par des énergies renouvelables et de récupération. La part fixe de la tarification, quand à elle, est déjà à 5,5% (comme pour les autres énergies).</small>	

Source : IG, extraits du Livre blanc

3.5. La communication

Pour mettre en place l'économie circulaire, il est particulièrement important d'**articuler soigneusement communication interne et communication externe** : en effet, il est communément admis et constaté que pour être retenu et compris, un message doit être reçu plusieurs fois, dans des contextes différents (une affiche est regardée si elle reprend un message entendu à la radio etc...), ce qui indique que, pour être réellement efficace, le message doit être émis massivement : le recevoir à la fois dans les cadres professionnel et personnel est particulièrement efficace.

La collectivité pourrait s'appuyer sur une **communication « intermédiaire »** ; celle que les usagers trouveraient en fréquentant les équipements municipaux. Elle toucherait nécessairement les Parisiens qui fréquentent régulièrement ces équipements, parfois plusieurs fois par jour (exemple des parents déposant et recherchant leurs enfants en crèche ou à l'école), et trouverait auprès des agents un relais d'explication et de commentaire bienvenu, pourvu que les agents y soient bien préparés.

Une **communication « in situ »**, sur les corbeilles à papier des bureaux, sur les bacs de collecte, les locaux où ils sont entreposés, les containers de dépôt volontaire, les bennes de ramassage pourrait être mise en place.

La prise de conscience de la capacité à agir en économie circulaire est globale et concerne les gestes professionnels comme domestiques.

De nombreux agents sont parisiens, ceux qui n'habitent pas Paris ont, en y travaillant, l'occasion d'être réceptifs à la communication externe de la Ville. Ils sont parfois surpris d'y découvrir des informations dont ils estiment, à tort ou à raison, qu'ils auraient dû en être les premiers destinataires car ils sont directement concernés. Sur un sujet aussi nouveau et aussi englobant, il serait vraiment intéressant de tester un plan de communication articulant interne, externe et « intermédiaire », qui pourrait donner aux agents la **fierté** d'être les pionniers de l'économie circulaire, au travail comme à domicile.

Recommandation 45 : Articuler communication interne, externe, intermédiaire et in situ sur l'économie circulaire.

C'est ce qu'a commencé le Secrétaire Général en diffusant par le biais de SG-Flash Infos à tous les agents, à l'occasion de la COP 21, événement mondial, une newsletter interne comportant des **écogestes** : « *parce que tous les services de la Ville sont impliqués et que chaque geste compte, cette newsletter vous propose chaque semaine de mettre en regard les engagements de la Ville et des écogestes simples que chacun peut facilement adopter.* » Ces écogestes sont présentés ci-dessous dans un tableau décrivant chaque écogeste ainsi que les messages qui étaient également présentés dans les mails :

Tableau 28 : Liste des écogestes transmis par mail aux agents du 23 septembre 2015 au 26 novembre 2015

	Thème du dessin	Information attachée
Ecogeste 1	Privilégier les déplacements alternatifs	* 7 propositions d'agents
		* Info journée sans voiture
Ecogeste 2	Eteindre son ordinateur de bureau	* Réduction des gaz à effets de serre sur Paris et renvoi sur la page plan climat énergie
		* Nouveaux matériels électriques pour la propreté
		* Remboursement de l'abonnement Velib' pour les agents
		* Berges de Seine et l'exposition Paris de l'avenir
Ecogeste 3	Limiter consommation d'énergie des serveurs informatiques	* Test des chauffages alternatifs
		* Information sur le pavillon circulaire de la COP 21
Ecogeste 4	Débrancher son chargeur et petit matériel électrique	* Développement des transports alternatifs et agenda
		* Véhicules électriques en autopartage
Ecogeste 5	Plat végétarien pour réduire empreinte carbone	* Information sur la démarche dans les établissements petite enfance
		* Apport du spatial dans l'étude du climat
Ecogeste 6	Privilégier les conférences téléphoniques pour éviter les déplacements	* Renvoi à une page intraparis pour organiser des réunions à distance
		* Plan anti pollution et renvoi à la page sur Paris.fr
		* Véhicules essences en auto partage et renvoi à la page fin du diesel sur Paris.fr
Ecogeste 7	N'imprimer que si nécessaire	* Végétalisation et renvoi à la page construire une ville écologique
		* Agenda COP et compteur d'économies de CO2
Ecogeste 8	non diffusé	
Ecogeste 9	Tasse et bouteille en verre et non jetable	* Recyclage des pavés et bordures, bois, vêtements
		* Renvoi à la page économie circulaire sur paris.fr et les états généraux,
Ecogeste 10	Vidéo écogestes simples à mettre en œuvre au bureau (déplacements, papier, énergie, jetables)	* Sommet des élus locaux pour le climat
		* Exposition Paris de l'avenir sur le parvis de l'Hôtel de Ville

Source : IG, sur la base des fiches « SG-Flash Infos »

Il serait heureux que cette initiative se poursuive après la COP 21 sur le terrain de l'économie circulaire, en veillant à ce que les écogestes ne soient pas culpabilisants mais valorisants et concrètement réalisables (par exemple, inciter à utiliser sa tasse personnelle si le distributeur de boissons ne propose pas d'option sans gobelet est inutile).

La présentation au Conseil de Paris⁷⁵ du schéma parisien de la commande publique responsable pourrait constituer une occasion adaptée de pédagogie interne, mettant en cohérence les différents aspects de l'approche responsable.

La communication interne mériterait de s'appuyer sur les **bonnes pratiques professionnelles** repérées et partagées régulièrement dans les directions à l'occasion des formations à l'économie circulaire, et d'aborder des gestes et attitudes métier. Cela implique un travail étroit entre la mission communication interne de la DICOM et les directions opérationnelles, pour identifier et présenter les bonnes pratiques. Compte-tenu de la taille de la Ville et de la diversité des métiers, le feuilleton pourrait comporter de nombreux épisodes...

Ces bonnes pratiques pourraient faire l'objet d'informations par le biais des divers moyens de communication interne : moyens internes des directions, newsletter SG Flash Info, Lettre Capitale jointe à la fiche de paie, journal interne de la Ville Mission Capitale. Intraparis pourrait proposer une page pédagogique renvoyant à des liens pour approfondir.

Elles pourraient aussi être présentées dans des « guides » ou « vademecum », comme celui très complet fourni à ses agents par Paris Musées.

Des affiches pourraient être disposées aux points stratégiques des lieux de travail, comme une affiche sur l'économie de papier placée à côté de l'imprimante et du photocopieur. Elles devraient être cohérentes avec la situation concrète vécue par l'agent (proposer des gobelets en carton n'est utile que si la corbeille pour les recevoir en vue du recyclage est adaptée, identifiée et disponible à côté du distributeur de boissons).

La mise en valeur des bonnes pratiques serait facilitée par des partages d'expérience, témoignages, tables rondes, visites, animations, portes ouvertes, à l'exemple des visites du Pavillon Circulaire proposées dans le cadre de la COP 21 par le Pavillon de l'Arsenal, événements qui tout en étant compatibles avec l'organisation du travail permettraient d'appréhender de façon concrète l'économie circulaire dans le travail de chacun.

Une revue régulière de **mise à jour** des bonnes pratiques, à partir des informations fournies par les référents, est souhaitable pour que l'administration parisienne progresse dans l'économie circulaire.

Recommandation 46 : Valoriser régulièrement les bonnes pratiques professionnelles grâce à la coordination de la communication interne (SG) et la mobilisation des directions.

Faire de Paris la capitale de l'économie circulaire nécessite d'en informer les Parisiens, par une communication externe pédagogique et suivie. C'est un exercice dont la difficulté a été relevée par tous les partenaires, lors des ateliers des EGECGP, difficulté inhérente à toute communication sans doute, mais peut-être plus particulièrement à celle-là. Il s'agit en effet de faire passer des messages assez simples pour être retenus, mais aussi d'expliquer suffisamment les notions nouvelles pour emporter l'adhésion.

Pour transmettre une pluralité de messages simples et clairs, un calendrier pourrait être mis au point, avec une progression dans l'information, qui pourrait d'abord s'appuyer sur le public fréquentant les établissements (communication intermédiaire), avant d'aborder le grand public.

L'exemple des Relais Textile installés sur la voie publique témoigne de la méfiance possible du public : l'information portée sur ces bornes de collecte de textiles indique que les objets seront soit réemployés soit recyclés. Un documentaire diffusé à la télévision,

⁷⁵ Février 2016.

expliquant que les objets donnés sont susceptibles d'être vendus en Afrique, provoque des effets dévastateurs pour la notoriété d'une des associations concernées. Le public qui donne des objets personnels, même si faute de les donner il les aurait jetés, a besoin de savoir ce qu'ils deviennent et d'adhérer au projet, il demande des explications complètes.

Un parisien conscient, motivé et responsable, qui veut jeter ses déchets dangereux au bon endroit, donner ses biens réparables en vue de leur réemploi et ses biens recyclables à des recycleurs, recherche des informations sur Paris.fr, mais il est difficile d'aller de lien en lien, pour trouver ou non, par type d'objet et par quartier de Paris, des lieux susceptibles de les accueillir, aux jours et horaires d'ouverture variables ou incertains.

Le découragement peut le conduire à tout jeter dans une poubelle verte et à juger exagérés les messages pédagogiques un peu culpabilisants expliquant qu'une attitude responsable est simple à adopter. Le grand nombre de solutions reflète sans doute la vitalité du secteur du réemploi, mais aussi une dispersion et un manque de lisibilité de l'information. Comment l'harmoniser et la rendre plus aisée ? Une application sur Paris.fr permettant, en indiquant son adresse et ce qu'on souhaite donner, de recevoir les renseignements adéquats, pourrait être utile. Plusieurs niveaux d'information tiennent au lieu, au type de déchet, à la nature du don ; il conviendrait d'éviter qu'un premier contact soit dissuasif.

La proposition du Livre Blanc (6.1) « *faciliter le don et la réparation des produits par la mise en réseau* » va dans ce sens.

Cette autre proposition du Livre Blanc (5.9) « *engager le Grand Paris sur le tri en le rendant obligatoire* » qui rejoint la proposition d'action (7.1) « *uniformiser les règles de tri* » y contribue également : il est aujourd'hui compliqué d'intégrer des règles de tri différentes selon les collectivités de la métropole. L'uniformisation des consignes de tri faciliterait l'acculturation, notamment aux agents de la Ville résidant dans la métropole.

L'harmonisation des bacs de collecte en décidant d'une couleur par type de flux, l'augmentation du nombre de points d'apport volontaire et le développement de points mobiles ou multi-flux, le déploiement de solutions facilitant le tri à la maison et sur les lieux de travail, seraient de nature à rendre aisé le tri sélectif. Les agents municipaux bien informés par la communication interne pourraient jouer le rôle d'ambassadeurs du tri et relayer la communication externe.

Recommandation 47 : Emettre une communication simple, claire, complète et concrète sur l'économie circulaire.

Recommandation 48 : S'assurer que la mise en pratique des conseils d'économie circulaire donnés est réaliste.

3.6. Le pilotage

3.6.1. Des situations et besoins d'accompagnement hétérogènes

Le présent rapport montre que les degrés de maturité et d'autonomie des directions de la Ville en matière d'économie circulaire sont hétérogènes. Certaines sont bien au fait de l'économie circulaire, identifient des pistes intéressantes mais ne sont pas en mesure de les explorer seules. La plupart des directions témoignent d'un vif intérêt et d'un engagement réel. Elles expriment cependant un besoin de cohérence et de lisibilité de l'action municipale.

Le questionnaire leur demandait : « *avez-vous des contacts avec l'Agence de l'Ecologie Urbaine de la DEVE en matière d'EC? Si oui avec quelle personne ?* », la même question était posée pour la mission 3R de la DPE.

Il ressortait des réponses que 21 directions (91 %) disaient avoir des contacts avec l'AEU, et 14 directions (61 %) avec la mission 3R. 12 directions avaient des contacts avec les deux services (52 %).

Ces contacts différaient d'une direction à l'autre ; à titre d'exemple :

- la DSTI n'avait de contacts en terme d'économie circulaire ni avec l'AEU ni avec la mission 3R, mais elle réalisait des supports informatiques pour l'AEU (puces dans les arbres par exemple), et contactait plutôt la DFA pour faire du sourcing ;
- la DPA déclarait être en contact avec l'AEU mais ne pas recevoir d'appui technique ou scientifique. La DPA fonctionnait de façon autonome, et ne recevait ni soutien ni aide sur les filières ;
- la DVD précisait n'avoir de contacts avec l'AEU que pour intervenir dans des séminaires.

La mission 3R semblait moins clairement identifiée : neuf directions (39 %) déclaraient ne pas avoir pas de contact avec ce service. La réduction et la prévention des déchets constituent pourtant un élément important de l'économie circulaire.

En dehors des deux services identifiés économie circulaire l'AEU et la mission 3R, les directions travaillent entre elles, pour la préparation/planification de projets d'économie circulaire.

A titre d'exemple, la DICOM est en contact avec la DPA sur le sujet des expositions, la DDEES avec la DVD sur le sujet de la mobilité et des circuits courts.

Tout projet d'économie circulaire est préparé et planifié en faisant appel à l'expert du sujet (la DVD pour la voirie et les déplacements, la DPE et le STEA⁷⁶ pour la récupération de chaleur) : il aide à bien évaluer les aspects du dossier.

Comme constaté précédemment, l'économie circulaire appelle la transversalité. Un **centre de ressources** destiné à faciliter ces échanges, à approfondir la matière, à apporter de l'expertise aux directions, est jugé nécessaire dans plusieurs directions.

Selon certaines directions, s'il est nécessaire, le centre de ressources ne devrait pas être à la DEVE trop marquée par la culture espaces verts, quand l'économie circulaire touche tous les domaines, de la voirie aux bâtiments, en passant par l'alimentation et les couches culottes et pas uniquement l'environnement, le climat et la végétalisation.

Si les directions apprécient la capacité de l'AEU à rédiger des documents de synthèse, elles considèrent qu'elle ne leur apporte pas l'appui dont elles auraient besoin. Interrogée à ce sujet, l'AEU considère, en effet, que son rôle est d'organiser le calendrier de telle sorte que les directions avancent, pas de les accompagner. Elle considère que chaque direction doit s'approprier les problèmes techniques et les résoudre de façon autonome.

Si les directions ne peuvent trouver à l'AEU le soutien qu'elles en attendent, peuvent-elles dégager les ressources nécessaires en moyens humains internes et crédits d'études externes ?

Recommandation 49 : Etudier le repositionnement de l'AEU vers l'accompagnement des directions ou donner aux directions les moyens d'étude nécessaires à la mise en place de l'économie circulaire.

⁷⁶ Service technique de l'eau et de l'assainissement.

3.6.2. Des problématiques complexes

L'économie circulaire s'inscrit dans une nouvelle dynamique et fait intervenir de nombreux acteurs.

La DPE en charge des déchets a un rôle majeur à jouer dans son introduction, elle intervient à une échelle importante avec des enjeux financiers importants et bénéficie d'une expertise technique ; cependant, sa charge de travail, sa culture propre, la rendent peu tournée vers les autres services ; ceux-ci, d'ailleurs, ne l'identifient pas suffisamment comme un partenaire.

La DEVE, qui pilote les plans environnementaux, s'est vue confier l'économie circulaire mais cela dépasse son champ de compétence ; elle ne prévoit pas d'accompagner les directions. En revanche, elle développe une expertise et une compétence rédactionnelle manifestement appréciées des élus et a remarquablement organisé les états généraux.

La DAE s'est engagée résolument dans l'économie circulaire en lien avec l'économie sociale et solidaire et l'innovation, mais c'est une direction de projet qui peinerait à gérer des dispositifs transverses sans renfort humain.

Pour réussir, ces trois directions doivent travailler ensemble et rendre cette coopération lisible pour les autres directions qui ont besoin d'identifier un **pôle expert** ; en effet, elles souhaitent ne pas multiplier les interlocuteurs, et surtout ne pas multiplier les recherches pour les trouver.

Recommandation 50 : Organiser un travail collaboratif entre les trois directions expertes, DPE, DEVE, DAE, au service des autres directions.

Puisque toutes les directions, à des degrés divers, sont concernées par la mise en place de l'économie circulaire, une structure de coordination, d'animation et de pilotage s'impose, d'autant plus que les sujets faisant l'objet du Pacte du Grand Paris pour l'Economie Circulaire seront à traiter à l'échelle de la Métropole.

Concernant le pilotage, lors des entretiens, les directions ont fait remarquer la complexité de la question à la Ville de Paris. En réponse au questionnaire, 16 directions sur 24 ont répondu, huit d'entre elles ont indiqué qu'à la Ville de Paris seul un pilotage « *fort... au plus haut niveau... renforcé... au niveau central... supra directions... au niveau du SG* » pourrait permettre d'impulser une vraie dynamique.

Les élus, quant à eux, ont précisé qu'il fallait surtout bien choisir les personnes.

3.6.3. Des comparaisons instructives

Afin de prendre du recul, la mission a cherché à savoir si d'autres collectivités s'étaient engagées dans l'économie circulaire et comment.

Le questionnaire lancé sur l'extranet des grandes villes de France n'a suscité aucun retour⁷⁷. La mission s'est tournée vers les villes ayant montré une motivation et qui s'étaient rendues à l'invitation de la Maire (26 mars 2015, à l'Hôtel de Ville) dans le cadre de la préparation de la COP 21.

Un questionnaire leur a été adressé et des contacts engagés.

⁷⁷ Questionnaire lancé le 26 juin.

Sur quatre grandes villes françaises contactées, deux ont répondu : Bordeaux et Nantes, soit un taux de réponse de 50 %⁷⁸.

Sur trente et une villes étrangères contactées, huit ont répondu : Milan, Berlin, Stockholm, Rome, Vienne, Budapest, Londres et Dakar, soit un taux de réponse de 26 %⁷⁹.

Une ville française et une ville étrangère ont répondu deux fois, le questionnaire étant parvenu dans deux services différents qui ont répondu d'ailleurs différemment, chaque service se reconnaissant comme le service compétent en économie circulaire.

Cette situation pourrait se produire à Paris et illustre la complexité du sujet et le besoin de clarifier l'organisation du pilotage de l'économie circulaire au sein des grandes villes.

La situation des villes à l'égard de l'économie circulaire est évidemment hétérogène, leur implication dans les questions de développement durable est parfois très ancienne.

Même dans les villes très engagées, les programmes intitulés « économie circulaire » sont récents : Nantes, engagée dans la démarche depuis de nombreuses années, lauréate de l'appel à projets « territoire zéro déchet zéro gaspillage », indique qu'elle en fait une priorité depuis 2014.

La politique est transversale, mise en œuvre par plusieurs directions, pilotée soit du côté des déchets/environnement, soit du côté du développement économique. A Bordeaux le pilotage est passé de l'environnement à l'économie en 2013.

A Milan où le tri sélectif est en place depuis les années 80, l'économie circulaire est répartie entre la direction de l'environnement et de l'énergie et la direction générale du développement économique.

A Vienne elle est également répartie entre ces deux directions, à Berlin elle relève du département de l'urbanisme et de l'environnement.

A Dakar, elle relève de la direction de la planification et du développement durable.

Budapest et Rome sont en cours d'organisation.

Il est intéressant de constater que, lorsque cette problématique est nouvelle, comme à Londres où le plan d'action économie circulaire date de 2015, il a été jugé nécessaire d'afficher la priorité, avec la désignation d'un « directeur de l'économie circulaire ».

En revanche, à Stockholm, très avancée sur les champs environnementaux, et qui est la seule collectivité à disposer d'indicateurs et à évaluer sa politique, l'économie circulaire est tellement intégrée qu'elle est répartie dans les différents services sans « incarnation ».

3.6.4. Une proposition parisienne

De cette analyse, il ressort qu'aucune solution ne s'impose et qu'il faut adapter le pilotage de l'économie circulaire d'une part à la culture administrative de la collectivité, d'autre part à son degré de maturité dans le domaine.

A la Ville de Paris, le caractère prioritaire d'une politique se manifeste en général par son rattachement au secrétariat général. Compte tenu du grand nombre de chantiers à mener, seuls ceux pilotés à ce niveau semblent considérés comme prioritaires. C'est également à ce niveau qu'est possible une vision d'ensemble, suffisamment proche du politique pour permettre des réactions rapides.

⁷⁸ Questionnaires envoyés le 10 septembre avec demande de retour le 30, dernière réponse reçue le 13 octobre.

⁷⁹ Questionnaires envoyés par la DGRI entre le 29 juillet et le 24 août, dernière réponse reçue le 11 septembre.

La complexité du sujet, le nombre important de leviers à actionner, impliquent de travailler avec un premier cercle de directions spécialistes, un deuxième cercle de directions transversales, un troisième cercle de directions prescriptrices, enfin un quatrième cercle, ce qui nécessite une organisation dynamique.

Il semble opportun de constituer auprès du Secrétaire Général une petite structure de pilotage constituée de quelques personnes compétentes, choisies avec soin, qui préparerait et conduirait le premier plan d'action de la Ville en liaison avec les élus concernés.

Elle animerait les différents cercles, mettrait en œuvre les moyens transversaux nécessaires et s'appuierait sur le réseau des services et référents dans les directions. Pour cela elle irait à la rencontre des directions, dans leurs services et leurs établissements, pour examiner concrètement avec elles comment mettre en place l'économie circulaire.

Le regroupement de cette mission avec d'autres missions situées au Secrétariat Général, comme la mission « ville intelligente et durable », la mission « énergie climat », la mission « métropole du grand Paris », évoqué par certains, est peut-être envisageable ; les rapporteurs ne se considèrent pas en mesure d'en apprécier la faisabilité, mais pensent que l'économie circulaire nécessite encore d'être promue pour être connue.

Recommandation 51 : Mettre en place auprès du Secrétaire Général une structure de coordination, de pilotage et d'animation des directions.

Cette structure est à animer par une personnalité incontestable qui bénéficie de l'autorité et de la confiance nécessaires pour impulser une politique audacieuse : un directeur de projet qui incarnerait l'économie circulaire pendant le temps, sans doute un peu long, nécessaire à sa mise en place dans les services. Lorsque l'acculturation serait réussie, ce poste pourrait disparaître.

Recommandation 52 : Confier la responsabilité de la structure de pilotage à une personne confirmée, chef de projet, placée auprès du SG.

CONCLUSION

Plus de cinquante recommandations, de nature très diverses, peuvent évoquer un inventaire à la Prévert. Ce sont de très nombreuses façons de travailler qui sont là questionnées pour l'administration.

Reste à identifier le raton laveur du poème, l'animal qui occupe les gîtes abandonnés d'autres espèces ...

En effet, aucune direction n'a évoqué, malgré les suggestions de la mission, l'utilisation mutualisée ou alternative de locaux municipaux, qui représenterait pourtant un important gisement pour l'économie du partage.

Si des sites n'ont pas été repérés, des besoins ont cependant été recensés. La capacité des services à mutualiser des espaces sera un bon indicateur de leur détermination à entrer dans l'ère de l'économie circulaire.

Le travail ne fait que commencer, il est complexe, difficile, prometteur et passionnant, et mérite que la Ville de Paris prenne les moyens de réussir.

Le présent rapport espère y contribuer.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

- Recommandation 1** : Etablir un état des lieux de la situation des directions en terme de déchets produits et de leur élimination. 23
- Recommandation 2** : Mettre en place la récupération et le recyclage systématique des téléphones mobiles et accessoires achetés par la Ville. 30
- Recommandation 3** : Accompagner les directions dans la recherche de filières de recyclage et d'approvisionnement durable..... 31
- Recommandation 4** : Généraliser le tri des papiers et emballages de l'administration parisienne. 32
- Recommandation 5** : Généraliser l'écoconception et la réutilisation des scénographies des expositions présentées à Paris. 36
- Recommandation 6** : Finaliser la charte des évènements écoresponsables et l'appliquer de façon systématique à Paris. 37
- Recommandation 7** : Faire évoluer la conception des bâtiments municipaux vers des équipements sobres et robustes, économes en énergie, intégrant toutes les notions de l'économie circulaire. 40
- Recommandation 8** : Apporter une expertise technico-juridique aux directions pour les commandes..... 50
- Recommandation 9** : Veiller à impliquer les mairies d'arrondissement dans la démarche d'économie circulaire. 53
- Recommandation 10** : Organiser des transports économiques pour les directions et les établissements publics. 55
- Recommandation 11** : Diffuser largement le livret « être écocitoyen au bureau » de l'ADEME. 56
- Recommandation 12** : Afficher la stratégie et définir des objectifs hiérarchisés sous forme d'un plan d'action interdirection avec calendrier de mise en oeuvre..... 58
- Recommandation 13** : Définir un plan d'action concret pour chaque direction avant fin 2016. 59
- Recommandation 14** : Assurer aux référents des directions un positionnement adapté en hiérarchie et en transversalité. 59
- Recommandation 15** : Constituer pour les questions environnementales des équipes coordonnées sur la base de fiches de poste, leur dégager du temps. 60

- Recommandation 16** : Assurer aux agents en charge de l'économie circulaire une formation approfondie. 61
- Recommandation 17** : Dispenser une formation solide et structurée d'économie circulaire à tous les agents..... 63
- Recommandation 18** : Intégrer la présentation de l'économie circulaire dans la formation initiale des nouveaux agents. 63
- Recommandation 19** : Offrir à chaque agent un objet et/ou un service emblématique de l'économie circulaire à l'occasion des formations. 63
- Recommandation 20** : Organiser régulièrement des évènements de tri sur les lieux de travail. 63
- Recommandation 21** : Faire faire par les directions l'inventaire des possibilités de dons et ventes. 64
- Recommandation 22** : Faire définir par la DAJ une méthodologie juridique pour les dons et ventes. 64
- Recommandation 23** : Contractualiser avec des partenaires associatifs pour les dons et ventes. 65
- Recommandation 24** : Fournir le bilan annuel des conventions de dons et ventes. 65
- Recommandation 25** : Instaurer le retour progressif des tenues de travail siglées données par la Ville..... 65
- Recommandation 26** : Organiser la collecte des textiles sous forme d'événements réguliers permettant d'en instaurer l'habitude. 65
- Recommandation 27** : Faire étudier par la DRH la possibilité de reclassement d'agents de toutes directions déclarés inaptes dans les ateliers de réparation municipaux..... 66
- Recommandation 28** : Prolonger la durée de vie des produits par l'entretien et la réparation. 66
- Recommandation 29** : Faire appel au réseau de l'économie sociale et solidaire. 66
- Recommandation 30** : Organiser une plateforme d'échange de mobilier et matériel pour l'ensemble des directions, limiter le stockage aux opérations tiroirs..... 66
- Recommandation 31** : Organiser dans les directions des bourses d'échange de matériel professionnel ou les centraliser sur la même plateforme. 67
- Recommandation 32** : Gérer les plateformes d'échange de façon professionnelle et dynamique : animation, transport, logistique. 67

Recommandation 33 : Recruter et/ou former des agents pour gérer ces plateformes. ...	67
Recommandation 34 : Définir les dépenses et les inventorier en vue de la constitution d'un document budgétaire informatif récapitulatif.....	68
Recommandation 35 : Définir et inventorier les recettes en vue de la rédaction d'un document budgétaire informatif.	70
Recommandation 36 : Définir des orientations prioritaires d'achat « économie circulaire » par direction.	71
Recommandation 37 : Eliminer du catalogue des fournitures les produits de mauvaise qualité après consultation des agents utilisateurs.	71
Recommandation 38 : Orienter résolument le catalogue de fournitures de la Ville vers des produits robustes, écoconçus, rechargeables, recyclables.....	72
Recommandation 39 : Introduire des clauses d'économie circulaire volontaristes dans les marchés publics.	72
Recommandation 40 : Engager la réflexion sur la notion de coût global environnemental.	72
Recommandation 41 : Mieux intégrer la durée dans les choix budgétaires, en intégrant le moyen et le long terme dans l'estimation des projets.	72
Recommandation 42 : Prévoir des budgets d'investissement et d'achat tenant compte d'une meilleure qualité des biens en durée et en réparabilité.	73
Recommandation 43 : Dégager des crédits de fonctionnement destinés à allonger la durée d'usage des biens.	73
Recommandation 44 : Prévoir des outils et critères d'évaluation des expérimentations..	73
Recommandation 45 : Articuler communication interne, externe, intermédiaire et in situ sur l'économie circulaire.....	74
Recommandation 46 : Valoriser régulièrement les bonnes pratiques professionnelles grâce à la coordination de la communication interne (SG) et la mobilisation des directions.	76
Recommandation 47 : Emettre une communication simple, claire, complète et concrète sur l'économie circulaire.....	77
Recommandation 48 : S'assurer que la mise en pratique des conseils d'économie circulaire donnés est réaliste.	77

- Recommandation 49** : Etudier le repositionnement de l'AEU vers l'accompagnement des directions ou donner aux directions les moyens d'étude nécessaires à la mise en place de l'économie circulaire. 78
- Recommandation 50** : Organiser un travail collaboratif entre les trois directions expertes, DPE, DEVE, DAE, au service des autres directions. 79
- Recommandation 51** : Mettre en place auprès du Secrétaire Général une structure de coordination, de pilotage et d'animation des directions. 81
- Recommandation 52** : Confier la responsabilité de la structure de pilotage à une personne confirmée, chef de projet, placée auprès du SG. 81

TABLE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET ILLUSTRATIONS

Tableau 1 : Services économie circulaire dans les directions	17
Tableau 2 : Niveau des référents prévention déchets dans les directions.....	19
Graphique 1 : Le référent prévention des déchets et son niveau hiérarchique.....	19
Tableau 3 : Niveau des référents économie circulaire dans les directions	20
Graphique 2 : Niveau hiérarchique du référent économie circulaire.....	20
Tableau 4 : Les projets d'économie circulaire de la DPE	21
Tableau 5 : Les projets d'économie circulaire de la DEVE.....	25
Tableau 6 : Les projets d'économie circulaire de la DAE, ex DDEEES.....	28
Tableau 7 : Les projets d'économie circulaire de la DSTI.....	30
Tableau 8 : Les projets d'économie circulaire de la DILT	31
Tableau 9 : Les projets d'économie circulaire de la DFA	33
Tableau 10 : Les projets d'économie circulaire de la DRH	34
Tableau 11 : Les projets d'économie circulaire de la DAJ.....	35
Tableau 12 : Les projets d'économie circulaire de la DICOM.....	36
Tableau 13 : Les projets d'économie circulaire de la DPA.....	38
Tableau 14 : Les projets d'économie circulaire de la DVD	41
Tableau 15 : Les projets d'économie circulaire de la DU	42
Tableau 16 : Les projets d'économie circulaire de la DLH.....	44
Tableau 17 : Les projets d'économie circulaire de la DJS	46
Tableau 18 : Les projets d'économie circulaire de la DASCO	47
Tableau 19 : Les projets d'économie circulaire de la DFPE	49
Tableau 20 : Les projets d'économie circulaire de la DAC	50
Tableau 21 : Les projets d'économie circulaire de la DASES	51
Tableau 22 : Les projets d'économie circulaire de la DDCT	53
Tableau 23 : Les projets d'économie circulaire du CASVP.....	54
Tableau 24 : Les projets d'économie circulaire de Paris Musées	56
Tableau 25 : Besoins de formation en matière d'économie circulaire	62
Tableau 26 : Coût des projets économie circulaire dans certaines directions	67
Tableau 27 : Recensement des sujets TVA dans le livre blanc	74
Tableau 28 : Liste des écogestes transmis par mail aux agents du 23 septembre 2015 au 26 novembre 2015	75

PROCÉDURE CONTRADICTOIRE

Dans le cadre de la procédure contradictoire en vigueur à l'Inspection Générale, le rapport provisoire sur l'aide à la définition d'une stratégie pour le pilotage de l'économie circulaire à la Ville de Paris a été transmis le 31 décembre 2015 aux 22 directions de la Ville de Paris ainsi qu'au CASVP et à Paris Musées, une réponse était demandée pour le 1^{er} février 2016.

Les réponses au rapport provisoire de 21 directions et des deux établissements publics sont parvenues sous des formats divers entre le 14 janvier et le 16 février 2016, elles ont fait l'objet d'échanges et leurs observations ont été intégrées.

Les réponses adressées sous forme de notes sont présentées ci-dessous.

Réponse au rapport provisoire de la DPE en date du 3 février 2016

MAIRIE DE PARIS



DIRECTION DE LA PROPRETE ET DE L'EAU
Mission Réduction, Réemploi, Recyclage des déchets

Affaire suivie par :

Paris, le : - 3 FEV. 2016

NOTE à l'attention de :

Directrice de l'Inspection Générale,



Objet : Rapport provisoire sur l'aide à la définition d'une stratégie de pilotage de l'économie circulaire à la Ville de Paris

PJ : réponse de la DPE au questionnaire

Par note du 31 décembre 2015, vous m'avez demandé de vous faire part :

- des observations éventuelles sur les constats présentés dans ce rapport provisoire,
- des avis sur les recommandations nous concernant et, le cas échéant, les mesures alternatives que nous préconisons compte tenu des constats réalisés.

Comme vous le mentionnez, le développement de l'économie circulaire est l'une des missions de la DPE. Ce rapport très instructif va apporter un soutien significatif dans la mise en place d'une gestion durable des déchets ménagers et assimilés au sein de l'administration parisienne et sur le territoire.

Les constats présentés confirment et complètent ceux de la DPE réalisés dans le cadre du pilotage de l'administration écoexemplaire dans la gestion des déchets, avec toutefois quelques remarques factuelles :

- Page 23 et 24, il ne s'agit pas de l'observatoire de la Mission 3R mais de la Mission 3R :

L'Ademe a lancé un appel à candidatures pour la signature d'un accord cadre de cinq ans incitant les collectivités à s'engager dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme local de prévention des déchets (PLPD) avant l'obligation des lois Grenelle. La Ville de Paris a été retenue pour l'élaboration et la mise en œuvre du PLPD 2011-2015 ce qui lui a permis de recevoir 1,5M€ de recettes par an pour l'ensemble des actions entreprises et les résultats obtenus. Le PLPD comprend 17 actions réparties en 4 sphères correspondant aux publics visés : habitat, public (établissements scolaires et santé), professionnel et administration parisienne.

Le déploiement de la collecte des textiles en vue de leur réemploi par des entreprises est l'une des actions de la sphère habitat : trois conventions d'occupation du domaine public ont été signées pour autoriser les occupants à installer des conteneurs sur la voie publique en vue de collecter des textiles, linge de maison et chaussures pour les vendre, réparer ou recycler.

Le déploiement du compostage sur le territoire mais également au sein de l'administration parisienne pourrait également être mentionné dans le rapport : il s'agit d'un accompagnement offert par la Ville de Paris pour débiter le compostage. Lancé en 2010, il bénéficie d'un véritable engouement des Parisiens qui l'ont plébiscité au budget participatif de 2014 et 2015.

L'opération « Moins de déchets dans le 11ème » est une opération antérieure au PLPD 2011-2015 qui s'est déroulée de 2009 à 2012 : véritable laboratoire, elle a permis d'expérimenter une stratégie de mobilisation des acteurs et des actions qui ont nourri la réflexion sur l'élaboration du PLPD.

La DPE assure la collecte sélective des papiers et emballages de la majorité des directions et équipements municipaux en vue de leur recyclage par le SYCTOM. Elle gère les Centres de Valorisation des Apports d'Encombrants (CVAE) qui permettent aux directions de valoriser leurs objets encombrants (ex : mobilier). Depuis 2014, la DPE expérimente en vue de sa généralisation, le tri à la source et la collecte des biodéchets des restaurants administratifs de la Ville de Paris et des marchés alimentaires. Une expérimentation de collecte des biodéchets dans le 2ème et 12ème est à l'étude pour une mise en œuvre en 2017.

103, avenue de France - 75013 PARIS

paris info Le 3975
Paris.fr

Les recommandations que vous avez formulées pour piloter l'économie circulaire à la Ville de Paris sont partagées. J'en ajouterais deux supplémentaires :

- la réalisation par les directions d'un diagnostic des quantités de déchets produits et de leur élimination afin d'établir un état des lieux de la situation ;
- la généralisation du tri des papiers et emballages de l'administration parisienne (la DILT l'a mis en place en 2015 sur les bâtiments administratifs qu'elle gère (p32). Toutefois, ce n'est pas nécessairement le cas des autres bâtiments et équipements administratifs).

Par ailleurs, en ce qui concerne les formations sur l'économie circulaire, la DPE a mis à disposition des référents une formation sur la gestion des déchets dans le cadre du PLPD 2011-2015. Quelques référents et la majorité des équipes de développement local de l'ex- DPVI en ont bénéficié.

Enfin, je relève que le budget affecté à l'économie circulaire par la DPE n'est pas mentionné. Je vous joins à toutes fins utiles, la réponse du questionnaire et le budget affecté qui vous avait été adressé le 6 juillet dernier. Ce budget partiel ne concerne que la prévention des déchets. En effet, il est difficile d'isoler la part du budget de la collecte sélective des déchets de l'administration parisienne car ceux-ci sont collectés en mélange avec ceux des ménages et des professionnels.

Le Directeur de la propreté et de l'eau



Réponse au rapport provisoire de la DEVE en date du 12 février 2016

MAIRIE DE PARIS



Direction des Espaces Verts et de l'Environnement
Agence d'Ecologie Urbaine

Division Climat Energies

N/Réf. : Affaire suivie par

Paris, le **12 FEV. 2016**

NOTE à l'attention de :

Générale

Directrice Générale de l'Inspection



Objet : Rapport provisoire de l'IG n°15/17 intitulé « Aide à la définition d'une stratégie pour le pilotage de l'économie circulaire ».

Copie à :

Secrétaire Générale Ajointe.

Résumé : principales remarques sur le rapport provisoire relatif à l'aide à la définition d'une stratégie pour le pilotage de l'économie circulaire à la Ville de Paris.

Par courrier en date du 30 décembre 2015, vous avez sollicité notre avis sur le rapport provisoire rédigé par vos services, relatif à l'aide à la définition d'une stratégie pour le pilotage de l'économie circulaire.

Afin de répondre à votre demande, nous vous avons transmis dans un premier temps nos principales remarques par un courriel en date du 3 février 2016, que nous formalisons par la présente note.

Le travail d'audit réalisé par vos services apporte un éclairage intéressant sur la prise en compte des enjeux et principes relatifs l'économie circulaire (EC) à la Ville. En effet, l'Inspection générale a pu enquêter auprès de toutes les Directions, le rapport donne ainsi un état des lieux exhaustif et identifie les points de blocages à la mise en œuvre de l'économie circulaire dans les services comme dans les projets menés. Au final, il constitue le premier document de synthèse pour l'économie circulaire de la Ville de Paris.

De plus, la complexité du sujet étudié, qui ne simplifie pas sa mise en œuvre, est bien mise en évidence, que ce soit en termes de méthodologie ou de moyens.

Toutefois, on peut regretter que les points relevant du fonctionnement de l'Administration et des services (gestion des consommables, tri dans les bureaux, mutualisation des outils, etc.) aient été traités sur le même plan que ceux relevant des missions ou des projets des Directions propres à leurs compétences opérationnelles. Cette présentation ne facilite pas la hiérarchisation des recommandations.

D'autres aspects du rapport, exposés ci-après, m'ont par ailleurs interpellée.

En premier lieu, deux points concernant les moyens et le pilotage sont pointés. La nécessité de doter la Ville en moyens humains pour prendre en compte la dimension économie circulaire des projets et du fonctionnement de l'Administration (recommandations 13 et 31) est soulevée. Devons-nous, dans un contexte budgétaire contraint, renforcer les services de chacune des Directions avec des agents dédiés à l'économie circulaire, ou bien faire en sorte que chaque agent s'interroge et change ses pratiques de travail ?

103 avenue de France – 75639 PARIS CEDEX 13

1/3
info Le 3975
Paris.fr

La centralisation de la mission économie circulaire et son pilotage au niveau du Secrétariat général de la Ville est préconisée (recommandations 49 et 50). L'ÉC est bien évidemment un sujet tout à fait transversal, mais il doit aussi rester opérationnel. De nombreux sujets sont aujourd'hui transversaux (le plan climat en constitue bien sûr l'exemple type). À cet égard, la DEVE dispose des moyens et des compétences pour piloter de façon transversale l'EC comme elle le fait sur d'autres sujets.

En deuxième lieu, des observations concernant plus particulièrement la DEVE-AEU sont rapportées. La remarque principale porte sur le fait que les Directions n'auraient pas suffisamment été associées aux États généraux. En effet, nous ne pouvions constituer des groupes de travail avec une surreprésentation de la Ville de Paris (cela aurait impliqué au moins 22 agents Ville à chaque groupe thématique, limité à 30 personnes pour des questions d'animation et d'efficacité en atelier). Les Directions les plus impactées (DPE, DPA, DU, DVD, SG pour l'énergie, DAE, DEVE) ont en tout cas participé activement aux ateliers qui les concernaient (p58). Par ailleurs, le réseau des référents ÉC a été créé en parallèle des États généraux, et les journées de septembre à l'Hôtel de Ville étaient largement ouvertes à tous sans limites d'accueil, ce qui est rarement le cas à la Ville.

Il convient également de rappeler que les Directions étaient très mobilisées en 2015 par la mise en place des feuilles de route et que le choix avait été fait de reporter en 2016 leur mobilisation sur l'économie circulaire. D'ores et déjà, l'élaboration du plan d'actions 2016 se fait en concertation avec les Directions (grâce par exemple à la réunion du 11 janvier 2016).

Ensuite, il est question du rôle d'appui de l'AEU et de sa capacité à accompagner toutes les Directions sur l'ensemble des sujets (recommandation 47). L'AEU ne peut bien évidemment pas devenir experte dans tous les domaines. En revanche, elle est en capacité de coordonner une politique et d'accompagner les Directions au plan méthodologique, en termes de constitution et d'animation d'un réseau d'échanges s'appuyant sur les compétences de chaque Direction ou partenaire impliqué. C'est bien la vocation de l'AEU d'assurer le pilotage global d'un futur plan d'actions sans se substituer à l'expertise métier.

Enfin, le rapport pourrait utilement être complété sur la Métropole et la problématique de la construction métropolitaine en cours, en évoquant aussi le PACTE de l'économie circulaire du Grand Paris et l'action métropolitaine engagée (Conventions de coopération).

En compléments des observations générales déjà formulées, vous trouverez ci-dessous une liste de remarques particulières, concernant certains points du rapport ainsi que certaines recommandations :

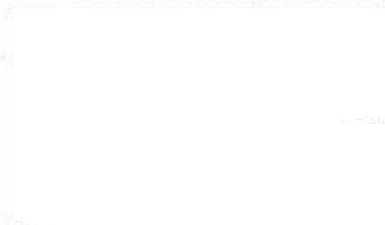
- p18 : le SG n'a pas fait l'objet d'une restitution de son audition, au même titre que les autres Directions. Or, les missions qui y ont été créées (mission Paris 2015, mission ville intelligente, mission énergie...) traitent largement des sujets de l'ÉC. Le retour du SG et notamment sur son positionnement aurait été instructif, comme celui des autres Directions.
- p23 : dans les projets de la DPE, ne manque-t-il pas : le plan compost, le schéma directeur des déchets de proximité, l'appel à projet « trajectoire 0 déchet » ?
- p26 : dans les actions DEVE, n'est pas mentionnée la création de la plateforme d'échanges de matériaux (alors qu'elle figure dans le tableau de la DPA, p38).
- p33 : il n'est pas fait mention du schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables dans les actions de la DFA.
- p41 : le pôle mobilité durable à la DVD n'existe-t-il pas déjà à travers l'agence de la mobilité ?
- p51 : est-il possible d'avoir un retour de la rencontre européenne organisée en novembre par l'IG sur l'ÉC et sur les indicateurs en construction ?
- Recommandations 28 et 29 : les plateformes d'échanges de mobiliers et matériels sont en cours de réalisation.
- Recommandation 48 : la liste des Directions expertes devraient être étendue à la DU, DPA et DVD qui sont prescriptrices (grands maîtres d'ouvrage) et donc décisives.

En conclusion, je tenais à souligner, après cette première analyse, que certaines recommandations paraissent particulièrement intéressantes à intégrer dans le plan d'actions EC de la Ville de Paris à élaborer en 2016 :

- Recommandation 11 : un chantier EC prioritaire par Direction ;
- Recommandations 14 et 15 : la formation des agents ;
- Recommandations 19 et 20 : l'inventaire des possibilités de dons et ventes avec des consignes juridiques claires pour toutes la Ville ;
- Recommandations 25 et 26 : maintenir, voire renforcer les ateliers de réparation Ville.

Tels sont les éléments en retour du rapport provisoire transmis en fin d'année 2015 dont je souhaitais vous faire part.

La Directrice des espaces verts et de l'environnement



Réponse au rapport provisoire de la DAE en date du 10 février 2016

DEPARTEMENT DE PARIS 	Direction de l'Attractivité et de l'Emploi
Service de l'Économie Solidaire, Circulaire et de l'Insertion Professionnelle ; Bureau de l'Économie Solidaire et de l'Économie Circulaire	
N/Ref :	
Paris, Le	- 5 FEV. 2016
<u>NOTE à l'attention de :</u>	Directrice de l'inspection générale
	Objet: Retours de la DAE sur le rapport provisoire d'aide à la définition d'une stratégie pour le pilotage de l'économie circulaire à la Ville de Paris. (n°15-17)

Vous avez bien voulu nous transmettre pour avis le rapport provisoire sur l'aide à la définition d'une stratégie pour le pilotage de l'économie circulaire à la Ville de Paris. Vous trouverez ci-dessous mes observations et recommandations sur les constats présentés dans ce document.

Je partage pleinement l'importance que vous accordez, dès votre préambule, au rôle d'une communication « simple, claire, complète » pour bien accompagner la transition vers une économie circulaire. Cet enjeu fort a été identifié et pris en compte par la DAE, notamment dans le plan de lutte contre le gaspillage alimentaire, dont un axe entier est dévoué à des actions de communication et de sensibilisation. Par ailleurs, l'expérimentation en cours des « kiosques du partage » sur l'espace public, qui seront animés par des ambassadeurs de la seconde vie des produits (dans le cadre de l'expérimentation il s'agit de volontaires en services civiques à Unis Cité), sera également un support adapté à la diffusion concrète du message en faveur d'une autre manière de consommer. En outre, la DAE s'attachera à construire avec Paris Numérique une communication simple et efficace sur l'économie circulaire sur Paris.fr, à destination des acteurs économiques du territoire, et de tous les parisiens.

Parmi les actions prioritaires à mettre en place à la Ville, je me réjouis de la place de choix accordée, dans votre rapport, à la nécessité de convertir la ville aux achats durables et responsables (choix de produits robustes et durables, prestation de réparation et d'entretien etc.). C'est un travail que doit mener la DFA, et la DAE s'associe étroitement à cette mission dans le cadre du schéma de promotion de l'achat socialement et écologiquement responsable.

Concernant le budget alloué aux projets d'économie circulaire, je tiens à porter à votre attention la question spécifique du budget dédié aux ressourceries, qui sont des structures fondamentales au développement des filières du réemploi sur le territoire. La DAE, via un budget de fonctionnement de 600 000 euros obtenu au BP 2016 pour la mise en place de l'économie circulaire, soutiendra ces structures à l'amorçage afin d'aider au démarrage de leurs activités, mais des budgets d'investissement conséquents sont aussi nécessaires. La DPE dispose de 22M€ de crédits d'investissement au PIM destinés indistinctement à l'implantation de CVAE (Centres de valorisation et d'apport des encombrants), de déchetteries et de ressourceries. Pour s'assurer qu'une partie de ce budget sera bien allouée, outre au recyclage, au réemploi, et donc aux ressourceries, il faudrait distinguer budgétairement le développement des structures de collecte et de recyclage de déchets (CVAE et déchetterie) du développement de structures permettant la seconde vie des objets (ressourceries), soit au sein du budget de la DPE, soit via un transfert entre directions. La part de crédits correspondant à l'ouverture de ressourceries relève davantage des compétences de la DAE, car il s'agit d'installer et d'amorcer des activités économiques privées sur le territoire, et de concourir à l'émergence de cette nouvelle filière du réemploi et de

1

l'économie circulaire. Par ailleurs, les ressourceries doivent être financées, en fonctionnement, outre par leur propre chiffre d'affaires, pour la fonction de collecte et de traitement des déchets qu'elles assurent à la place de la collectivité publique. Il est nécessaire que ces structures aient une visibilité des clés de calcul des subventions accordées par la Ville (DPE) en fonction du tonnage de déchets déportés.

Concernant les recommandations sur la stratégie à mettre en place et sa gouvernance, il est en effet primordial de définir des objectifs hiérarchisés, la DAE s'est d'ailleurs attachée à passer en revue toutes les actions proposées dans le Livre Blanc issu des Etats Généraux, à les analyser au regard de ses compétences et de ses connaissances, et à en retirer une liste d'actions qu'elle considère comme prioritaires.

Vous proposez un pilotage de l'action au niveau du Secrétariat général ; Je souhaiterais sur ce point attirer votre attention sur le fait que la mission Ville Intelligente et Durable traite de sujets connexes, voire directement liés à l'économie circulaire, comme en témoigne le tout récent groupe de travail lancé par la mission sur les déchets et le recyclage, ou même celui sur la logistique du retour. Si l'on souhaite que l'Economie circulaire soit réellement intégrée à notre stratégie globale pour la Ville de demain, il me semble périlleux de juxtaposer deux missions au Secrétariat général ayant des champs qui se recoupent tant : c'est prendre le risque de créer de nouveaux silos et d'une dispersion des acteurs. La création d'un pôle ressource afin de renforcer les forces vives de la ville sur l'économie circulaire est, comme souligné dans le rapport, absolument nécessaire, il me semble cependant qu'il serait judicieux d'intégrer ce pôle au sein d'une direction, pour qu'il soit en prise directe avec des solutions opérationnelles, tout en conservant le pilotage au SG par une personne de choix, dans le cadre de la Mission Ville Intelligente et Durable.

Je souhaite insister également sur le fait que la stratégie de la Ville en matière d'économie circulaire doit être pensée au regard de la place que l'Europe accorde à cette problématique (cf. le récent train de mesures sur l'économie circulaire adopté en décembre 2015 par la Commission Européenne). La DAE, qui gère des crédits du Fond Social Européen délégués par la Région, possède cette culture du lien avec l'Europe, et est bien identifiée comme interlocuteur privilégié sur le sujet de l'économie circulaire, comme en témoigne son intégration dans le projet URBACT, ses rapports avec la Commission illustrés par l'invitation à intervenir lors de la conférence du 25 janvier sur l'économie circulaire, ou encore l'invitation à présenter, à Séville en mars, la stratégie de la Ville de Paris, à la conférence organisée par l'Association of Cities and Regions for Recycling and sustainable Resource management.

Il me semble enfin essentiel de ne pas isoler l'action publique des acteurs économiques du territoire. La politique d'économie circulaire de la Ville de Paris passe bien sûr par une nouvelle manière de faire fonctionner les services de la ville, mais il me semble crucial, si Paris veut effectivement devenir la « Capitale de l'économie circulaire », d'accompagner la conversion de l'ensemble des acteurs économiques du territoire à cette économie plus vertueuse, et pour commencer de structurer une forte filière économique circulaire (de l'écoconception au recyclage en passant par le réemploi, l'économie de la fonctionnalité, etc.) en utilisant tous nos leviers de développement économique au service de cette mutation.

Dès lors, si vous souhaitez modifier le pilotage de l'économie circulaire à la Ville de Paris, il me semble qu'un scénario cohérent consisterait dans un suivi stratégique au sein de la mission Ville Intelligente et Durable du SG, avec un pôle ressources opérationnel que la DAE est tout à fait prête à constituer, sous réserve du renforcement de ses moyens humains.

Tels sont les éléments que je souhaite porter à votre connaissance.

Directrice de l'Attractivité et de l'Emploi

2

Réponse au rapport provisoire de la DSTI en date du 3 février 2016

MAIRIE DE PARIS



Direction des Systèmes et Technologies de l'Information
Sous-Direction de de l'Administration Générale



Réf : Votre note du 31 décembre 2015



Paris, Le 02 FEV. 2016

NOTE à l'attention de :

Directrice de l'Inspection Générale

Objet : Rapport provisoire d'aide à la définition d'une stratégie pour le pilotage de l'économie circulaire à la Ville de Paris

Par note en date du 31 décembre dernier, vous m'avez adressé le rapport provisoire relatif à la définition d'une stratégie pour le pilotage de l'économie circulaire de la Ville de Paris. Vous m'avez demandé à cet égard de vous faire part de mes observations et de mon avis sur les recommandations formulées.

S'agissant des développements consacrés à la DSTI dans ce rapport provisoire (chapitre 2.2.2.1), je confirme la prise en compte régulière de la dimension environnementale dans la mise en œuvre d'actions engagées directement par la direction.

Les actions que vous avez mentionnées comme étant en cours correspondent à des processus ou à des aménagements techniques qui sont désormais pérennisés et dont le bénéfice continue d'être constaté. J'ajoute qu'ils ont vocation à être révisité de façon continue.

C'est le cas notamment des actions techniques comme le décommissionnement des serveurs ou le pilotage énergétique des postes de travail, pour lesquelles une mise sous surveillance continue permet de maintenir les performances.

La centralisation du reconditionnement et du recyclage des postes de travail pris en charge dans le cadre du déploiement AIP en cours montre tout son intérêt : l'ensemble du stock des directions du périmètre de l'Agence Mazas a pu être traité.

De la même façon les mesures engagées au profit de l'Open Source qui se sont traduites par des actions importantes tant sur le plan applicatif que sur le choix et la gestion des serveurs, doit être complétée dans le domaine bureautique. Une réflexion est actuellement en cours pour permettre d'apprécier la pertinence de l'introduction d'outils bureautiques du Libre au profit des services de la Ville.

En ce qui concerne les deux recommandations formulées dans ce rapport provisoire sur les fonctions informatiques et télécom, je formule les observations suivantes :

Recommandation 1 : mettre en place la collecte et le recyclage des téléphones mobiles et accessoires.

La collecte et le recyclage font déjà l'objet d'une action engagée chaque année, conjointement avec le monde associatif, dans le cadre du Téléthon.

Mise en œuvre depuis plusieurs années, elle a été à nouveau soumise, en début de mandature, à la Maire qui en a maintenu le principe.

Recommandation 7 : accompagner les directions dans la recherche de filières de recyclage et d'approvisionnement durable.

La DSTI souscrit à cette recommandation. Toutes les initiatives visant à partager l'information sur ce domaine ne peuvent être que bénéfiques. La collecte d'informations, le partage de retours d'expériences et, d'une façon plus générale, la mutualisation des actions engagées dans ce domaine doivent permettre d'accompagner utilement la stratégie que la Collectivité entend élaborer dans le cadre de l'économie circulaire.

A cet égard, je me permets de suggérer le recours à un espace collaboratif pour mutualiser les contributions des différents intervenants.

Tels sont les éléments que je peux formuler au regard de ce rapport provisoire.

Directrice des Systèmes et Technologies de l'Information

DSTI - 227 rue de Bercy - 75570 Paris Cedex 12

paris
info Le 3975
Paris.fr

Réponse au rapport provisoire de la DILT en date du 10 février 2016



Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports
La Directrice

N/Réf. : D16DILT-000057

Affaire suivie par :

Paris, le : 5 - FEV. 2016

CONFIDENTIEL



NOTE à l'attention de :

Directrice de l'Inspection générale

Objet : rapport provisoire d'aide à la définition d'une stratégie pour le pilotage de l'économie circulaire à la Ville de Paris.

La DILT comme cela est indiqué dans le rapport est engagée dans plusieurs projets visant à promouvoir l'économie circulaire : tri sélectif dans les bureaux ou dans les garages, recyclage et réutilisation des mobiliers de bureaux par exemple.

Concernant les recommandations indiquées, plusieurs remarques peuvent être faites :

- **Recommandation 9 :** la diffusion de ce livret pourra être utilement complétée par des recommandations plus locales comme le font déjà les gestionnaires d'immeubles.
- **Recommandation 18 :** déjà mise en œuvre sur certains sites (Hôtel de Ville, 103 avenue de France), l'organisation de telles manifestations pourra être développée.
- **Recommandation 23/24 :** l'étude actuellement en cours sur l'Habillemeent permettra de réorganiser la filière en intégrant le recyclage et le prolongement de l'usage.

Telles sont les observations que je souhaite vous communiquer.

Directrice générale de l'Immobilier,
de la Logistique et des Transports

Tour MATTEI - 207 rue de BERCY 75587 PARIS cedex 12

Toute l'info sur la ville !
Paris
info Le 3975
Paris.fr

Réponse au rapport provisoire de la DRH en date du 16 février 2016

MAIRIE DE PARIS



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Affaire suivie par :

Paris, le 11 FEV 2016



NOTE à l'attention de :

Directrice de l'Inspection Générale

Objet : Réponse au rapport provisoire d'aide à la définition d'une stratégie pour le pilotage de l'économie circulaire à la Ville de Paris

V/Ref. : Votre envoi en date du 31 décembre 2015

Résumé : la DRH fait part de ses observations au rapport provisoire de l'IG

J'ai l'honneur, conformément à votre demande susréféréncée de vous faire part de mes observations et de mon avis sur les recommandations préconisées dans votre rapport provisoire sur l'aide à la définition d'une stratégie pour le pilotage de l'économie circulaire à la Ville de Paris.

De manière générale, je souscris à votre recommandation quant aux modalités de pilotage de cette politique publique à la Ville de Paris. En effet, l'économie circulaire, même si elle impacte plus fortement l'activité et les missions de certaines directions, au premier rang desquelles la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE), la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) et la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE) est par nature transversale. Votre recommandation 49 consistant à mettre en place auprès du Secrétaire Général une structure de coordination, de pilotage et d'animation des directions me paraît donc adaptée.

S'agissant des projets d'économie circulaire de la DRH (page 34 du rapport), il convient simplement de faire observer que l'utilisation du mug personnel dans les distributeurs de boissons du personnel, qui était encore en juillet 2015 un projet, est aujourd'hui une réalité.

Sur la partie formation, vous préconisez d'assurer aux agents en charge de l'économie circulaire une formation approfondie mais sans distinction entre directions. Alors même que vous reconnaissez à la page 18 de votre rapport que les directions de la Ville sont diversement impliquées dans l'économie circulaire, vous ne semblez pas appliquer, à travers votre recommandation 14, cette distinction à la formation des différents agents référents. Or, ces besoins de formation ne sont pas uniformes. La palette des formations « économie circulaire » qui va, comme vous l'indiquez, de la simple journée dispensée à Supélec au « Master de management stratégique en économie circulaire et collaborative » organisé sur 300 heures en alternance par l'Institut des Technologies de l'Environnement de l'Université René Cassin à Lyon paraît suffisamment large pour pouvoir essayer d'adapter la formation au besoin de compétences spécifiques des directions. La DRH peut d'ailleurs y aider.

De plus, les fonctions de référent « économie circulaire » ne constituent généralement qu'une petite partie, certes appelée à croître pour répondre aux exigences de la municipalité mais qui restera quand même probablement minoritaire, des attributions de l'agent en question. Par ailleurs, cette fonction peut aisément changer de titulaire.

DRH - 2 rue de Lobau - 75004 PARIS

paris
info Le 3975
Paris.fr

Dès lors, investir dans une formation approfondie pour tous, comme vous le préconisez, pourrait poser des problèmes de coût.

De la même manière, je m'interroge également sur la recommandation n°15 (« dispenser une formation solide et structurée à tous les agents ») et ce pour au moins 3 raisons principales :

- Le tableau recensant les besoins de formation des directions (p 60) dénote davantage un besoin de sensibilisation qu'un besoin de formation proprement dit. De surcroît, certaines directions ne souhaitent mettre l'accent que sur les quelques aspects de l'économie circulaire concernant plus particulièrement leur activité et non sur l'économie circulaire dans sa globalité ;
- La formation des personnels a d'abord et avant tout pour but d'inculquer des savoir-faire voire une forme de qualification. Or, il n'est pas certain que la connaissance des grands principes et même des applications concrètes de l'économie circulaire relève de ce domaine d'apprentissage ;
- Le format précis des formations que vous appelez de vos vœux n'est pas précisé. Or, s'il s'agit de formations un tant soit peu ambitieuses, la question du coût de celles-ci doit être nécessairement posée.

Enfin, la recommandation 25 mérite d'être approfondie et les ateliers de recyclerie ne semblent pas être un débouché évident pour les agents inaptes de la Ville. Ce sujet mériterait une approche plus large, ne passant pas nécessairement par l'intervention de partenaires extérieurs.

Telles étaient les observations qu'appelait de ma part ce rapport provisoire.

Sur les remarques ponctuelles portant sur la forme, vous pouvez solliciter utilement mon collaborateur, _____ qui vous indiquera les quelques scores qu'il a pu relever.

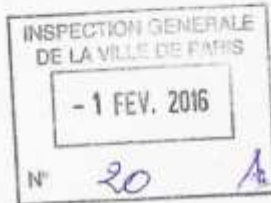
Directeur des ressources humaines

Réponse au rapport provisoire de la DPA en date du 1^{er} février 2016

MAIRIE DE PARIS 

DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE

Paris, le - 1 FEV. 2016



NOTE à l'attention de
Directrice de l'Inspection Générale

OBJET : Transmission du rapport provisoire d'aide à la définition d'une stratégie pour le pilotage de l'économie circulaire à la Ville de Paris

V/REF : Note n°15-17 du 31 décembre 2015 -

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-après, les observations sur les constats présentés dans le rapport provisoire d'aide à la définition d'une stratégie pour le pilotage de l'économie circulaire à la Ville de Paris.

- P 37 : si l'expérience de récupération de calories à l'HdV n'est pas concluante/généralisable à ce stade, la récupération de chaleur sur les eaux grises ou les eaux d'égout le sont.
- P 38 : le pavillon du réemploi, la coordination des ateliers de fabrication et la récupération de chaleur à la piscine Aspirant Dunand peuvent être passés de « en cours » à « réalisé »
- P 38 : à la fin du dernier paragraphe, il pourrait être intéressant de citer la réutilisation des terres excavées du chantier du gymnase Suchet, d'autant qu'elle ferait le lien avec le 1^{er} paragraphe de la page suivante
- P 59 : la plateforme de l'économie circulaire ne concerne pas que des mobiliers et matériels de bureau, mais également des matériaux et équipements de construction pour le bâtiment ou l'espace public
- P 75 : la réponse de la DPA reprise concernait la mission 3R de la DPE (pas l'AEU), qui n'est pas compétente pour la gestion des déchets de chantier de bâtiment
- P 79 : j'aimerais que la conclusion puisse évoluer car la proposition des agents des ateliers de la DPA portait bien sur un magasin du réemploi = plateforme informatique + superficie logistique ; cette idée a d'ailleurs été confirmée par Encore Heureux dans le rapport qu'ils ont remis

Tels sont les éléments que je suis en mesure de vous communiquer.

Directrice du Patrimoine et de l'Architecture

98, quai de la Rapée 75575 PARIS CEDEX 12 -

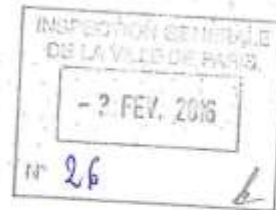
Réponse au rapport provisoire de la DVD en date du 3 février 2016



Centre de Maintenance et
d'approvisionnement
Affaire suivie par

Direction de la Voirie et des Déplacements
Service du Patrimoine de la Voirie

N/Réf : D16DVD-00716



Paris, le 04 FEV. 2016

Note à l'attention de

Directrice de l'Inspection Générale

Objet : rapport provisoire d'aide à la définition d'une
stratégie pour le pilotage de l'économie circulaire à la Ville de Paris

Réf : V/note du 31 décembre 2015

Pour faire suite à votre note ci-dessus référencée, je vous informe que le rapport provisoire d'aide à la définition d'une stratégie pour le pilotage de l'économie circulaire à la Ville de Paris que vous m'avez fait parvenir, est conforme aux informations données lors des échanges avec vos services.

Je précise toutefois que, depuis notre entretien du mois de mars et la publication du livre blanc résultant des travaux réalisés lors des états généraux de l'économie circulaire du Grand Paris, des contacts plus fréquents et constructifs avec l'AEU ont permis de clarifier les objectifs et de prioriser les actions en la matière.



Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Le Directeur de la Voirie et des Déplacements

121, avenue de France - CS 51388 - 75639 PARIS CEDEX 13

TOUTE L'INFO
au 3875* et
sur PARIS.FR
* hors d'un appel local à partir d'un poste
sans appel tarif prépayé à votre opérateur

Réponse au rapport provisoire de la DU en date du 5 février 2016

MAIRIE DE PARIS 		DIRECTION DE L'URBANISME Service des Etudes et des Règlements d'urbanisme
Affaire suivie par :		Paris, Le 04 FEV. 2016
 N° <i>28</i>	NOTE à l'attention de :	Directrice Générale de l'Inspection Générale
	Objet :	Observations sur le rapport provisoire d'aide à la définition d'une stratégie pour le pilotage de l'Economie Circulaire de la Ville de Paris

Par note en date du 31 décembre 2015, vous avez bien voulu m'adresser le rapport provisoire d'aide à la définition d'une stratégie pour le pilotage de l'économie circulaire au sein des services de la Ville de Paris.

La Direction de l'Urbanisme y apparaît jouer un rôle secondaire. Pour autant, les missions qui lui sont confiées sont au cœur des préoccupations de l'économie circulaire.

Il me paraît donc nécessaire d'attirer votre attention et rappeler brièvement comment l'urbanisme peut favoriser le développement de l'économie circulaire.


Tout d'abord, par l'établissement des règles d'urbanisme régissant la construction privée ou publique (PLU) et la gestion de ces règles (autorisations d'urbanisme), la Ville peut encourager l'économie circulaire dans la construction en invitant expressément à l'utilisation de matériaux biosourcés, en proposant de favoriser l'implantation de serres et d'équipements de production agricole dans les espaces libres ou en toiture des immeubles. Il s'agit par cette dernière disposition de favoriser la création de circuits courts producteurs/consommateurs.

La modification du PLU en cours introduit un nouvel article 15 qui prévoit les aménagements et dispositifs favorisant la rétention des eaux pluviales et leur réutilisation pour des usages avec lesquels elle est compatible, de privilégier l'installation de composteurs et l'aménagement de stockages des déchets favorisant la collecte sélective, et, de manière générale, exige que les projets soient étudiés « dans la perspective d'un bilan d'émission de CO2 aussi faible que possible en utilisant des matériaux à faible empreinte environnementale, en maîtrisant les consommations énergétiques et en privilégiant l'utilisation d'énergies renouvelables (solaire, géothermique...) ».

En application du nouveau PLU, après adoption par le Conseil de Paris prévue avant l'été 2016, la DU prévoit en outre d'établir avec l'APUR un guide « ville intelligente et durable » qui serait remis aux pétitionnaires, demandeurs de permis de construire ou de déclaration de travaux. Ce document doit servir de base d'analyse aux instructeurs ; étant entendu que la base juridique du code de l'urbanisme est faible pour imposer des mesures très précises en matière de performance environnementale ou énergétique dans le cadre d'un permis de construire ou d'une déclaration de travaux, ce guide devrait se présenter comme une série de recommandations / conseils / bonnes pratiques pour mettre en œuvre les objectifs fixés par le PLU.

La direction de l'urbanisme intervient également comme prescripteur en aménagement urbain et incitateur au travers du référentiel « aménagement durable ».

C'est ainsi que les opérations de Fréquel-Fontarabie, Claude Bernard, Boucicaut ou des Batignolles ont pu être distinguées par l'Etat, selon le référentiel national EcoQuartier, en prenant en compte les préoccupations de l'économie circulaire.



De même, l'économie circulaire constituait un des défis lancés aux acteurs de l'immobilier et de la construction au travers de l'appel à projets urbains innovants. Les projets remis dans ce cadre démontrent que, notamment sur le plan du choix des matériaux et des cycles énergétiques, l'économie circulaire intègre de plus en plus les processus de fabrication. L'évaluation de ces innovations, que l'appel à projets initie, apportera à la Ville des clefs d'action pour systématiser ou pour le moins étendre ces modes opératoires plus vertueux. Parmi les lauréats de cette consultation, et à titre d'exemple, des lieux consacrés à l'innovation sociale associant une performance énergétique inédite des constructions et la récupération des eaux pluviales constituent des réponses notables et ambitieuses aux objectifs d'innovation portés par l'appel à projets. L'usage du bois dans la construction de nombreux projets lauréats, anticipant le recyclage des bâtiments, fait son entrée en force dans l'acte de construire dans la capitale. La réalisation d'une ferme urbaine, autour de laquelle se constitue une chaîne complète d'acteurs de l'insertion et de l'agriculture, concourt à aux objectifs poursuivis. Des bâtiments, que d'aucun considèrerait comme obsolètes, trouvent aussi une nouvelle vie, un nouvel usage dans un exercice de recyclage d'envergure. Enfin, la mixité des fonctions et la polyvalence des usages qu'elle permet sont d'autres modèles phares pour le développement de l'économie circulaire à Paris.

Dans le prolongement de ces premiers résultats de ces actions (réglementaires ou opérationnelles), la DU prévoit en 2016 d'établir, toujours en liaison avec l'APUR, un référentiel type « ville intelligente et durable » qui serait annexé aux opérations urbaines et ventes de terrains. Il s'agit de proposer une méthode permettant d'optimiser la qualité des opérations d'aménagement en associant les questions relatives à la « ville numérique » aux préoccupations du développement durable et de l'économie circulaire. Ce référentiel devra par ailleurs permettre d'aboutir à la réalisation de quartiers durables susceptibles d'une évaluation objectivée.

Enfin, la responsabilité de l'économie circulaire n'est pas cantonnée au sein de la direction dans un service dédié, même si le service des études et des règlements d'urbanisme (service de 28 personnes et non de sept) en est le référent. C'est l'ensemble de la direction de l'urbanisme qui est mobilisée à cet effet.

Compte tenu de l'importance que j'attache à la dimension de l'économie circulaire dans l'action de l'urbanisme, je suis tout disposé à poursuivre et enrichir nos échanges à cet égard.

Le Directeur de l'Urbanisme

Réponse au rapport provisoire de la DLH en date du 25 janvier 2016

MAIRIE DE PARIS



DIRECTION DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT

Le Chargé de Mission

INSPECTION GÉNÉRALE
DE LA VILLE DE PARIS

25 JAN. 2016

N° 15

N/Réf. : A16DLH-000074 - ISDS

Affaire suivie par :

Paris,

le

25 JAN. 2016

NOTE à l'attention de :

Directrice de l'Inspection Générale

Objet :

Rapport provisoire d'aide à la définition d'une stratégie pour le pilotage de l'économie circulaire à la Ville de Paris.

Nature de la sollicitation du destinataire in fine de la note :

Communication d'une observation

Résumé : le constat présenté dans le rapport provisoire concernant les priorités de la direction du Logement et de l'Habitat en matière de promotion de l'économie circulaire appelle de ma part une précision complémentaire quant au rôle actif qu'elle entend jouer dans ce domaine, qui aurait mérité d'être davantage exprimé.

Par note du 31 décembre 2015, vous m'avez communiqué, pour observations éventuelles, le rapport provisoire, référencé n°15-17, qui a été établi par l'Inspection générale sur l'aide à la définition d'une stratégie pour le pilotage de l'économie circulaire à la Ville de Paris.

La lecture de ce document appelle de ma part les commentaires ci-dessous qu'il me semble opportun de faire apparaître dans la partie concernant la Direction du Logement et de l'Habitat (cf. 2.2.3.4 en pages 43 et 44).

Au contraire de ce qui a pu être précédemment appréhendé de ses priorités, la DLH considère, en effet, qu'elle a aujourd'hui, plus que jamais, un rôle essentiel d'animation renforcé à jouer, non seulement dans le cadre de l'animation de la politique technique des bailleurs sociaux, qui s'inscrit au-delà de la construction des logements et de leur gestion, mais se traduira également dans la poursuite d'un objectif de maîtrise, voire de réduction, des charges locatives en matière d'habitat privé.

Le concept d'économie circulaire ne lui semble donc pas « assez flou » comme il a été indiqué en liminaire (premier paragraphe de la p. 43), mais s'inscrit bien dans le cadre de l'objectif d'amélioration de qualité de service du parc social parisien, en ce qu'il constitue une démarche innovante, et participe, par ailleurs, aux actions prioritaires qui sont portées par la DLH dans le redressement de la gestion des copropriétés.

Je tenais à vous en faire part.

Directrice du Logement et de l'Habitat

Copie :

S/ directeur de la Politique du Logement

paris
info Le 3975
Paris.fr

Réponse au rapport provisoire de la DJS en date du 3 février 2016



DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
LE DIRECTEUR



Paris, le 29 JAN. 2016

NOTE à l'attention de :

Directrice Générale de l'Inspection Générale

Objet : Rapport provisoire d'aide à la définition d'une stratégie pour le Pilotage de l'économie circulaire à la Ville de Paris (n°15-17).

J'ai pris connaissance avec intérêt du rapport provisoire que vous m'avez adressé sur l'aide à la définition d'une stratégie pour le pilotage de l'économie circulaire.

Pour ce qui concerne particulièrement la DJS (rapport pages 44, 45 et suivantes) je n'ai pas d'observations sur les restitutions qui ont été faites. Le rapport est fidèle aux entretiens qui ont eu lieu avec les référents « économie circulaire »

En effet, d'ores et déjà à la DJS, pour ce qui concerne la gestion de l'eau dans les équipements balnéaires, nous nous attachons à :

- La récupération des égouttures des produits de traitement de l'eau de baignade et à la réintégration dans le circuit de filtration ;

Expérimentation à venir :

- Récupération de calories à partir des eaux usées sur le site pilote de la piscine Aspirant-Dunant (14^{ème}),
- Récupération de calories sur les datas centers sur le site pilote de la piscine de la Butte aux Cailles (13^{ème}),
- Reprise des eaux pluviales pour les futurs projets d'équipements sportifs, etc.....

Par ailleurs, comme cela a été souligné dans ce rapport, pour ce qui concerne les équipements sportifs, l'accueil à Paris de l'UEFA Euro 2016 est bien un laboratoire en éco-conception, mutualisation, développement durable et économie solidaire, qui pourra être décliné par la suite pour l'accueil des prochains grands événements sportifs internationaux organisés à Paris.

En effet, la Ville de Paris s'est engagée dans une démarche ISO 2012, qui permet de minimiser les impacts négatifs (émission en CO2, déchets, nuisances pour les populations) de l'événement sportif - Euro 2016 - et de favoriser les retombées positives (adhésion et insertion des publics, retombées économiques et sociales locales).

Ainsi progressivement la Ville imposera aux organisateurs d'événements de respecter une charte d'Ecoresponsabilité qui vise à limiter l'impact environnemental de la manifestation à toutes les étapes. Cette charte dont s'est dotée la Ville, s'imposera progressivement en 2017 aux organisateurs de manifestations, qui en cas de non-respect, se verront refuser l'autorisation de norme indispensable.

* *
*

Mes observations pour ce qui concerne les recommandations :

(Recommandation 11 page 57)

Définir un plan d'action concret pour chaque direction avant fin 2016.

Le plan d'action pour la DJS sera élaboré d'ici la fin de l'année 2016 ;

(Recommandation 12 page 57)

Assurer aux référents des directions un positionnement adapté en hiérarchie et en transversalité.

Sur la place du référent : dans l'état actuel du plan de charge de la direction et notamment de la réorganisation territoriale qui est mise en œuvre, il me sera difficile de dégager un poste dédié spécifiquement à l'économie circulaire. Néanmoins, l'ensemble des services est sensibilisé à ce concept et principalement le service de l'hygiène et de la prévention, celui de l'équipement ainsi bien sûr que celui de la Mission Informatique et logistique très attentive aux achats de papier recyclé, au tri des déchets et à la récupération du mobilier et des matériels.

(Recommandations 14 et 15 (pages 58 et 61))

Assurer aux agents en charge de l'économie circulaire une formation approfondie.
Dispenser une formation solide et structurée d'économie circulaire à tous les agents.

J'accueille très favorablement ces préconisations et bien que mon plan de formation ait déjà été transmis à la DRH, je me rapproche de celle-ci pour déterminer dans quelles mesures une sensibilisation des principaux cadres peut être organisée.

(Recommandation 24 page 63)

Organiser la collecte des textiles sous forme d'événements réguliers permettant d'en instaurer l'habitude.

Je vais sensibiliser les chefs d'établissements à cette collecte de vêtements de travail usagés en vue de recycler les textiles.

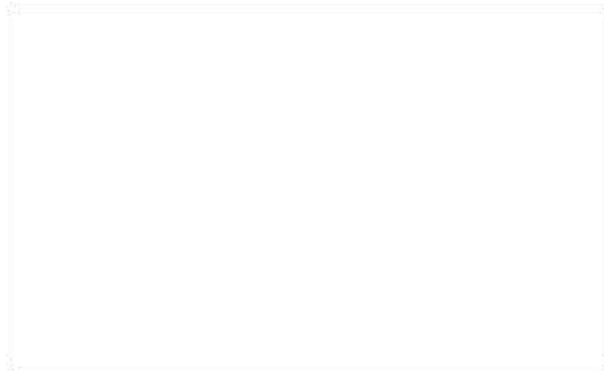
(Recommandation 44 page 74)

Valoriser régulièrement les bonnes pratiques professionnelles grâce à la coordination de la communication interne (SG) et la mobilisation des directions.

Nous veillons à rediffuser la liste des écogestes aux agents de la DJS et un rappel des bonnes pratiques professionnelles dans nos différentes communications Internes.

La DJS est très sensible aux enjeux de l'économie circulaire compte tenu de son activité sur les centres sportifs et sur les piscines. A cet égard, plusieurs mesures du « Plan Nager à Paris » tiennent compte d'un meilleur respect de l'environnement (économie d'eau et d'énergie), prises en compte d'innovations environnementales, recyclage des eaux grises des bassins pour les sanitaires....

Les recommandations faites dans ce rapport nous permettront de faire évoluer la culture des agents - qui sont également des citoyens - pour penser chaque fois que cela est possible « recyclage ».



Réponse au rapport provisoire de la DFPE en date du 1^{er} février 2016

MAIRIE DE PARIS



Direction des Familles et de la Petite Enfance

V/Ref : Votre note du 31 décembre 2015
Affaire suivie par :
Paris, le 23 JAN. 2016

NOTE à l'attention de :

Directrice de l'Inspection générale

Objet : Rapport provisoire d'aide à la définition d'une stratégie pour le pilotage de l'économie circulaire à la Ville de Paris



Le rapport provisoire d'aide à la définition d'une stratégie pour le pilotage de l'économie circulaire à la Ville que vous m'avez transmis pour avis et observation n'appelle pas de remarque de ma part qui viendrait réparer une omission ou suggérer des précisions dans la description d'une action.

Les actions que vous avez citées sont bien maintenues en 2016 (tableau de la page 48). Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que la DFPE accueille, depuis le mois de décembre 2015, cinq personnes en service civique, dont la mission est de sensibiliser les familles sur les questions de l'eau, du gaspillage alimentaire et de l'économie circulaire. L'emploi de services civiques, décrit comme « à réaliser » dans le rapport provisoire peut donc être inscrit comme « en cours de réalisation ».

Je souhaiterais que soit amendée, dans le rapport final, la formulation du dernier paragraphe de la page 32 « La DFPE pense être un bon vecteur pour l'économie circulaire, mais sa priorité est d'accueillir un maximum d'enfants avec un budget limité. »


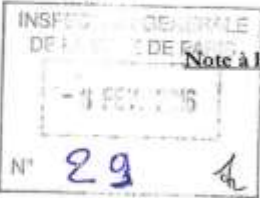
La DFPE, je tiens à le souligner, est engagée depuis plusieurs années dans le développement durable et son corollaire, l'économie circulaire. Cette Direction entend bien maintenir, voire amplifier, cette dynamique sur de nombreuses thématiques. Il me paraît réducteur d'affirmer que « la priorité est d'accueillir un maximum d'enfants avec un budget limité ». L'accueil des enfants constitue bien l'un des cœurs de mission de la DFPE, tout comme d'autres objectifs tels que la protection maternelle et infantile par exemple. Par ailleurs, s'il est important que le plus grand nombre possible de familles parisiennes aient accès à un mode d'accueil, les exigences qualitatives sont primordiales. Je souhaite donc que cette formulation soit remplacée par le rappel, qualitatif, de la mission qui consiste en la mise en œuvre et la coordination de la politique municipale pour la petite enfance et les familles.

Le directeur des Familles
et de la petite enfance

94-96, Quai de la Râpée - 75012 PARIS

paris info Le 3975
Paris.fr
Un service gratuit de 9h à 19h

Réponse au rapport provisoire de la DDCT en date du 3 février 2016

MAIRIE DE PARIS 	Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires Sous-Direction des Ressources Service de l'Optimisation des Moyens
Affaires suivies par	
N/Ref: 2015.05.476 V/Ref:	
	Paris, le : - 4 FEV. 2016
	Directrice de l'Inspection Générale de la Ville de Paris
	Objet : Recommandations du rapport provisoire IGVP n°15-17
	P.J. : Votre rapport en date du 31 décembre 2015

Par note en date du 31 décembre 2015, vous avez souhaité connaître les observations et l'avis de la D.D.C.T. sur les recommandations nous concernant dans votre rapport provisoire n°15-17, relatif à l'aide à la définition d'une stratégie pour le pilotage de l'économie circulaire à la Ville de Paris.

Les remarques sont plutôt ponctuelles et concernent les paragraphes suivants des pages 51 et 52 du rapport :

« La Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires pense pouvoir jouer un rôle majeur, tant auprès de associations avec les maisons des associations qu'auprès des citoyens avec les mairies d'arrondissement et le Service de la mission participation citoyenne. [...] »

« [...] La direction a conservé une petite équipe technique polyvalente, destinée à disparaître avec l'externalisation de la réfection des registres d'état civil, et qui s'est illustrée récemment en confectionnant de petits carnets pour le budget participatif avec des chutes de papier. La DDCT fait observer qu'aucune étude socio-économique n'a été réalisée par la D.F.A. sur la dissolution de l'équipe, qui pourrait s'avérer plus coûteuse que son maintien. Elle suggère de prévoir un intéressement financier sur les budgets aux efforts d'économie circulaire pour les directions innovantes. »

Telles sont les corrections et remarques que nous souhaiterions voir intégrées dans le rapport que vous nous avez transmis.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Brice à la

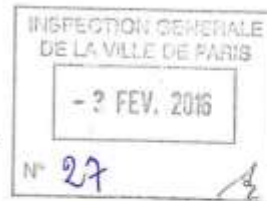
Le Directeur Général de la Démocratie,
des Citoyens et des Territoires,

Délégué à la Politique de la Ville et à l'Intégration

Réponse au rapport provisoire de la CASVP en date du 3 février 2016



Sous-direction des moyens



N/Ref :

Affaire suivie par :

Paris,

le 3 février 2016

NOTE à l'attention de :

Directrice de l'Inspection
générale

Objet : Rapport provisoire « Économie circulaire » n° 15-17

Par note remise le 3 janvier dernier, vous m'avez transmis le rapport provisoire portant sur l'aide à la définition d'une stratégie pour le pilotage de l'économie circulaire à la Ville de Paris pour observations éventuelles.

En ce qui concerne le CASVP, je vous propose d'apporter les précisions ou légères modifications suivantes :

- p.19, l'effectif total du service de la logistique et des achats est de 45 agents. Bien sûr, tous ne consacrent pas à l'économie circulaire, de même d'autres agents y contribuant sont à l'effectif d'autres services de l'établissement.
- p.53, on peut lire « le CASVP aurait besoin de la Ville pour organiser un transport à moindre coût », or il serait plus exact de dire « compte tenu du poids des frais de transport dans le réemploi, des solutions partagées de transport sont nécessaires ». La formulation de la recommandation n° 8 est à cet égard parfaitement exacte.
- p.53, plutôt que « font peser sur les personnes concernées et/ou référentes des charges très lourdes », il serait plus exact de lire « des charges lourdes et redondantes ».
- p.60, à propos de la formation, la réponse donnée concernait strictement, en terme de thème, l'économie circulaire et en terme d'agent concerné, le référent économie circulaire. Il est bien évident que le CASVP partage avec les directions qui ont répondu « oui » le besoin en formation étendu à de nombreux agents en matière de bonnes pratiques et de retour sur expérimentations. Je souscris par ailleurs à la proposition que vous faites en la matière, par analogie avec la situation du passage à l'euro.
- p.64, à propos du stockage, le CASVP dispose du sous-sol de ses services centraux et aussi d'espaces dans certains établissements. Ces espaces ne sont pas à proprement parler suffisants, puisqu'en réalité ce sont eux qui déterminent notre capacité à conserver ce qui est ré employable.

J'attire votre attention sur le fait que mes services, quand ils vous ont reçues, s'en sont tenus *stricto sensu* à l'économie circulaire, tout en soulignant la multiplication de référents sur des sujets très proches ou très liés. Ainsi l'action du CASVP en matière de développement durable, d'alimentation durable, de plan climat, d'économie d'énergie, de végétalisation, d'agriculture urbaine, de gestion des déchets, de biodéchets, par exemple, ne vous a-t-elle pas été décrite. De même, l'impact sur les consommations de papier et de consommables d'imprimante générés par les dématérialisations des procédures n'a-t-il pas été pris en considération. Au final, il peut en résulter, à la lecture et par comparaison avec des directions de la Ville, une impression de moindre prise en charge de l'ensemble des sujets.

Or il n'en est rien, et l'action du CASVP depuis votre rendez-vous avec mes services s'est d'ailleurs matérialisée dans la création d'un « comité de pilotage CASVP Durable » : il est constitué de tous les agents, indépendamment de leur service de rattachement, qui œuvrent dans les thématiques mentionnées ci-dessus (y compris plusieurs sujets inclus ou connexes, tels que la mise en place de sites de compost dans

- 2 -

nos établissements, etc). Il a vocation à faciliter la prise en charge transverse des sujets : par exemple, il travaille à l'expérimentation de l'installation de compost dans les jardins des résidences-services, qui sont alimentés par les déchets de la restauration Émeraude, dont le volume de biodéchets à collecter se trouve ainsi diminué, tout en permettant de susciter des activités de jardinage pour les personnes âgées fréquentant le Club Émeraude abrité par la résidence. Ce comité est présidé par la sous-directrice des moyens, référente économie circulaire, et à intervalle régulier, se tiendra en ma présence à partir de 2016.

Mes services et moi-même sommes bien entendu à votre disposition si vous souhaitez échanger plus avant sur ces propositions et informations.

Directrice Générale du CASVP

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées
- Annexe 2 : Economie circulaire et réemploi, mission d'accompagnement pour la mise en place de stratégies à l'échelle de la Ville de Paris.
- Annexe 3 : Adapter Paris aux défis du XXIème siècle, révision ou élaboration de plans.
- Annexe 4 : Questionnaire aux directions
- Annexe 5 : Questionnaire aux villes françaises
- Annexe 6 : Questionnaire aux villes étrangères

Avis : La version publiée de ce rapport ne comprend pas les annexes. Sous réserve des dispositions de l'article L.312-1 du Code des relations entre le public et l'administration, relatif à la communication des documents administratifs, et de la délibération 2014 IG 1001, celles-ci sont consultables sur place, sur demande écrite à la direction de l'Inspection générale.